









































































































# Sommaire

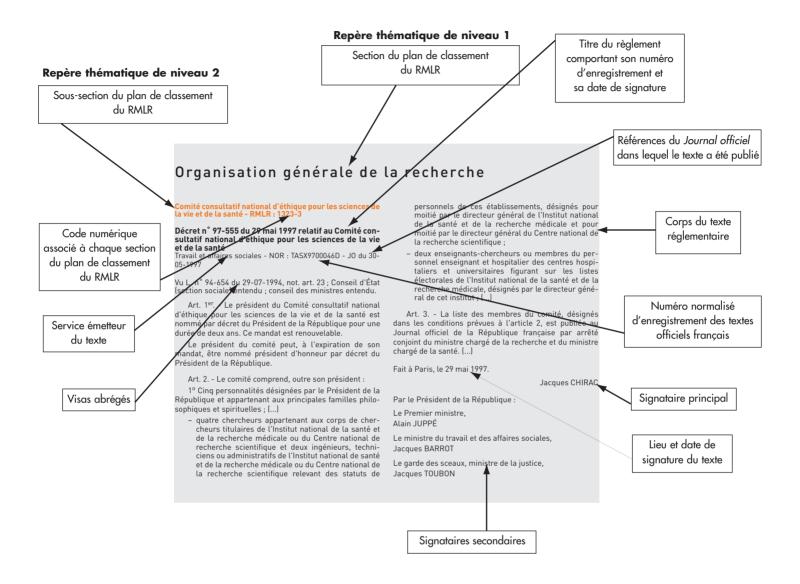
Textes de portée générale
Organisation générale du CNRS
Instituts nationaux (RMLR : 25)
Décret n° 2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)
Unités de recherche (RMLR : 2721)
Décision n° 080043MPPU du 2 février 2009 portant création de l'UPR n° 3228 - Laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI)
Décision n° 091290PU du 16 février 2009 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 7093)
Décision n° 090001CHIM du 13 février 2009 portant création de l'UMR n° 5268 - Laboratoire polymères et matériaux avancés
Décision n° 090003CHIM du 2 février 2009 portant régularisation des partenaires de la FR n° 3105 - Fédération de Chimie Languedoc-Roussillon
Décision n° 090011CHIM du 23 février 2009 portant renouvellement de l'UMR n° 7182 - Institut de chimie et des matériaux de Paris-Est
Décision n° 090002EDD du 2 mars 2009 portant modification de l'intitulé de l'ERL n° 7230 - Laboratoire d'études géographiques en environnement, aménagement et sociétés (EGEAS)
Décision n° 080052SCHS du 16 février 2009 modifiant la décision n° 07A004DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des fédérations de recherche
Décision n° 080052SING du 18 février 2009 portant renouvellement de l'UMR n° 7630 - Département de chimie physique des réactions (DCPR) et de l'UPR n° 6811 - Laboratoire des sciences du génie chimique (LSGC)
Décision n° 90005SING du 17 février 2009 portant création de la FR n° 3272 - Systèmes hétérogènes en interaction (SHIC)
Groupements de recherche (RMLR : 2722)
Décision n° 09A001DSI du 19 février 2009 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)
Décision n° 09A002DSI du 19 février 2009 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS)
Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)
Décision n° 090008CHIM du 16 février 2009 modifiant la décision n° 08A006DSI du 15 janvier 2009 portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution (FRE n° 3043 – Laboratoire de chimie, structures et propriétés de biomatériaux et d'agents thérapeutiques)
Décision n° 080028SING du 9 février 2009 portant création de la FRE n° 3190 – Informatique biologie intégrative et systèmes complexes (IBISC)
Unités de service (RMLR : 2741)
Décision n° 09A013DR04 du 11 février 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPS n° 831 – Prévention du risque chimique
Relations et échanges avec l'extérieur
Groupements d'intérêt public (GIP) (RMLR : 303)
Arrêté du 13 février 2009 portant désignation des autorités chargées de l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur les groupements d'intérêt public ARRONAX, CERESTE, CREPIM, CRNH Auvergne, CRNH Nantes, CRNH Rhône-Alpes, CYCERON, GEMCEA, MIND et MSH Ange-Guépin

Relations avec les établissements publics et autres partenaires, hors industrie (RMLR : 32)	16
Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation	16
Les personnels du CNRS	17
Droit syndical (RMLR : 5233)	17
Décision n° 090003DRH du 11 février 2009 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives au Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2009 (par ordre alphabétique)	17
Hygiène et sécurité - Médecine de prévention (RMLR : 5238)	17
Décision n° 090005DRH du 25 janvier 2009 mettant fin au mandat des représentants du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3	17
Indemnité de résidence (RMLR : 5312-31)	18
Arrêté du 24 février 2009 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger	18
Réglementation missions et changement de résidence - Étranger (RMLR : 558)	18
Arrêté du 24 février 2009 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger	18
Pension-retraite (RMLR : 57)	18
Décret n° 2009-114 du 30 janvier 2009 relatif à l'indemnité temporaire accordée aux personnels retraités relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	18
Décret n° 2009-181 du 18 février 2009 modifiant le décret n° 79-156 du 27 février 1979 relatif à certaines modalités de mise à la retraite des fonctionnaires civils et des magistrats en ce qui concerne la mise à la retraite à la demande des intéressés	18
Régime budgétaire et comptable - Fiscalité	19
Contrôle financier (RMLR : 6141)	19
Arrêté du 13 février 2009 portant désignation des autorités chargées de l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur les groupements d'intérêt public ARRONAX, CERESTE, CREPIM, CRNH Auvergne, CRNH Nantes, CRNH Rhône-Alpes, CYCERON, GEMCEA, MIND et MSH Ange-Guépin	19
Comptabilité et plan comptable (RMLR : 6152)	19
Décret n° 2009-132 du 6 février 2009 modifiant le décret n° 65-845 du 4 octobre 1965 relatif au paiement sans ordonnancement préalable des rémunérations et de leurs accessoires servis à des fonctionnaires et agents des services civils de l'Etat	19
Dons et legs (RMLR : 6333).	19
Décision n° 090020DAJ du 20 février 2009 acceptant la libéralité consentie par Mme Raymonde CHOFFEL veuve DUVIEUX	19
Tarifs (RMLR : 6334)	19
Décision n° 09A007DR04 du 28 janvier 2009 fixant les tarifs HT des diverses prestations liées aux contrôles externes réalisées par l'UMR n° 8608 - Institut de physique nucléaire d'Orsay	19
Mise en œuvre des marchés publics - Divers (RMLR : 6342-29)	20
Décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes	20

Mesures particulières	21
Concours	21
ITA nommés au titre de l'année 2008, sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique	21
Décision n° 090014DRH du 9 février 2009 fixant les délégations organisatrices des concours	27
Comités, conseils et commissions	28
Avis relatif au remplacement de membres élus des conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique	28
Décision n° 090004DRH du 29 janvier 2009 mettant fin à compter du 14 janvier 2009 au mandat des représentants du personnel au comité technique paritaire du CNRS et de l'IN2P3	28
Décision n° 090006DRH du 29 janvier 2009 mettant fin à compter du 14 janvier 2009 au mandat des représentants du personnel à la commission nationale d'action sociale du CNRS et de l'IN2P3	28
Décision n° 090008DRH du 4 février 2009 relative à la nomination à compter du 1 <sup>er</sup> février 2009, des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche	29
Décision n° 090009DRH du 4 février 2009 relative à la nomination à compter du 1 <sup>er</sup> février 2009, des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des ingénieurs d'études, des chargés de mission de la recherche et des attachés d'administration de la recherche	29
Décision n° 090010DRH du 4 février 2009 relative à la nomination à compter du 1 <sup>er</sup> février 2009, des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs	30
Décision n° 090011DRH du 4 février 2009 relative à la nomination à compter du 1 <sup>er</sup> février 2009, des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 6 compétente à l'égard des techniciens de la recherche et des secrétaires d'administration de la recherche	30
Décision n° 090012DRH du 4 février 2009 relative à la nomination à compter du 1 <sup>er</sup> février 2009, des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche et des adjoints administratifs de la recherche	31
Décision n° 090001ELEC du 4 février 2009 fixant le calendrier pour l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique	31
Décision n $^\circ$ 080046DR06 du 20 décembre 2008 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n $^\circ$ 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon .	32
Décision n° 090105DR08 du 23 février 2009 portant composition nominative de la cellule de crise de la délégation Centre-Poitou-Charentes	33
Décision n° 090046DR10 du 10 février 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives	33
Nominations	34
Fin de fonctions	37
Délégations de signature	37
nformations générales	89
Textes signalés	89

### Guide de lecture

### des textes réglementaires



### Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 Organisation générale de la recherche
- 2 Organisation générale du CNRS
- 3 Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 Questions administratives et juridiques générales
- 5 Les personnels du CNRS
- 6 Régime budgétaire, financier et comptable Fiscalité
- 7 Moyens immobiliers et matériels

## Textes de portée générale

### Organisation générale du CNRS

#### Instituts nationaux - RMI R : 25

Décret n° 2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)

Enseignement supérieur et recherche

JO du 19-02-2009, texte n° 37

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020280065&dateTexte=&categorie-Lien=id

#### Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 080043MPPU du 2 février 2009 portant création de l'UPR n° 3228 - Laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI)

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 900267SOSI du 17-09-1990 mod. ; DEC. n° 920520SOSI du 24-06-1992 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; avis instances compétentes du CNRS ; avis directeur département scientifique MPPU ; considérant statut très grand équipement reconnu au LNCMI.

Art. 1er. - Création

Une UPR n° 3228, est créée pour une durée de quatre ans, renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Sa mission et l'orientation générale de ses recherches sont :

- le développement technologique et scientifique des recherches sous conditions de champ magnétique intense :
- d'ouvrir ses potentialités techniques à la communauté scientifique non française dans le cadre de contrats d'accès ou d'accords de collaborations spécifiques;
- de nouer des partenariats européens avec d'autres installations pour optimiser le développement de technologies en champs très intenses et leur utilisation au bénéfice de la communauté scientifique européenne.

Le fonctionnement du Laboratoire est régi par les dispositions concernant les UPR du CNRS, et par les dispositions spécifiques prévues par les présents statuts.

Le LNCMI est rattaché aux sections 04, 06, 13 du CNRS. La section principale est la section 06.

Art. 2. - Organes

Le LNCMI est doté des organes suivants:

- un comité de direction,
- un directeur et deux directeurs adjoints,
- un conseil scientifique,
- un comité de sélection.

Art. 3. - Comité de direction

3.1. Composition

Le comité de direction se compose de 7 membres au moins, dont 4 nommés par le CNRS et un membre nommé par chacun des établissements conventionnés.

Le directeur et les directeurs adjoints assistent de droit aux réunions du comité de direction.

A titre consultatif sont conviés aux réunions du comité de direction :

- un observateur représentant chacun des organismes tiers ayant passé un contrat de collaboration scientifique ou de partenariat pour l'accès aux installations du LNCMI, en qualité d'« associé scientifique »,
- des experts sur certains aspects spécifiques.
- 3.2. Missions
- 3.2.1. Le comité de direction décide :
- a. de proposer la nomination et la cessation de fonction du directeur et des directeurs adjoints ;
- b. de la nomination des membres du conseil scientifique ;
- c. du programme annuel de recherche en tenant compte des avis exprimés par le conseil scientifique ;
- d. du budget annuel dans le cadre d'une programmation à moyen terme ;
  - e. de l'exécution du budget ;
- f. il donne son aval pour la conclusion des conventions et accords de partenariats.

Plus généralement, il est compétent pour toutes les questions excédant le cadre des affaires courantes des installations.

- 3.2.2. Le comité de direction prend ses décisions par majorité simple.
- 3.2.3. Le comité de direction élit en son sein un président et un vice-président. Le président est assisté d'un secrétaire proposé par le directeur et nommé par le comité de direction. Le président convoque les réunions et veille à l'établissement du compte rendu.
- 3.2.4. Le comité de direction peut créer, en délimitant leur compétence, des comités chargés de l'aider dans l'exercice de ses fonctions.

#### Art. 4. - Conseil scientifique

4.1. Le conseil scientifique assiste le comité de direction et le directeur pour toutes les questions scientifiques et techniques se rapportant aux installations.

Le Conseil scientifique se réunit au moins tous les deux ans et soumet un rapport au comité de direction et au directeur.

- 4.2. Le conseil scientifique se compose au plus de 7 membres, externes au LNCMI.
- 4.3. Les membres du conseil scientifique et son président, désigné parmi ceux-ci, sont nommés par le comité de direction, pour la durée de l'unité.

### Art. 5. - Le directeur et les directeurs adjoints

- 5.1. Le directeur du LNCMI est nommé, pour quatre ans par le directeur général du CNRS sur proposition du comité de direction. Les directeurs adjoints sont nommés, pour quatre ans par le directeur général du CNRS sur proposition du comité de direction après avis conforme du conseil de laboratoire. Les nominations des directeurs adjoints peuvent être faites conjointement avec des établissements conventionnés.
- 5.2. Le directeur assume la direction de l'installation dans le cadre des directives du comité de direction devant lequel il est responsable. Il est destinataire de toutes les notifications de crédits et assure, en tant que PRM, la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

### 5.3 Le directeur soumet au comité de direction

- le rapport annuel, sur l'activité des installations pendant l'année précédente et son utilisation par la communauté scientifique,
- le programme de recherche,
- le plan des effectifs,
- les prévisions budgétaires concernant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice suivant dans le cadre d'une programmation pluriannuelle glissante,
- un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice précédent.

### Art. 6. - Comité de sélection

### 6.1. Composition

Le comité de sélection est composé en majorité d'experts internationaux, nommés par le directeur du laboratoire, après avis du comité de direction. Il se réunit deux fois par an sur convocation du directeur

### 6.2. Mission

Ce comité de sélection est chargé d'évaluer les propositions des utilisateurs internes et externes des installations du LNCMI. Il rend compte de son évaluation au directeur du laboratoire, qui décide des propositions auxquelles l'accès aux installations est attribué.

### Art. 7. - Locaux

L'UPR dispose de locaux sis 25 avenue des Martyrs, 38042 Grenoble Cedex 9 et 143 avenue de Rangueil, 31400 Toulouse.

#### Art. 8. - Utilisateurs externes

Les utilisateurs externes sont soumis aux règles générales en vigueur au CNRS et plus particulièrement au LNCMI, telles que définies dans son règlement intérieur. Ces règles sont notamment relatives à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

#### Art. 9. - Personnel

9.1. Le personnel scientifique et le personnel ingénieur, technicien et administratif du LNCMI sont affectés par le CNRS, ou les établissements partenaires, dans le cadre de conventions et accords de partenariat, avec l'accord du Directeur du LNCMI.

Le personnel non-CNRS demeure rémunéré et géré par son organisme d'origine dont il conserve le statut. Pour ce personnel, une Convention est signée entre le CNRS et l'organisme concerné.

- 9.2. Tout le personnel affecté au LNCMI est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur pour son activité au sein du Laboratoire.
- 9.3. Le personnel est soumis au règlement intérieur du LNCMI

### Art. 10. - Moyens financiers hors personnel

- 10.1. La contribution CNRS résulte du budget décidé selon les dispositions de l'article 3.2.1(d)
- 10.2. Les moyens du LNCMI sont gérés de la façon suivante :
  - l'apport financier du CNRS au titre de sa contribution ou au titre d'action spécifique est géré par les délégations régionales Alpes ou Midi-Pyrénées, sans prélèvement des frais de gestion.
  - les contrats ou conventions de recherche ou subventions de tiers sont gérés par les délégations régionales Alpes ou Midi-Pyrénées du CNRS.
- 10.3. Une prévision budgétaire à moyen terme (2009-2010) est joint en annexe 1, à titre indicatif.

### Art. 11. - Hygiène et sécurité

Le Directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

### Art. 12. - Publications

Les publications des personnels de l'unité font apparaître : Nom de l'auteur, LNCMI, CNRS et le nom du ou des établissements conventionnés avec le LNCMI lorsque cela aura été précisé dans la convention.

### Art. 13. - Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place, composé de deux sections locales, une pour chaque site, conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre [relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service]. Chaque section est informée des réunions de l'autre section, et se voit transmettre le compte rendu qui en est issu. Les deux sections se réunissent ensemble au moins une fois par an.

#### Art. 14. - Evaluation de l'activité de l'unité

L'activité de l'unité est évaluée conformément à la réglementation en vigueur, notamment dans le cadre du décret n° 2006-1334 du 3 novembre 2006 [relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'AERES].

A l'occasion de cette évaluation, le Directeur rédige un rapport d'activité qu'il adresse au directeur du département scientifique dont relève l'unité, au président du comité scientifique de l'unité et au conseil de laboratoire.

#### Art. 15. - Contrats

Les contrats que l'unité souhaite établir avec des organismes tiers, publics ou privés, français ou étrangers, sont signés et gérés par le CNRS.

Ils peuvent comporter des clauses de confidentialité, réservant toutefois la faculté pour les chercheurs concernés de faire état de leurs travaux dans leur rapport d'activité.

Pour les contrats de recherche comportant des dépenses de personnel, un prélèvement de 8 % au titre de la constitution d'une provision pour perte d'emploi est opéré sur le montant hors taxes des rémunérations, charges sociales et patronales incluses.

#### Art. 16. - Résultats

16.1. Les résultats issus des travaux menés au sein de l'unité sont la propriété du CNRS. Cependant, en cas de travaux menés conjointement avec un partenaire associé, ou avec un utilisateur externe, ces résultats sont détenus en copropriété, selon les dispositions prévues dans la convention de partenariat.

Dans ce dernier cas, un règlement de copropriété sera établi pour déterminer les conditions d'exercice de cette copropriété, relatives notamment à la protection des résultats, à leur valorisation et à leur exploitation.

16.2. Les travaux susceptibles d'être valorisés sont, quel qu'en soit l'auteur, communiqués aux deux délégations régionales dont relève l'unité. Par principe et sauf décision contraire du directeur d'unité dont sont informées les deux délégations, ou dispositions contraires négociées avec les éventuels copropriétaires, la délégation régionale dont relève l'inventeur, assure pour l'unité la préparation des dossiers techniques, des demandes de brevets, leur dépôt, leur maintien en vigueur, leur défense à l'égard des tiers, la gestion du portefeuille de propriété industrielle.

### Art. 17. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 février 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 091290PU du 16 février 2009 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 7093)

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 08A012DSI du 19-12-2008, not. art. 2; accord Université Paris 6; avis instances compétentes du CNRS; avis conseil de laboratoire de l'unité; proposition du directeur de l'INSU.

Art. 1<sup>er</sup>. – A l'article 2 de la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7093 – Laboratoire d'océanographie de Villefranche (LOV) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, est nommé directeur-adjoint, M. Antoine SCIANDRA directeur de recherche au CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

#### Unités de recherche - RMLR: 2721

## Décision n° 090001CHIM du 13 février 2009 portant création de l'UMR n° 5268 - Laboratoire polymères et matériaux avancés

Chimie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod.; accord partenaire RH0DIA; convention CNRS/partenaire RH0DIA; avis instances compétentes du CNRS; avis directrice de l'institut de Chimie;

### Art. 1er. - Création

Est créée, pour une durée de deux ans, à compter du  $1^{\rm er}$  janvier 2009, l'UMR n° 5268 :

Partenaire : RHODIA Institut : Chimie

Délégation : Rhône-Auvergne Section d'évaluation : 11

### Art. 2. - Nomination

M. Ludovic ODONI, directeur RHODIA recherches et technologies, est nommé directeur de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1er.

M. Didier LONG, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe titulaire CNRS est nommé directeur adjoint de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

### Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 février 2009.

#### Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 090003CHIM du 2 février 2009 portant régularisation des partenaires de la FR n° 3105 - Fédération de Chimie Languedoc-Roussillon

Chimie

Vu D.  $n^{\circ}$  82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC.  $n^{\circ}$  920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC.  $n^{\circ}$  050043DAJ du 10-10-2005 mod.; DEC.  $n^{\circ}$  050099DAJ du 10-10-2005 mod.; DEC.  $n^{\circ}$  08A005DSI du 19-12-2008; accord partenaire; proposition directrice de l'Institut de Chimie

Art. 1er. – La rubrique « Partenaire » de la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2009 [portant création pour quatre ans à compter du 1er janvier 2009 de la FRE n° 3105] est remplacée comme suit :

Au lieu de : UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, CEA,

Lire: UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER, CEA

Art. 2. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 février 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 090011CHIM du 23 février 2009 portant renouvellement de l'UMR n° 7182 - Institut de chimie et des matériaux de Paris-Est

Chimie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod.; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod.; DEC. n° 06A010DSI du 31-10-2006; avis instances compétentes CNRS; avis conseil de laboratoire de l'UMR n° 7182; avis de la directrice de l'Institut de Chimie; accord partenaire.

Art. 1er. - Renouvellement

Est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'UMR n° 7182.

Etablissement partenaire : UNIVERSITE PARIS XII

### Délégation : Ile-de-France Est

Section(s) d'évaluation : 15, 11, 13

Art. 2. - Nomination

M. Patrick HEMERY, professeur des Université, est nommé directeur de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1er.

M. Michel LATROCHE, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

#### Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 090002EDD du 2 mars 2009 portant modification de l'intitulé de l'ERL n° 7230 - Laboratoire d'études géographiques en environnement, aménagement et sociétés (EGEAS)

Vu D.  $n^\circ$  82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC.  $n^\circ$  920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC.  $n^\circ$  08A009DSI du 19-12-2008 ; courrier du directeur d'unité du 12-01-2009 ; avis directeur du département scientifique EDD.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'intitulé de l'ERL n° 7230 susvisée est modifié comme suit :

Les termes : « Laboratoire d'études géographiques en environnement, aménagement et sociétés (EGEAS) » sont remplacés par les termes : « Laboratoire image, ville, environnement (LIVE) ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 080052SCHS du 16 février 2009 modifiant la décision n° 07A004DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

SHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 07A004DSI du 23-11-2007; avenant de mi-parcours au contrat quadriennal de l'Université Paris I (2006-2009) du 21-03-2008; accord partenaires; avis instances compétentes du CNRS; avis conseil de fédération; avis directeur du département scientifique SHS.

Art. 1er. - A l'article 2 de la décision n° 07A004DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à la FR n° 33 - Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2011, est nommé directeur, M. Darwin SMITH, chargé de recherche au CNRS.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2009.

#### Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 080052SING du 18 février 2009 portant renouvellement de l'UMR n° 7630 - Département de chimie physique des réactions (DCPR) et de l'UPR n° 6811 - Laboratoire des sciences du génie chimique (LSGC)

ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 04A002DSI du 03-11-2004, not. art. 1er; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004, not. art. 2; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod.; accord partenaire; avis instances compétentes du CNRS; avis comité d'évaluation des unités; avis directeur du département scientifique

Art. 1er. – Est renouvelée, à compter du  $1^{\rm er}$  janvier 2009, l'UMR n° 7630

Etablissement partenaire: INPL

Directeur : Gabriel WILD, directeur de recherche de  $1^{\grave{e}re}$  classe.

### Département scientifique : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation : Centre-Est

Sections d'évaluation : 10, 08, 13

Art. 2. – Est renouvelée, à compter du  $1^{\rm er}$  janvier 2009, l'UPR  $\rm n^\circ$  6811

Directeur: Michel SARDIN, professeur des universités.

Directeurs-adjoints : Hervé MUHR, chargé de recherche  $1^{\grave{e}re}$  classe et Jean-Pierre LECLERC, directeur de recherche  $2^{\grave{e}me}$  classe.

### Département scientifique : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation : Centre-Est

Section d'évaluation : 10

Art. 3. – La mission et l'orientation générale de recherche sont :

Cinétique radicalaire et modélisation, photophysique et photochimie appliquée à la microfluidique et à la bioingenierie.

Génie des procédés chimiques et biochimiques, des séparations et transferts. Conception, maîtrise des procédés de transformation de la matière sur critères de qualité, sûreté, énergie, environnement.

Ces deux unités, dont le rapprochement est en cours, ont pour objectif de fusionner à la date de signature du contrat quadriennal de développement de l'Institut national polytechnique de Lorraine.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 février 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

#### Unités de recherche - RMLR: 2721

# Décision n° 90005SING du 17 février 2009 portant création de la FR n° 3272 - Systèmes hétérogènes en interaction (SHIC)

ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod.; avis instances compétentes du CNRS; accord organisme partenaire: Université de technologique de Compiègne (UTC); proposition directeur du département ST2I

Art. 1er. - Création

Est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la FRE suivante, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante

Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

### Département scientifique de rattachement : Sciences et Technologies de l'Information et de l'Ingénierie (ST2I)

Partenaire : Université de technologie de Compiègne (UTC)

FR n° 3272 - Systèmes hétérogènes et interaction (SHIC) Section d'évaluation : 7

Art. 2. - Objet

L'objet de cette fédération de recherche est de construire une dynamique de projets concrétisant les objectifs de recherche autour de l'approche des systèmes hétérogènes.

### Art. 3. - Composition

La fédération de recherche est composée des entités suivantes :

- UMR n° 6600 Biomécanique, bioingénierie Compiègne directrice : Marie-Christine HO BA THO ;
- UMR n° 6599- Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (Heudiasyc) Compiègne directeur : Ali CHARARA ;
- UMR n° 6253 Laboratoire Roberval : unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux -Compiègne – directeur : Jean-Marc ROELANDT.

L'entrée de nouvelles entités constituantes de la FR n° 3272 est soumise à l'approbation des parties signataires qui peuvent saisir leurs instances d'évaluation. Il en sera de même pour d'éventuels retraits.

Au sein de la fédération, chaque unité composante conserve son individualité propre et demeure régie par les textes qui ont présidé à sa création.

### Art. 4. - Nomination

M. Ali CHARARA, professeur à l'Université de technologie de Compiègne (UTC), est nommé directeur de la FR, mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la durée de la fédération de recherche.

### Art. 5. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 février 2009.

### Groupements de recherche - RMLR: 2722

# Décision n° 09A001DSI du 19 février 2009 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod.; avis instances compétentes du CNRS; avis comité scientifique ou comité d'évaluation et conseil de groupement de chacun des groupements; avis directeur(s) de département(s) scientifique(s) concerné(s).

Art. 1er. - Sont créés, à compter du 1er janvier 2009, les groupements de recherche suivants :

### Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Alpes

GDR  $n^{\circ}$  3219 - Physique mésoscopique des ondes pour imagerie en milieux complexes

Directeur : M. Serguei SKIPETROV, chargé de recherche Directeur-adjoint : M. Josselin GARNIER, professeur Directeur-adjoint : M. Ludovic MARGERIN, chargé de

recherche

Sections d'évaluation : 5, 1, 4, 6, 8, 9, 18

Durée : quatre ans

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 3276 - Transport solide naturel

Directeur : M. Alexandre VALANCE, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 5, 9, 10, 18, 19, 20

Durée : quatre ans

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR  $\ n^{\circ}$  3217 - Graphène et nanotubes : sciences et applications

Directrice : Mlle Annick LOISEAU, directrice de recher-

che

Directeur-adjoint : M. Didier MAYOU, directeur de

recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur

de recherche

### Départements scientifiques secondaires: Chimie ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 5, 6, 8, 11, 15

Durée : quatre ans

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

GDR n°3274 - Dynamique Quantique

Directeur: M. Stephan de BIEVRE, professeur

Section d'évaluation : 1 Durée : quatre ans

Délégation Paris B

GDR n° 3273 - Mathématiques de l'optimisation et appli-

cations

Directeur: M. Patrick-Louis COMBETTES, professeur

Section d'évaluation : 1 Durée : quatre ans Délégation Rhône-Auvergne

GDR n° 3275 - Calcul

Directrice: Mme Violaine LOUVET, ingénieure de

recherche

Section d'évaluation : 1 Durée : quatre ans

### Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Ile-de-France Sud

GDR n° 3271 - Imagerie in vivo

Directeur: M. Luc DARRASSE, directeur de recherche

### Départements scientifiques secondaires: Chimie ; Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 30, 16

Durée : quatre ans

Art. 2. -Sont renouvelés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les groupements de recherche suivants :

### Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Alpes

GDR n° 2900 - CHANT

Directeur: M. Stéphane LABBE, professeur

Section d'évaluation : 1 Durée : quatre ans

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

GDR n°2875 - Topologie algébrique et applications

Directeur: M. Benoît FRESSE, professeur

Section d'évaluation : 1 Durée : guatre ans

Délégation Paris A

GDR  $\operatorname{n}^\circ$  2286 - Mathématique des systèmes perceptifs et

cognitifs

Directeur : M. Gabriel PEYRE, chargé de recherche

Section d'évaluation : 1 Durée : quatre ans

Délégation Provence et Corse

GDR n° 2876 - Groupe de recherche européen Francoitalien Mathématiques et

Physique

Directeur: M. Pierre PICCO, directeur de recherche

Section d'évaluation : 1 Durée : quatre ans

Délégation Languedoc-Roussillon

GDR n° 2897 - Détecteurs et émetteurs de radiations

térahertz à semiconducteurs

Directeur : M. Wojciech KNAP, directeur de recherche

### Département scientifique secondaire: Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 6, 8

Durée : deux ans

### Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Normandie

GDR n° 2340 - Systèmes d'information géographiques :

méthodologie et applications

Directeur: M. Michel MAINGUENAUD, professeur

Directrice-adjointe: Mme Christiane WEBER, profes-

seure

Sections d'évaluation: 7, 39

Durée : quatre ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints nommés aux articles 1<sup>er</sup> et 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la durée du groupement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 février 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Groupements de recherche - RMLR: 2722

Décision n° 09A002DSI du 19 février 2009 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS)

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod.; accord des partenaires; convention CNRS/partenaires; avis instances compétentes du CNRS; avis comité scientifique ou comité d'évaluation et conseil de groupement de chacun des groupements,; avis directeur(s) de département(s) scientifique(s) concerné(s).

Art. 1er. - Sont créés, à compter du 1er janvier 2009, et sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes, les groupements de recherche suivants :

### Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaires: INSERM, CEA, INSTITUT PASTEUR, INSTITUT CURIE, ENS CACHAN, CENTRE DE RECHERCHE DU SERVICE DE SANTE, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE LYON 1, UNIVERSITE BORDEAUX 2,

UNIVERSITE LIMOGES, UNIVERSITE COMPIEGNE, UNI-VERSITE AMIENS, UNIVERSITE, AIX-MARSEILLE 2, UNI-VERSITE TOURS, CHU TOURS, UNIVERSITE STRASBOURG 1, UNIVERSITE REIMS, CENTRE ANTI-CANCEREUX L BERARD. B CELL DESIGN. BIOREALITES. INVIVOGEN, CHELATEC, INST. RECH PIERRE FABRE, CIS BIO, INTERNATIONAL, DIACLONE RESEARCH, GLYCO-DE, IDD-BIOTECH, INNATE PHARMA, LFB BIOTECHNO-MATBIOPHARMA, LOGIES. MILLEGEN. TRANSGENE, VIVALIS, SYNCHROTRON SOLEIL

GDR n° 3260 - Anticorps et ciblage thérapeutique

Directeur : M. Hervé WATIER, professeur des universités

-praticien hospitalier Sections d'évaluation : 30, 24

Durée : quatre ans

### Département de rattachement : Chimie

Délégation Ile-de-France Est

Partenaire : CEA

GDR n° 3270 - Production d'hydrogène économe en CO2,

son stockage et sa purification

Directeur: M. Michel LATROCHE, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires: Mathématiques, physique, planète et univers; Sciences du vivant; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénie-

Sections d'évaluation: 15, 10, 5, 18

Durée : quatre ans

Délégation Ile-de-France Sud

Partenaires : CNRS IDF SUD, IFREMER, IRD NOUVELLE

CALEDONIE, IRD MARSEILLE,

CEA, INSTITUT PASTEUR, ECOLE POLYTECHNIQUE DE NANTES, UNIVERSITE TOULON, ASS. RECH. ET VALORISATION MARINE

SATION MARTINE

GDR n° 3269 - BIODIVERSITE et CHIMIODIVERSITE

MARINES (BioChiMar)

Directeur : M. Ali ALMOURABIT, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 16, 29

Durée : quatre ans

### Département de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Délégation Ile-de-France Sud

Partenaires : IN2P3, CEA SACLAY

GDR n° 3262 - Terascale

Directeur : M. Dirk ZERWAS, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Abdelhak DJOUADI, directeur de

recherche

### Département scientifique secondaire: Mathématiques, physique, planète et univers

Section d'évaluation : 3 Durée : quatre ans

### Département de rattachement : Environnement et développement durable

Délégation Paris A

Partenaires: IRD MARSEILLE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE BORDEAUX 1, MUSEUM NAT. HIST. NAT.

GDR n° 3267 - L'homme et sa diversité : dynamiques évolutives des populations actuelles

Directrice : Mme Anne-Marie GUIHARD COSTA, directrice de recherche

Section d'évaluation : 31

Durée : quatre ans

Délégation Paris B

Partenaires: ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS,

UNIVERSITE PARIS 6, MUSEUM

NAT. HIST. NAT.

GDR n° 3280 - Tara-Oceans

Directeur : M. Chris BOWLER, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Colomban de VARGAS, chargé de

recherche

Directeur-adjoint : M. Christian SARDET, directeur de

recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 28, 29

Durée : quatre ans

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Paris A

Partenaires: CNRS PARIS A, UNIVERSITE PARIS 10,

INRA MONTPELLIER, CTRE COOP INTER RECHERCHES AGRO DEVELOP GDR n° 3277 - Economie et sociologie

Directrice : Mlle Alexandra BIDET, chargée de recherche Directeur-adjoint : M. Nicolas POSTEL, maître de confé-

rences

Sections d'évaluation : 40, 37

Durée : quatre ans

Délégation Paris B

Partenaires: UNIVERSITE LYON 3, UNIVERSITE PARIS 4, UNIVERSITE PARIS 8, UNIVERSITE TOULOUSE 2, UNIVERSITE TOURS, UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE

ROUEN, UNIVERSITE RENNES 2

GDR n° 3279 - Théâtre antique : textes, histoire et récep-

tion

Directrice : Mme BRIGITTE le GUEN, professeure

Section d'évaluation : 32 Durée : quatre ans

Art. 2. - Sont renouvelés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes, les groupements de recherche suivants :

### Département de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Délégation Alpes

Partenaire: IN2P3

GDR n° 2921 - Physique subatomique et calculs sur

réseau

Directeur : M. Jaume CARBONELL, directeur de recher-

che

Sections d'évaluation : 3, 2

Durée : quatre ans

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires : CEA, EDF PARIS 08, FRAMATOME

GDR n° 2287 - GESTION DES DECHETS ET PRODUC-

TIONS D'ENERGIE PAR DES OPTIONS NOUVELLES

Directeur: M. Bernard HAAS, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 3, 11, 17

Durée : quatre ans

### Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Alsace

Partenaires: UNIVERSITE STRASBOURG 1, UNIVERSITE BORDEAUX 2, INSTITUT PASTEUR, INST SCIENCES IND VIVANT ENVIRONNEMENT, UNIVERSITE PARIS 6, UNI-VERSITE BORDEAUX 1, INSTITUT CURIE, ECOLE NOR-MALE SUPERIEURE LYON, INRA

GDR n° 2354 - Génolevures 4

Directeur: M. Jean-Luc SOUCIET, professeur

Section d'évaluation : 22 Durée : quatre ans

Délégation Ile-de-France Sud

Partenaires: UNIVERSITE PARIS 11, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE BORDEAUX 2, UNIVERSITE LYON 1, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE PARIS 6, UNIVERSITE PARIS 13, UNIVERSITE STRASBOURG 1, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE TOURS, COLLEGE DE FRANCE, INSTITUT PASTEUR, INSERM, INRA, LES HARAS NATIONAUX

GDR n° 2905 - Neurosciences de la mémoire

Directeur: M. Serge LAROCHE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 27 Durée : quatre ans

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires: INSTITUT CURIE, INSERM, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE PARIS 6, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE PARIS 7

GDR n° 2915 - Réplication des chromosomes eucaryotes et ses points de contrôle

Directeur: M. Marcel MECHALI, directeur de recherche Directeur-adjoint: M. Giuseppe BALDACCI, directeur de recherche

Section d'évaluation : 22 Durée : quatre ans

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Partenaires: INRA, INSERM, INSTITUT CURIE, INSTITUT PASTEUR, ENS CACHAN, CENTRALE MARSEILLE, UNI-VERSITE DE NICE, UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVER-SITE BORDEAUX 2, UNIVERSITE ST-ETIENNE, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE TOULOUSE UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, UNIVER-SITE REIMS, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE STRASBOURG 1, UNIVERSITE NANCY 1, UNIVERSITE PARIS 6, UNIVERSITE PARIS 7, UNIVERSITE LYON 1, UNIVERSITE MULHOUSE, UNIVERSITE PARIS 11, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS, ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, EC. SUP. PHYSIQUE CHIMIE INDUS. PARIS, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE LILLE 2, UNI-VERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE ROUEN, UNIVERSI-TE POITIERS, UNIVERSITE PERPIGNAN, UNIVERSITE EVRY, INSTITUT UNIVERSITAIRE D'HEMATOLOGIE, AGROCAMPUS RENNES, INSTITUT OPTIQUE GRADUATE SCHOOL, ENV LYON, INPL NANCY, CEA, CEA GRENO-

BLE, INRIA, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE GRENOBLE, INP TOULOUSE, INSA RENNES, CNAM PARIS, EC. PRATIQUE DES HAUTES ETUDES PARIS, EC. POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNI-VERSITE PARIS 5

GDR n°2588 - Microscopie fonctionnelle du vivant Directeur : M. Laurent HELIOT, ingénieur de recherche

### Départements scientifiques secondaires: Mathématiques, physique, planète et univers ;

Sciences et technologies de l'information et de l'ingénie-

rie

Sections d'évaluation : 30, 8, 23, 7, 11, 25

Durée : quatre ans

### Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires: UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE

**BORDEAUX 2, UNIVERSITE PARIS 5** 

GDR n° 2904 - Systèmes multi-électrodes et traitement

du signal appliqués à l'étude

des réseaux neuronaux

Directeur: M. Pierre MEYRAND, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 25, 24

Durée : deux ans

### Département de rattachement : Environnement et développement durable

### Délégation Alsace

Partenaires: UNIVERSITE STRASBOURG 1, BRGM PARIS, UNIVERSITE EVRY, UNIVERSITE DE NICE, CONSORTIUM NATIONAL RECHERCHE GENOMIQUE, UNIVERSITE LYON 1, IRD MARSEILLE, UNIVERSITE AIXMARSEILLE 2, UNIVERSITE PAU, UNIVERSITE METZ, UNIVERSITE PARIS 6, UNIVERSITE PARIS 7, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, INSTITUT PASTEUR

GDR n° 2909 - Métabolisme de l'arsenic chez les microrqanismes

Directeur : M. Philippe BERTIN, professeur

Sections d'évaluation : 29, 22

Durée : quatre ans

### Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaires : IFREMER, UNIVERSITE DE BREST, UNIVERSITE PARIS 6, MUSEUM NAT. HIST. NAT.

GDR n° 2907 - Biologie des écosystèmes chimiosynthétiques profonds (ECCHIS)

Directeur : M. François LALLIER, professeur

Section d'évaluation : 29 Durée : quatre ans

### Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

### Délégation Centre-Est

Partenaires: UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE DE CORSE, INSA LYON, INPL NANCY, UNIVERSITE DU HAVRE, UNIVERSITE DE EDINBURGH

GDR n° 2864 - Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte Directeur: M. Alexis COPPALLE, professeur

Section d'évaluation : 10 Durée : guatre ans

### Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Partenaires: EDF PARIS 08, INRIA, CEA, ONERA, EC. POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE LILLE 1, ENSAM PARIS, UNIVERSITE COMPIEGNE, INP TOULOUSE, EC. SUP. PHYSIQUE CHIMIE INDUS. PARIS, ECOLE DES MINES PARIS, INSA LYON, UNIVERSITE DE NICE, EC. CENTRA-LE NANTES, INSA ROUEN, UNIVERSITE DE CORSE, UNIVERSITE NANCY 1, UNIVERSITE PAU, UNIVERSITE LA ROCHELLE, CNAM PARIS, ECOLE NAT SUP TECHNIQUES AVANCEES, UNIVERSITÉ DE SARAGOSSE, ECOLE NAVALE DE BREST, UNIVERSITE ST JACQUES DE COMPOSTEL, UNIVERSITE DE SALFORD, UNIVERSITE DE BRAUNSCHWEIG

GDR n° 2902 - Intéraction fluide structure Directeur : M. Mhamed SOULI, professeur

Sections d'évaluation : 10, 9

Durée : quatre ans

Délégation Paris B

Partenaires: CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, CEA, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS, ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, ECAM PARIS, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE GRENOBLE, INPL NANCY, ENSMA POITIERS, EC. SUP. PHYSIQUE CHIMIE INDUS. PARIS, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE LYON 1, UNIVERSITE PARIS 6, UNIVERSITE PARIS 7, UNIVERSITE TOULOUSE 3

GDR n°2799, intitulé Micropesanteur fondamentale et appliquée

Directeur: M. Pierre HALDENWANG, professeur

Sections d'évaluation : 10, 5, 15

Durée : quatre ans

### Délégation Paris Michel-Ange

Partenaires: EC. SUP. PHYSIQUE CHIMIE INDUS. PARIS, UNIVERSITE ROUEN, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE GRENOBLE 1, INP TOULOUSE, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, UNI-VERSITE PARIS 6, ENS CACHAN, UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2, UNIVERSITE TOULOUSE 3, CEA , ECOLE NAT SUP TECHNIQUES AVANCEES, ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, UNIVERSITE POITIERS, UNIVERSITE VALENCIENNES, ECOLE CENTRALE DE LYON, CEMAGREF, UNIVERSITE PARIS 11, UNIVERSITE VERSAILLES ST-QUENTIN, EC. POLYTECHNIQUE, ONE-RA, ECOLE DES MINES DE DOUAI, ENSICA

GDR n° 2865 - Structure de la turbulence et mélange Directeur : M. Philippe PETITJEANS, directeur de

recherche Sections d'évaluation : 10, 2, 20

Durée : quatre ans

### Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

### Délégation Paris A

Partenaires: UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITE LILLE 3, INRA, UNIVERSITE BORDEAUX 3

GDR n° 2912 - Histoire des campagnes européennes Directeur : M. Gerard BEAUR, directeur de recherche

Section d'évaluation : 33 Durée : quatre ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1<sup>er</sup> et 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la durée du groupement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 février 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR: 2723

Décision n° 090008CHIM du 16 février 2009 modifiant la décision n° 08A006DSI du 15 janvier 2009 portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution (FRE n° 3043 – Laboratoire de chimie, structures et propriétés de biomatériaux et d'agents thérapeutiques)

Chimie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 08A006DSI du 15-01-2009, not. art.  $1^{\rm er}$ .

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 08A006DSI du 15 janvier 2009 susvisée, les dispositions relatives à la FRE n° 3043 sont modifiées comme suit :

Les termes : « délégation Ile-de-France Est » sont remplacés par les termes : « délégation Ile-de-France Ouest et Nord ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR: 2723

Décision n° 080028SING du 9 février 2009 portant création de la FRE n° 3190 - Informatique biologie intégrative et systèmes complexes (IBISC) ST2|

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod.; accord organisme partenaire; avis instances compétentes du CNRS; avis comité d'évaluation; proposition directeur du département scientifique ST2I

Art. 1er. – Est créée pour une durée de deux ans, à compter du 1er janvier 2008, la formation de recherche en évolution suivante :

FRE n° 3190 - Informatique biologie intégrative et systèmes complexes (IBISC)

### Département de rattachement principal : Sciences et Technologies de l'Information et de l'Ingénierie (ST2I)

Délégation : Ile de France Est

Section d'évaluation : 7

Art. 2. – Elle a pour objet de faciliter le rapprochement avec l'UPS n° 3201 - Unité de gestion du programme Epigénomique pour créer, à terme, une nouvelle unité autour de la biologie synthétique.

Art. 3. – M. Jean-Louis GIAVITTO, directeur de recherche CNRS, est nommé responsable de cette unité pour la durée fixée à l'article 1er.

Art. 4. – M. Etienne COLLE, professeur des universités, est nommé responsable adjoint de cette unité pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 février 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Unités de service - RMLR: 2741

### Décision n° 09A013DR04 du 11 février 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPS n° 831 – Prévention du risque chimique

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 070038DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007 mod. ; DEC. n° 080025CHIM du 19-12-2008.

Art. 1er. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UPS  $\ensuremath{\text{n}}^\circ$  831.

### Art. 2. - Composition

Conformément à l'article 3 du titre II de la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée [relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS], pour les unités dont l'effectif n'atteint pas 30 électeurs, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

### Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 modifiée susvisée.

### Art. 4. - Publications

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 février 2009.

Pour le directeur général et par délégation : La déléguée régionale Ile-de-France Sud, Michèle SAUMON

### Relations et échanges avec l'extérieur

### Groupements d'intérêt public (GIP) - RMLR : 303

Arrêté du 13 février 2009 portant désignation des autorités chargées de l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur les groupements d'intérêt public ARRONAX, CERESTE, CREPIM, CRNH Auvergne, CRNH Nantes, CRNH Rhône-Alpes, CYCE-RON, GEMCEA, MIND et MSH Ange-Guépin

Economie, industrie et emploi

JO du 25-02-2009, texte n° 22

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F618DDED85641083145EBBCAC69FB6E6.tpdjo17v\_1?cidTexte=JORFTEXT000020308011&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

### Relations avec les établissements publics et autres partenaires, hors industrie - RMLR : 32

### Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation

Economie, industrie et emploi

JO du 13-02-2009, texte n° 8

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <a href="http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020246872&dateTexte=&categorie-Lien=id">http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020246872&dateTexte=&categorie-Lien=id</a>

### Les personnels du CNRS

#### Droit syndical - RMLR: 5233

Décision n° 090003DRH du 11 février 2009 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives au Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2009 (par ordre alphabétique)

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats élections CAP agents non titulaires du CNRS du 18-11-2008 ; résultats élections CAP personnels CNRS et IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009.

Art. 1er. - Au titre de l'année 2009, les organisations syndicales les plus représentatives au Centre national de la recherche scientifique sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs

- syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST).
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup Recherche-UNSA),
- syndicat SUD-Recherche EPST.

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs

- syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD-Recherche EPST.

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire

 syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT). Art. 2. - La décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 février 2009.

Pour le directeur général et par délégation : Le secrétaire général, Alain RESPLANDY-BERNARD

### Hygiène et sécurité - Médecine de prévention - RMLR : 5238

Décision n° 090005DRH du 25 janvier 2009 mettant fin au mandat des représentants du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n° 82-452 du 28-05-1982; D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-04-1985; instruction générale n° 030039IGHS du 24-06-2003; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 mod.; résultats élections aux CAP des agents non titulaires du CNRS du 18-11-2008; résultats élections CAP personnels CNRS et IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. – Il est mis fin à compter du 14 janvier 2009 au mandat des représentants du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3.

Art. 2. - La répartition des sept sièges des représentants du personnel aux comités d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3 s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires
  - 2 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- SNPTES-UNSA: 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires
  - 2 représentants suppléants
- SUD-Recherche EPST : 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant

Art. 3. - La présente décision abroge la décision  $n^{\circ}$  060017DRH du 15 février 2006.

Art. 4. - Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 janvier 2009.

#### Indemnité de résidence - RMLR: 5312-31

### Arrêté du 24 février 2009 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger

Affaires étrangères et européennes

JO du 28-02-2009, texte n° 11

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020318288

### Réglementation missions et changement de résidence -Étranger - RMLR : 558

### Arrêté du 24 février 2009 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger

Affaires étrangères et européennes

JO du 28-02-2009, texte n° 11

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F618DDED85641083145EBBCAC69FB6E6.tpdjo17v\_1?cidTexte=JORFTEXT000020318288&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

### Pension-retraite - RMLR: 57

# Décret n° 2009-114 du 30 janvier 2009 relatif à l'indemnité temporaire accordée aux personnels retraités relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite

Budget, comptes publics et fonction publique

JO du 31-01-2009, texte n° 67

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020176863

### Pension-retraite - RMLR: 57

Décret n° 2009-181 du 18 février 2009 modifiant le décret n° 79-156 du 27 février 1979 relatif à certaines modalités de mise à la retraite des fonctionnaires civils et des magistrats en ce qui concerne la mise à la retraite à la demande des intéressés

Premier ministre

JO du 19-02-2009, texte n° 1

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020279819&dateTexte=&categorie-Lien=id

### Régime budgétaire et comptable - Fiscalité

#### Contrôle financier - RMLR: 6141

Arrêté du 13 février 2009 portant désignation des autorités chargées de l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur les groupements d'intérêt public ARRONAX, CERESTE, CREPIM, CRNH Auvergne, CRNH Nantes, CRNH Rhône-Alpes, CYCE-RON, GEMCEA, MIND et MSH Ange-Guépin

Economie, industrie et emploi

JO du 25-02-2009, texte n° 22

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F618DDED85641083145EBBCAC69FB6E6.tpdjo17v\_1?cidTexte=JORFTEXT000020308011&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

### Comptabilité et plan comptable - RMLR: 6152

Décret n° 2009-132 du 6 février 2009 modifiant le décret n° 65-845 du 4 octobre 1965 relatif au paiement sans ordonnancement préalable des rémunérations et de leurs accessoires servis à des fonctionnaires et agents des services civils de l'Etat

Budget, comptes publics et fonction publique

J0 du 08-02-2009, texte n° 18

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020219708

### Dons et legs - RMLR: 6333

Décision n° 090020DAJ du 20 février 2009 acceptant la libéralité consentie par Mme Raymonde CHOFFEL veuve DUVIEUX

DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; délib. CA CNRS du 29-03-2001 mod.; testament olographe du 24-11-1986 de Mme Raymonde CHOFFEL veuve DUVIEUX; jugement du 15-11-2007; état des forces et des charges de la succession à la date du décès de la testatrice le 19-03-2004.

Art. 1er. – Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers de la défunte et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Mme Raymonde CHOFFEL veuve DUVIEUX.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 février 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Tarifs - RMLR: 6334

Décision n° 09A007DR04 du 28 janvier 2009 fixant les tarifs HT des diverses prestations liées aux contrôles externes réalisées par l'UMR n° 8608 - Institut de physique nucléaire d'Orsay

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu délib. CA du 29-03-2001 ; DEC. n° 070038DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007.

Art. 1er. - Les tarifs HT des diverses prestations liées aux contrôles externes réalisées par l'UMR n° 8608 sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du  $1^{\rm er}$  janvier 2009.

Fait à Gif sur Yvette, le 28 janvier 2009.

Pour le directeur général et par délégation : La déléguée régionale Ile-de-France Sud, Michèle SAUMON

### Annexe:

Grille tarifaire : Prestations liées aux contrôles externes réalisées par l'UMR n° 8608 - IPN d'Orsay

Sources scellées, sources non scellées et locaux			
Sources scellées, temps de l'intervention 10 minutes par source.	23 € HT		
Appareil contenant des sources scellées, temps de l'intervention 0,5h par appareil.	70 € HT		
Salle dédiée à la manipulation de source non scellée ou soute de déchets radioactifs, temps de l'intervention 0,5h par pièce.	70 € HT		
Générateur électrique de rayons X			
Conformité technique de l'installation vis-à-vis des normes (NF C15-160 et NF C15-164), temps de l'intervention 1,5h par générateur.	70 € HT		
Accélérateur de particules			
Conformité technique vis-à-vis de la norme NF M62-105 pour installation mono voie et/ou de type 1, temps de l'intervention 1,5h par accélérateur.	210 € HT		
Opération hors standard			
Contrôle hors cotation standard comme le contrôle d'accélérateur de type 2 et 3 ou multi voies, analyse de prévision de blindage via simulation monte Carlo (code de calcul FLUKA), Prestation facturée au temps passé après analyse préalable de dossier.	140 € HT/ heure		
Frais annexes			
Déplacement train ou véhicule administratif, frais de bouche, nuitée.	Selon barème du CNRS		

### Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR: 6342-29

Décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes

Economie, industrie et emploi

tion=rechJO&categorieLien=id

JO du 20-02-2009, texte n° 14

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F618DDED85641083145EBBCAC69FB6E6.tpdjo17v\_1?cidTexte=JORFTEXT000020283716&dateTexte=&oldAc-

# Mesures particulières

### Concours

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2008, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

Grade au choix

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
	urs de recherch			
26474	ANTON	JEAN-LUC	01/01/2008	IR1
40177	BERTHE	CYRILLE	01/01/2008	IR1
31222	BOURLES	YANNICK	01/01/2008	IR1
7863	BOUSSON	JEAN SEBASTIEN	01/01/2008	IR1
36497	BOUVIER	STÉPHANE	01/01/2008	IR1
4664	BOZAN	SYLVIA	01/01/2008	IR1
25958	CASTAGNOLI	GÉRARD	01/01/2008	IR1
4325	CHASE	MICHAEL	01/01/2008	IR1
36483	CHAWOSHI	KHALIL	01/01/2008	IR1
31205	COPPEL	YANNICK	01/01/2008	IR1
30917	DE CALMES	MARTINE	01/01/2008	IR1
15624	DE CONCHY	YVONNE	01/01/2008	IR1
14735	DEL MANCINO	WILLIAM	01/01/2008	IR1
36795	DESAUTEZ	ALAIN	01/01/2008	IR1
38375	DESCLOITRES	JACQUES	17/05/2008	IR1
15956	DUBOIS	JEAN-PIERRE	01/01/2008	IR1
9731	DUPAYS	ISABELLE	01/01/2008	IR1
35141	EGLOFF	FLORENCE	01/01/2008	IR1
25507	ESPESSER	ROBERT	01/01/2008	IR1
4160	FARENC	KARINE	01/01/2008	IR1
9779	FAURE	HÉLÈNE	01/01/2008	IR1
25759	FIGON	PATRICK	01/01/2008	IR1
16447	FLAMENT- WATON	MARIE- MAGDELAINE	01/01/2008	IR1
14476	FRANCOIS	CLAIRE	01/01/2008	IR1
4269	FRAPART- JANNAUD	YVES	15/07/2008	IR1
25260	GAY	MICHEL	01/01/2008	IR1
3139	GRANDJEAN	BERNARD	01/01/2008	IR1
36601	GREE	DANIÈLLE	01/01/2008	IR1
14348	GRUTTEMEIER	HERBERT	01/01/2008	IR1
31164	GUIRAUD	LAURENT	01/01/2008	IR1
28331	KERGUELEN	ALAIN	01/01/2008	IR1
12219	LEFEBVRE	GILLIANE	01/01/2008	IR1
9331	LITAUDON	MARC	01/01/2008	IR1
26207	MABROUK	KAMEL	01/01/2008	IR1
20198	МАССНІ	PIERRE- ÉTIENNE	01/01/2008	IR1
45151	MASSOU	STÉPHANE	01/06/2008	IR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
11784	MATHEZ	HERVÉ	01/11/2008	IR1
25557	MAZZANTI	SILVIO	01/01/2008	IR1
26647	MEKAOUCHE	MOURAD	21/12/2008	IR1
9736	MERCIER	CLAUDE	01/01/2008	IR1
30764	MERCIER	PASCALE	01/01/2008	IR1
10346	MONTAGNAC- CUSIMANO	ANNIE	01/01/2008	IR1
37745	MORCRETTE	MATHIEU	01/01/2008	IR1
24399	MOSSANG	ÉRIC	25/04/2008	IR1
31254	NEAU	HERVÉ	01/01/2008	IR1
38043	PACOT	DOMINIQUE	01/01/2008	IR1
9529	PAPILLON	MARIE-HÉLÈNE	01/01/2008	IR1
23160	PAROUTY	JEAN-LUC	01/01/2008	IR1
17220	PETROSYAN	ARTYOM	01/01/2008	IR1
11910	PINARD	LAURENT	16/11/2008	IR1
27002	PIRAS	PATRICK	01/01/2008	IR1
17155	PORTE	OLIVIER	01/08/2008	IR1
9715	PROUX	JEAN-PHILIPPE	01/01/2008	IR1
14482	RAMON	JEAN- FRANCOIS	01/01/2008	IR1
31248	RAVERA	LAURENT	01/01/2008	IR1
16062	ROUX	JACQUES	01/01/2008	IR1
23806	SAGE	BENOIT	01/01/2008	IR1
27117	SURACE	CHRISTIAN	01/01/2008	IR1
20901	TAUNIER	PIERRE	01/01/2008	IR1
13704	THOMAS	XAVIER	01/01/2008	IR1
25710	TOCI	RENÉ	01/01/2008	IR1
40363	WALLE	FRANÇOISE	01/01/2008	IR1
14515	WARTH	VALÉRIE	01/01/2008	IR1
14285	WEIL-MIKO	CHRISTINE	01/01/2008	IR1
25023	ZURBACH	CLAUDE	01/01/2008	IR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénie	urs d'études ho	rs classe		
381	ADAMO	SYLVIE	01/01/2008	IEHC
20104	BAZAN	ALAIN	01/01/2008	IEHC
30838	BLOCH RAYMOND	ANNY	01/03/2008	IEHC
37075	BOUHNIK	MARTINE	01/01/2008	IEHC
23209	BOUTET	GILLES	01/01/2008	IEHC
36596	CAVALIER	ANNIE	01/01/2008	IEHC
9423	CORDE	PATRICK	01/01/2008	IEHC
3500	COSTA DE BEAUREGARD	PASCALINE	01/01/2008	IEHC
40088	DUCOUDRET	BERNARD	01/01/2008	IEHC
352	DUPEUX	MARTINE	01/08/2008	IEHC
21636	FELTHAM	DANIELLE	01/01/2008	IEHC
10274	GADELLE	DANIELLE	01/01/2008	IEHC

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
37168	GIRAULT	ALAIN	01/03/2008	IEHC
33562	LAGOUTTE	MARIE- CHRISTINE	01/01/2008	IEHC
12448	LARTAUD	MARGARET	01/08/2008	IEHC
40207	LAUNAY	THIERRY	01/01/2008	IEHC
327	LE PULOCH	MARYVONNE	01/01/2008	IEHC
37571	LEFEBVRE	BENEDICTE	01/01/2008	IEHC
20907	MAHIEUX	FRANÇOISE	01/01/2008	IEHC
229	MARIN	BÉATRICE	01/01/2008	IEHC
7692	MAROLLEAU	JEAN-PIERRE	01/01/2008	IEHC
13721	NOEL	JACQUES	01/01/2008	IEHC
12570	PAQUANT	MARTHE	01/01/2008	IEHC
1295	PIT0EFF	PRISBILAV	01/01/2008	IEHC
16164	POMMIER	HENRIETTE	01/01/2008	IEHC
12013	POTTIER	MARIE- MADELEIN	01/01/2008	IEHC
12104	REDOUANI	DANIEL	01/01/2008	IEHC
12095	RINGENBACH	JEAN-LOUP	01/01/2008	IEHC
17469	ROUX	JEAN-PIERRE	01/01/2008	IEHC
23283	TRICART	ÉLISABETH	01/02/2008	IEHC
34542	VUILLAUME	MIREILLE	01/01/2008	IEHC

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénie	urs d'études de	1 <sup>ère</sup> classe		
34897	ABAT	MARIE-NOËLLE	01/01/2008	IE1C
40260	AIELLO	SÉBASTIEN	01/01/2008	IE1C
23704	ALBRIEUX	CATHERINE	01/01/2008	IE1C
43938	BARRERE	DOMINIQUE	01/01/2008	IE1C
36931	BATTAIS	ANNICK	01/01/2008	IE1C
9637	BERTHELOT	ÉRIC	18/08/2008	IE1C
23730	BEYS	PHILIPPE	01/01/2008	IE1C
29365	BLANC	PIERRE-ÉRIC	01/01/2008	IE1C
37077	BOISLIVEAU	ROBERT	01/01/2008	IE1C
10293	BOLLA-ROCHAT	DOMINIQUE	01/01/2008	IE1C
26442	BORSCHNECK	DANIEL	01/01/2008	IE1C
23656	BOURDON PIBARET	BÉATRICE	01/01/2008	IE1C
12445	BOURION	EVELYNE	01/01/2008	IE1C
5109	BRAGEU	REMI	01/01/2008	IE1C
15929	BROTHIER	ÉLISABETH	01/01/2008	IE1C
15890	CAPOANI	LIONEL	01/01/2008	IE1C
37226	CARRIE	DANIEL	01/01/2008	IE1C
21905	CASTINEL	LOUIS	01/01/2008	IE1C
27626	CATRAIN	NATHALIE	01/01/2008	IE1C
3069	CHEVALLIER	ODILE	01/01/2008	IE1C
14109	CIOLEK-FIGIEL	ANNE	01/01/2008	IE1C
5509	CLAVEAU	NICOLE	01/01/2008	IE1C
18930	CORREIA	JEAN-JACQUES	01/01/2008	IE1C
220	COUTON	DOMINIQUE	01/02/2008	IE1C
17171	COUTURES	MARIANNE	01/07/2008	IE1C
8263	D'HERIN	CLAUDINE	01/01/2008	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
16619	DRYNDA	ANTOINE	01/01/2008	IE1C
13658	DUPAS	STÉPHANE	17/08/2008	IE1C
30937	DURAN	RÉGINE	15/11/2008	IE1C
16524	FICHEUX	DAMIEN	01/01/2008	IE1C
23457	FIGURA	EVELYNE	01/01/2008	IE1C
30918	FRABEL	PATRICK	01/01/2008	IE1C
37115	FROSTIN	MARIELLE	15/01/2008	IE1C
9641	GALLARD	JEAN- FRANCOIS	24/12/2008	IE1C
26668	HEULLANT	FABIENNE	01/01/2008	IE1C
23198	JOCOU	LAURENT	01/01/2008	IE1C
50663	KERDONCUFF	FLORENCE	30/06/2008	IE1C
14687	KREMER	PATRICK	06/03/2008	IE1C
15921	KUNTZIGER	BENEDICTE	01/01/2008	IE1C
14161	LAFOSSE	YVETTE	01/01/2008	IE1C
37642	LAMBERTS	CHRISTINE	01/09/2008	IE1C
20859	LARTAUD	ANNE	02/12/2008	IE1C
5595	LAUTIER	VÉRONIQUE	01/01/2008	IE1C
7742	LEDU	DOMINIQUE	01/07/2008	IE1C
9789	LEFEVRE	JEAN-CLAUDE	01/01/2008	IE1C
10547	LEFUMEUX	CHRISTOPHE	14/12/2008	IE1C
16009	LEGRAND	CLAUDE	01/01/2008	IE1C
33472	LEVY	ALINE	01/01/2008	IE1C
20330	LIEUNARD	SOPHIE	01/01/2008	IE1C
11604	MACHAVOINE	FRANCOIS	02/02/2008	IE1C
37079	MAISONNEUVE	MICHEL	01/01/2008	IE1C
24196	MASSON	JEAN-PAUL	15/03/2008	IE1C
36969	MERIADEC	CRISTELLE	24/12/2008	IE1C
31526	MIROUX	PHILIPPE	01/01/2008	IE1C
31229	MONOD	CAROLINE	16/10/2008	IE1C
40244	MOREAU	BERNARD	01/01/2008	IE1C
9853	MORVAN	GENEVIÈVE	15/09/2008	IE1C
16393	MOULIN	MARC	01/01/2008	IE1C
21644	MOULLET	GILBERT	01/01/2008	IE1C
30870	MOUYSSET	SERGE	01/01/2008	IE1C
37172	NOBLOT	BEATRICE	01/01/2008	IE1C
3641	OHANA	JOCELYNE	01/01/2008	IE1C
31008	PARES	MALIKA	01/07/2008	IE1C
31003	PEROCHON- DORISSE	JOCELYNE	01/01/2008	IE1C
7940	PERRET	MARIE-ODILE	01/01/2008	IE1C
9703	POINTAL	LAURENT	01/01/2008	IE1C
37673	PORRAS	DOMINIQUE	01/02/2008	IE1C
4060	POULAIN	MICHÈLE	01/01/2008	IE1C
11774	POULAT	SUZANNE	01/06/2008	IE1C
37578	POURINET	LAURENT	13/02/2008	IE1C
4153	PUEY0	BARBARA	01/01/2008	IE1C
37162	RANTIER	YANNICK	01/10/2008	IE1C
16322	RENAUDIN	LAURENCE	01/01/2008	IE1C
32721	REVILLON	MARTINE	01/01/2008	IE1C
10340	RICHARD- MONDESIR	FRANÇOISE	01/01/2008	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
20178	ROISIN	PATRICK	01/01/2008	IE1C
21715	ROMAN	ROBERT	01/01/2008	IE1C
40096	ROPERT	JEAN-ANDRE	01/01/2008	IE1C
25799	ROSAS	ROSELYNE	01/02/2008	IE1C
40124	ROZE	JEAN- FRANCOIS	16/08/2008	IE1C
36643	SANSEAU	CHRISTIAN	01/01/2008	IE1C
289	SAULE	MARIE- FRANÇOISE	01/01/2008	IE1C
3710	SCHWEITZ	ARLETTE	01/01/2008	IE1C
34598	SEGONDS	DOMINIQUE	01/02/2008	IE1C
5529	SELLIER	ANNE	01/01/2008	IE1C
15072	SHENGOLD	LAURENCE	01/01/2008	IE1C
34749	SOURICE	ISABELLE	01/01/2008	IE1C
3780	THIBAULT	MARIE	01/01/2008	IE1C
288	TOUATI	MYRIAM	01/01/2008	IE1C
383	TRAMPOGLIERI	RAYMOND	01/01/2008	IE1C
9487	VAN CRACYNEST	ISABELLE	01/01/2008	IE1C
5079	VASEN	MARGUERITE	01/01/2008	IE1C
9363	VAYN	LUCETTE	01/01/2008	IE1C
20212	VEZZU	FRANCIS	01/01/2008	IE1C
25780	VILLARD	CLAUDE	01/02/2008	IE1C
14486	WALLE	LUDOVIC	01/07/2008	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Technic	iens de classe (	exceptionnelle	)	
18627	BENOIST- JULLIOT	PATRICIA	01/01/2008	TCE
355	BERTHE	MARIE-LAURE	01/01/2008	TCE
7809	BORGET	NOËLLE	01/01/2008	TCE
17605	CAMUS	EDITH	01/01/2008	TCE
9707	COUDOUEL	SOPHIE	01/01/2008	TCE
8240	DECRAENE	MURIEL	01/01/2008	TCE
21900	DERDERIAN BESSON	BERNADETTE	01/01/2008	TCE
15639	ECKLY	FRÉDERIC	01/01/2008	TCE
20140	FAVR0	CHRISTIAN	01/01/2008	TCE
40372	FOURMAN	BRIGITTE	01/01/2008	TCE
37262	LAVERRET	YVELINE	01/01/2008	TCE
13825	LOZINGUEZ	NELLY	01/01/2008	TCE
7687	MACEK	FRANÇOISE	01/01/2008	TCE
16031	MORO	SUZANNE	01/01/2008	TCE
27597	NARBONI	NATHALIE	01/01/2008	TCE
5492	PAUCHONT	YANNIG	01/01/2008	TCE
339	RENAULD	GENEVIÈVE	01/01/2008	TCE
13881	TAILLEUR	MARTINE	01/01/2008	TCE
7683	TRAN BA BAU	ANNICK	01/01/2008	TCE

° d'agent		Prénom	Date d'effet	Grade
Technic	iens de classe (	exceptionnelle	•	
37898	AMICE	ERWAN	29/05/2008	TCS
11818	AULAS	CHRISTELE	08/01/2008	TCS
24134	AUTERNAUD	CHRISTIAN	13/08/2008	TCS
14117	BACH	CARINE	01/01/2008	TCS
4142	BARRIOS	MARIE- CHRISTINE	01/05/2008	TCS
19083	BEAU	MICHAEL	01/01/2008	TCS
9402	BIREBENT	GÉRARD	01/01/2008	TCS
37956	BIZIEN	SANDRINE	01/01/2008	TCS
23520	BON	DENIS	01/01/2008	TCS
9577	BORGET	LIONEL	01/01/2008	TCS
37756	BOTQUELEN	JEAN-YVES	01/01/2008	TCS
9564	BOURBON	MARIE-LINE	01/01/2008	TCS
14068	BRELINSKY	NICOLE	01/01/2008	TCS
40176	BULOT	WANDA	01/01/2008	TCS
16570	CAMPOLI	FABRICE	30/11/2008	TCS
9842	CHAIGNEAU	MIREILLE	01/01/2008	TCS
14326	COURTOIS	SYLVIE	01/01/2008	TCS
14313	CREUSOT	HÉLÈNE	01/01/2008	TCS
31330	DALOYAU	MARLÈNE	01/01/2008	TCS
3963	DAM BABILLE	DANIÈLE	01/01/2008	TCS
10052	DESVIGNES	NATHALIE	01/01/2008	TCS
8046	ESTEVE	JEAN-MICHEL	01/01/2008	TCS
37346	GLINEL-RESSON	NATHALIE	01/01/2008	TCS
23823	GRAZIOTTI	RACHEL	01/01/2008	TCS
15859	HENOT	JEAN-MARC	01/01/2008	TCS
21339	ISSA	CHRISTIANE	01/01/2008	TCS
11554	LAMBERT	PATRICK	01/01/2008	TCS
39141	LAMBERT	STÉPHANE	01/01/2008	TCS
23961	LAUNAY	YANNICK	01/01/2008	TCS
18864	LAVALLADE	CATHERINE	01/01/2008	TCS
5105	LE VAILLANT	CHANTAL	01/01/2008	TCS
5105	LE VAILLANT	CHANTAL	01/01/2008	TCS
40501	LEDOUX	PATRICK	01/01/2008	TCS
37575	LEGRAND	ANNETTE	01/01/2008	TCS
31253	LUGA	NICOLE	01/01/2008	TCS
	MANAS	PATRICK	20/01/2008	TCS
17646				
23923	MENDEZ	MARIE-PIERRE	01/01/2008	TCS
26970	NOTARESCHI	PHILIPPE	07/11/2008	TCS
24796	ODDOU	CHRISTIANE	01/01/2008	TCS
10088	OULLION	CHRISTINE	01/12/2008	TCS
4115	RIO	JOSETTE	01/01/2008	TCS
36991	TASCON	CHRISTOPHE	01/01/2008	TCS
35319	TECHER	SAMIRA	01/06/2008	TCS
13631	TERCIER	MARIE- CHRISTINE	01/01/2008	TCS
24602	TESTE	GRÉGORY	22/07/2008	TCS
24787	TUDELA	JEAN-MARC	01/01/2008	TCS
13838	VALCK	CATHERINE	01/09/2008	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
20345	VEY	ANNICK	01/01/2008	TCS
7923	VITEZ	OLIVIER	01/01/2008	TCS
14217	WEBER	PAUL	01/01/2008	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade		
Adjoints	Adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe					
15570	BLANCHARD	CHRISTIAN	01/01/2008	ATP1		
24318	BOUYER	JANINE	10/06/2008	ATP1		
14470	CHRETIEN	LIONEL	01/01/2008	ATP1		
31378	DELPOUX	SAFIATOU	01/01/2008	ATP1		
26942	DIGRANDI	GEORGES	01/01/2008	ATP1		
26305	GRAZIANI	MICHÈLE	01/01/2008	ATP1		
26483	GREGOIRE	CAROLINE	18/12/2008	ATP1		
37612	HERVE	DOMINIQUE	01/08/2008	ATP1		
31390	KHODJA	ASSIA	21/08/2008	ATP1		
40579	LEROY-HALE	MARIE-NOËLLE	01/01/2008	ATP1		
14948	PAQUOT	HUGUES	01/01/2008	ATP1		

### Sélection professionnelle

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénie	ırs de recherch	ne hors classe		
16224	BARIO	FRANÇOIS	01/01/2008	IRHC
30931	BAUDIN	VÉRONIQUE	01/01/2008	IRHC
11778	BERNIER	JÉRÔME	01/01/2008	IRHC
20513	BOUTHERIN	BERNARD	01/01/2008	IRHC
37969	BREITKOPF	PIOTR	01/01/2008	IRHC
23402	ERNST	ROLAND	01/01/2008	IRHC
36600	FOUCAULT	ALAIN	01/01/2008	IRHC
15650	LE BRUN	ODILE	01/01/2008	IRHC
11764	OLLIVIER	THIERRY	01/01/2008	IRHC
34481	PAILLOUS	FRANÇOISE	01/01/2008	IRHC
31542	PONCHAUT	HUGUES	01/01/2008	IRHC
30974	PONS	ROGER	01/01/2008	IRHC
8278	PONTAILLER	JEAN-YVES	01/01/2008	IRHC
31296	PORTUGALL	OLIVER	01/12/2008	IRHC

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade		
Technic	Techniciens de classe exceptionnelle					
23972	<b>ARGENTINO</b>	PATRICIA	01/01/2008	TCE		
10078	ARPIARIAN	FABIENNE	26/12/2008	TCE		
26643	BERTHILLOT	ANTOINE	01/01/2008	TCE		
31407	BLANC	CATHERINE	01/01/2008	TCE		
40200	BOUVET	GILLES	01/01/2008	TCE		
40499	CORDRAY	MAUD	01/01/2008	TCE		
31304	CUNY	NATHALIE	01/01/2008	TCE		
30990	EVRARD	ARLETTE	01/01/2008	TCE		
14551	GAUTIER	PATRICIA	01/01/2008	TCE		
17034	GERVAIS	YVETTE	03/01/2008	TCE		

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
16514	GREZAUD	ANNE-MARIE	29/02/2008	TCE
16787	HENRIQUES	NATALI	01/05/2008	TCE
10055	HERAULT	LAURENCE	12/04/2008	TCE
4030	LAGOUTTE	ISABELLE	01/01/2008	TCE
31631	LARROCHE	ROBERT	01/01/2008	TCE
25428	LAURENT	MICHÈLE	01/01/2008	TCE
31150	MAIORANO	ANTOINE	19/01/2008	TCE
24115	MOHAMED	ABDOULAYE	01/01/2008	TCE
19089	MOUSSET	SEVERINE	01/01/2008	TCE
31056	PIERUCCI	MARIE-LAURE	01/01/2008	TCE
37733	PLESSIEZ	KARINE	01/01/2008	TCE
31013	PRUVOST	AURORE	01/01/2008	TCE
25283	RICHARD	JACQUELINE	01/01/2008	TCE
25287	SPITZNAGEL	JURGEN	03/01/2008	TCE
15202	THIEMONGE	ANNE-GAELLE	01/01/2008	TCE

### Corps au choix

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénie	urs de recherch	ne de 2 <sup>ème</sup> clas	sse	
9476	BARRE	NICOLE	01/01/2008	IR2
23751	BARUS	JOËLLE	01/01/2008	IR2
34293	BASTIEN- VENTURA	CATHERINE	01/01/2008	IR2
20113	BRION	PHILIPPE	01/01/2008	IR2
40432	CHARDON	LAURETTE	01/01/2008	IR2
27115	CHARRIERE	BRUN0	21/09/2008	IR2
11892	CHEVALEYRE	JEAN-CLAUDE	01/01/2008	IR2
40391	DANIEL	JEAN-MARC	01/01/2008	IR2
23652	GIANESE	CHRISTIAN	01/01/2008	IR2
5762	KOWALSKI	PHILIPPE	01/01/2008	IR2
34697	LARROCHE	CATHERINE	01/01/2008	IR2
31528	LE CAM	EMMANUEL	01/01/2008	IR2
30850	MASS0U	ISABELLE	01/04/2008	IR2
26508	ROTHBACHER	UTE	01/05/2008	IR2
20904	TALOUR	PASCALE	01/01/2008	IR2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénie	urs d'études de	2 <sup>ème</sup> classe		
34789	AUGER	FRÉDÉRIQUE	01/01/2008	IE2
22035	BATTY	MARIE-FRANCE	01/01/2008	IE2
30711	BILBA0	JORGE	01/01/2008	IE2
8306	CHOISIER	ANNICK	01/01/2008	IE2
34224	CONIN	MICHEL	01/01/2008	IE2
28264	DECHAMBRE	GÉRARD	01/01/2008	IE2
34606	DUPUY	JEAN	01/01/2008	IE2
36896	DUTREILLY	CLAUDE	01/01/2008	IE2
40267	GOSSET	JEAN-PAUL	01/01/2008	IE2
12370	GUERIAU	ANNIE	01/01/2008	IE2
36613	HENIN	ODILE	01/01/2008	IE2
30919	JARRAUD	CHRISTIANE	01/01/2008	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
12419	KREMER	GEORGES	01/01/2008	IE2
34580	LENOIR	GUY	01/01/2008	IE2
15386	MICHAUT	CATHERINE	01/01/2008	IE2
23367	MONTMASSON	MARIE-PAULE	01/01/2008	IE2
15973	PERICHON	BERNADETTE	01/01/2008	IE2
23635	RIONDET	MICHEL	01/01/2008	IE2
36467	SILVERA	LAURENT	01/01/2008	IE2
11758	VAGNERON	LIONEL	01/01/2008	IE2
8048	VATRINET	LAURENT	01/01/2008	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Assista	nts ingénieurs			
5740	BAILLEUX	CATHERINE	01/01/2008	Al
24025	BOURGEAT-LAMI	NATHALIE	01/01/2008	Al
8338	CERVONI	BLANDINE	01/01/2008	Al
18825	COIFFET	CHRISTOPHE	01/01/2008	Al
9328	CROUVOISIER	MURIEL	01/01/2008	Al
16680	DA COSTA	CHRISTINE	01/01/2008	Al
23992	DELAYE	JACQUELINE	01/01/2008	Al
31016	DI SALVO	NATHALIE	01/01/2008	Al
20172	DUBOIS	JEAN-MARC	01/01/2008	Al
31520	DUHAMEL	NADIA	01/01/2008	Al
25712	DUSSAUZE	ÉLIZABETH	01/01/2008	Al
31510	FILLON	JEAN-NOEL	01/01/2008	Al
209	GARNERO	ANNIE	01/01/2008	Al
28570	GERMANIER	MARYSE	01/01/2008	Al
36619	GINER	CLAUDINE	01/01/2008	Al
37117	GUILLEMER	MARIE-ANNICK	01/01/2008	Al
10287	HAMDI	SALIHA	01/01/2008	Al
15544	HARDY	MAURICE	01/01/2008	Al
14333	HOEL	PASCALINE	01/01/2008	Al
40094	JAMES	JOËL	01/01/2008	Al
26416	KOUSMENKO	DANIELLE	01/01/2008	Al
40214	LATOUR- LECOUTURIER	ARMELLE	01/01/2008	Al
40378	LELONG	FRANCK	01/01/2008	Al
40141	MALOT	CHRISTIANE	01/04/2008	Al
9582	MARCHESSEAU	JEAN-PIERRE	01/04/2008	Al
20185	MIRASOL0	JEAN	01/01/2008	Al
31130	MOES	FRANÇOISE	01/01/2008	Al
13677	MOTREUIL	SÉBASTIEN	01/01/2008	Al
36949	ORAIN	HERVÉ	01/01/2008	Al
18894	PAQUET	DENIS	01/05/2008	Al
36486	PICHOT	PATRICE	01/01/2008	Al
23351	SANZ	ANNIE	01/01/2008	Al
19381	SERET	ANNE-MARIE	01/01/2008	Al
12511	TATOIAN	JEAN-CLAUDE	01/01/2008	Al
5016	TELIAS	ANNIE	01/01/2008	Al
9472	THILLOY	MARC	01/01/2008	Al

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
14906	VAULTRIN	SYLVIE	01/01/2008	Al
15868	WACK	DOROTHÉE	01/01/2008	Al

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Tecnicie	ens de classe no	ormale		
18832	BARDEAU	JOCELYNE	01/01/2008	TCN
26215	COMPANY	MARTINE	01/01/2008	TCN
31160	CRESTOU	CATHERINE	22/05/2008	TCN
31372	FERREIRA	NELSON	05/01/2008	TCN
16439	FIORINI	SYLVIE	01/01/2008	TCN
31246	GRANAT	DOLORES	01/01/2008	TCN
31029	MAGDALENA	ALAIN	01/01/2008	TCN
31287	MOUTAHIR	FATIMA	01/01/2008	TCN
31250	MOUTOUCARPIN	FRÉDÉRIC	01/03/2008	TCN
31223	PRATVIEL	MARIE-IRÈNE	01/01/2008	TCN
11894	VANSTEENKISTE	ALAIN	27/06/2008	TCN

n° d'agent	l'agent Nom Prénom Date d'effet		Grade	
Ingénie	ur de physique	nucléaire de 2	è <sup>me</sup> classe	
11664	VANZETTO	SYLVAIN	01/01/2008	12

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2008 par décision du Directeur Général, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent		Prénom	Date d'effet	Grade		
Ingénieurs de recherche de 2 <sup>ème</sup> classe						
11122	AUCHER	WILLY CYRIL	01/01/2009	IR2		
64340	BAROU	FABRICE	01/01/2009	IR2		
35997	COLLEY	JEAN-MARC	01/01/2009	IR2		
63097	DELQUE-KOLIC	EMMANUELLE	01/01/2009	IR2		
62907	FOX	GAVIN CONNOR	01/02/2009	IR2		
44925	FRERET	LUCIE	01/01/2009	IR2		
37994	GIRAULT	GWENAËLLE	01/01/2009	IR2		
63336	KAMALOU	OMAR	01/01/2009	IR2		
62554	LECAS	DIMITRI	01/01/2009	IR2		
63388	LEGROS	VÉRONIQUE	01/01/2009	IR2		
18968	OLIVIERO	ERWAN	01/01/2009	IR2		
63858	PANTEIX	PIERRE-JEAN	05/01/2009	IR2		
63905	PERIGNON	FRANCK	01/01/2009	IR2		
63378	RENAUD	OLIVIER	01/01/2009	IR2		
63523	RICHERT	LUDOVIC	01/01/2009	IR2		
62945	TRAN	MICKAEL	15/01/2009	IR2		
64465	VANOYE	LAURENT	01/01/2009	IR2		
50965	VERT	PIERRE- ÉTIENNE	01/01/2009	IR2		
63165	VIGNEAU	MATHIEU	01/12/2008	IR2		

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade		
Ingénieurs d'études de 2 <sup>ème</sup> classe						
64568	ALVAREZ	ANNE	01/01/2009	IE2		
58986	ARMSTRONG	NICHOLAS	01/01/2009	IE2		
31910	BATUT	SEBASTIEN	01/01/2009	IE2		
64532	BLIN	ALEXANDRE	05/01/2009	IE2		
62963	BONNAIRE	NICOLAS	01/01/2009	IE2		
49850	BOTTON	CORALIE	01/01/2009	IE2		
64162	CARPENTIER	THIBAUT	05/01/2009	IE2		
64686	CHAMBON	LAURENT	19/01/2009	IE2		
62822	CHATRON	JACQUES	01/01/2009	IE2		
63710	CUMENAL	DELPHINE	05/01/2009	IE2		
6787	CUVELLIER	XAVIER	01/01/2009	IE2		
4427	DAPHY	ELIANE	01/09/2002	IE2		
63882	EVESQUE	CÉCILE	19/01/2009	IE2		
31263	GARDOLL	SÉBASTIEN	01/01/2009	IE2		
63646	GUILLIGAY	DELPHINE	01/02/2009	IE2		
62946	HONTEBEYRIE	SOPHIE	15/01/2009	IE2		
43373	KURZ	FAUSTINE	01/01/2009	IE2		
36450	LABETOULLE	SONIA	01/01/2009	IE2		
11063	LAGUERRE	CHRISTIAN	01/01/2009	IE2		
62723	LI	ZHI	19/01/2009	IE2		
52231	LOISEAU	ANNE-SYBILLE	01/01/2009	IE2		
18263	MONTAGNE	AURÉLIE	01/01/2009	IE2		
64034	NIQUET	CAROLE	01/01/2009	IE2		
35473	RACINE	BORIS	01/01/2009	IE2		
11202	RUIZ VERA	AMPAR0	01/01/2009	IE2		
64037	STEFANINI	JULIEN	01/01/2009	IE2		
59457	TBATOU	SAÏD	01/02/2009	IE2		
58427	VIALLE	ANDRÉ-JULIEN	01/01/2009	IE2		
63691	VIGY	OANA	01/01/2009	IE2		

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade	
Assistants ingénieurs					
64174	AUBINEAU	THOMAS	15/12/2008	Al	
42666	BEAUD	FRANÇOISE	01/01/2009	Al	
64622	BONNET	CHRISTOPHE	01/01/2009	Al	
55508	BORGEL	CHLOÉ	01/01/2009	Al	
63163	CHOULEUR	ALEXANDRE	01/01/2009	Al	
63930	DARET	AURÉLIE	01/01/2009	Al	
64209	DESSENNES	CÉDRIC	01/01/2009	Al	
51022	FITOUSSI	AUDREY	01/01/2009	Al	
6874	GUEZENNEC	SOLEN	01/01/2009	Al	
17357	HAZAN	AURÉLIE	01/01/2009	Al	
64811	JAUDON	SOPHIE	05/01/2009	Al	
55528	JOSSE	WILLIAM	01/01/2009	Al	
63916	LAFITTE	ANTHONY	26/01/2009	Al	
64218	LEGOUPI	JULIE	01/01/2009	Al	
63192	LOUVET	ISABELLE	01/12/2008	Al	
63612	LUCCHINI	SYLVAIN	01/12/2008	Al	

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
62861	MARION	JESSICA	15/01/2009	ΑI
63807	MINARD	GAËLLE	01/12/2008	ΑI
63876	MOREL	MARINA	01/01/2009	ΑI
9904	MOUROUVIN	MAX	01/01/2009	ΑI
63244	PERAULT	FABIEN	01/01/2009	ΑI
63319	PEZANT	ANNE-LAURE	01/01/2009	ΑI
44458	PIQUET	OLIVIER	01/01/2009	ΑI
64569	POYET	CAROLINE	19/01/2009	ΑI
63203	ROBIN	CHLOÉ	01/01/2009	ΑI
54776	TACINE	SALEM	01/01/2009	Al
17597	TURREL-SUSLEC	ANNIE	01/01/2009	ΑI
56903	VANEL	ROMAIN	01/01/2009	Al

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade			
	Techniciens de classe normale						
64521	ALI OUSSENI	MIRIATI	01/01/2009	TCN			
42681	ALLEAUME	ALLISON	01/01/2009	TCN			
64044	ARGENTIN	KARIMA	01/01/2009	TCN			
64097	BOISNEAU	NATHALIE	29/12/2008	TCN			
63640	BOUCETTA	BENZAIT	01/01/2009	TCN			
63516	BOUTEILLE	BERNARD	01/01/2009	TCN			
63732	BROSSE	ANAÏS	01/01/2009	TCN			
64032	CADENEL	MARIE-ÈVE	01/01/2009	TCN			
58430	CARLOTTI	ÉMILIE	01/01/2009	TCN			
63405	CHAP	SEILA	01/01/2009	TCN			
64275	CHEVIN	AGNÈS	01/01/2009	TCN			
64117	CHIEM	LAETITITA	01/01/2009	TCN			
64513	COULIBALY	ASSET0U	01/01/2009	TCN			
44505	DA SILVA	FLORENCE	01/01/2009	TCN			
63802	DE LUCA	STÉPHANIE	01/01/2009	TCN			
64391	DELBES	MARILYNE	01/01/2009	TCN			
63895	DUARTE	PATRICIA	15/01/2009	TCN			
46386	FONTAINE	ANASTASIA	01/01/2009	TCN			
63125	GAUTHIER	FRÉDÉRIC	01/01/2009	TCN			
64378	GRIVOZ	SOPHIE	01/01/2009	TCN			
63439	HAMADI	SÉNA	01/01/2009	TCN			
55347	HURARD	CORINNE	01/01/2009	TCN			
63582	ISONE	LINDA	01/01/2009	TCN			
64102	KELLAY	NATHALIE	01/01/2009	TCN			
45368	LEON	CHARLOTTE	01/01/2009	TCN			
64201	MAISTRE	JEAN- BAPTISTE	01/01/2009	TCN			
64452	MANSUET	AUDREY	05/01/2009	TCN			
51311	MENEUT	SANDRINE	01/01/2009	TCN			
49037	MORILLAS	CHRISTOPHE	01/01/2009	TCN			
53578	NAVARRO	LAETITIA	01/01/2009	TCN			
64110	NIBERT	PATRICIA	12/01/2009	TCN			
64439	NUK	FLORENCE	01/01/2009	TCN			
60107	QUINTRIC	ÉMILIE	01/01/2009	TCN			
43159	VAZQUEZ	AMÉLIE	01/01/2009	TCN			

#### Concours

### Décision n° 090014DRH du 9 février 2009 fixant les délégations organisatrices des concours DRH

Vu A. du 28-02-2002 ; AA. du 06-02-2009.

Art. 1er. - En application des articles 4 des arrêtés du 6 février 2009 [autorisant l'ouverture de concours internes d'ingénieurs et de personnels techniques au titre de l'année 2009], l'annexe de la présente décision fixe les délégations organisatrices des concours.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 9 février 2009.

Pour le directeur général et par délégation : La directrice des ressources humaines, Christine d'ARGOUGES

N° CC	N° DR	Délégation	TYPE CC	BAP	Corps	Nbre de postes
900	14	Midi-Pyrénées	CINA	А	IR	5
901	13	Languedoc-Roussillon	CINA	В	IR	3
902	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	С	IR	8
903	5	Ile de France Ouest et Nord	CIA	С	IR	1
904	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	D	IR	3
905	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	Е	IR	7
906	5	Ile de France Ouest et Nord	CIA	Е	IR	1
907	5	Ile de France Ouest et Nord	CIA	Е	IR	1
908	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	F	IR	6
909	11	Alpes	CINA	G	IR	1
910	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	J	IR	6
911	5	Ile de France Ouest et Nord	CIA	J	IR	1
912	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	А	ΙE	10
913	6	Centre Est	CINA	В	ΙE	5
914	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	С	ΙE	15
915	5	Ile de France Ouest et Nord	CIA	С	ΙE	1
916	5	Ile de France Ouest et Nord	CIA	С	IE	1
917	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	D	IE	1
918	12	Provence et Corse	CINA	Е	IE	6
919	12	Provence et Corse	CIA	Е	IE	1
920	12	Provence et Corse	CIA	Е	IE	1
921	15	Aquitaine - Limousin	CINA	F	IE	6
922	15	Aquitaine - Limousin	CIA	F	ΙE	1
923	20	Côte d'Azur	CINA	G	IE	3
924	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	J	ΙE	19
925	5	Ile de France Ouest et Nord	CIA	J	ΙE	1
926	11	Alpes	CINA	А	Al	10
927	13	Languedoc-Roussillon	CINA	В	Al	4
928	14	Midi-Pyrénées	CINA	С	Al	12
929	11	Alpes	CINA	D	Al	1
930	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	Е	Al	4
931	6	Centre Est	CINA	F	Al	7
932	10	Alsace	CINA	G	Al	6
933	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	J	Al	41
934	10	Alsace	CINA	Α	Т	4
935	17	Bretagne et Pays-de-la-Loire	CINA	В	Т	1

N° CC	N° DR	Délégation	TYPE CC	BAP	Corps	Nbre de postes
936	14	Midi-Pyrénées	CINA	С	Т	1
937	11	Alpes	CINA	F	Т	2
938	20	Côte d'Azur	CINA	G	Т	4
939	17	Bretagne et Pays-de-la-Loire	CINA	J	Т	6
940	14	Midi-Pyrénées	CIA	А	AJT	1
941	14	Midi-Pyrénées	CIA	А	AJT	1
942	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	G	AJT	1
943	5	Ile de France Ouest et Nord	CIA	G	AJT	1
944	5	Ile de France Ouest et Nord	CINA	J	AJT	1

#### Comités, conseils et commissions

Avis relatif au remplacement de membres élus des conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 07-02-2009, texte n° 79

Cet avis est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020219409

#### Comités, conseils, commissions

Décision n° 090004DRH du 29 janvier 2009 mettant fin à compter du 14 janvier 2009 au mandat des représentants du personnel au comité technique paritaire du CNRS et de l'IN2P3

DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n°82-452 du 28-05-1982 mod.; D. du 19-01-2006; A. interministériel du 23-12-1982 mod.; A. du 27-04-1999; résultats élections commissions consultatives paritaires agents non titulaires CNRS du 18-11-2008; résultats élections CAP personnels CNRS et IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est mis fin à compter du 14 janvier 2009 au mandat des représentants du personnel au comité technique paritaire du CNRS et de l'IN2P3.

Art. 2. - Les organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique paritaire du CNRS et de l'IN2P3 sont désignées ci-après :

- syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD-Recherche EPST.

Art. 3. - La répartition des dix sièges des représentants du personnel entre les cinq organisations syndicales susvisées s'établit comme suit :

Collèges 1 (chercheurs) : 4 sièges

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire
   1 représentant suppléant
- SNCS-FSU : 2 représentants titulaires2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT : 1 représentant titulaire
   1 représentant suppléant

Collège 2 (ITA) : 6 sièges

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- SNPTES-UNSA : 2 représentants titulaires
   2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires
- 2 représentants suppléants
- SUD-Recherche EPST: 1 représentant titulaire
   1 représentant suppléant

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision  $n^{\circ}$  06008DRH du 15 février 2006.

Art. 5. - Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 janvier 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Comités, conseils, commissions

Décision n° 090006DRH du 29 janvier 2009 mettant fin à compter du 14 janvier 2009 au mandat des représentants du personnel à la commission nationale d'action sociale du CNRS et de l'IN2P3

DRH

Vu D. n° 82-452 du 28-05-1982 mod.; D. du 19-01-2006; avis du CTP du 20-09-1993; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993 mod. par DEC. n° 940082SPER du 15-02-1994; résultats élections commissions consultatives paritaires agents non titulaires CNRS du 18-11-2008; résultats élections CAP personnels CNRS et IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009.

Art. 1er. - Il est mis fin à compter du 14 janvier 2009 au mandat des représentants du personnel à la commission nationale d'action sociale du CNRS et de l'IN2P3.

Art. 2. - Les organisations syndicales habilitées à désigner des représentants à la commission nationale d'action sociale du CNRS et de l'IN2P3 sont désignées ci-après :

- syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD-Recherche EPST.

Art. 3. - La répartition des dix sièges des représentants du personnel entre les cinq organisations syndicales susvisées s'établit comme suit :

Collège 1 (chercheurs) : 4 sièges

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire
- 1 représentant suppléant
- SNCS-FSU : 2 représentants titulaires
- 2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT : 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant

Collège 2 (ITA) : 6 sièges

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- SNPTES-UNSA : 2 représentants titulaires
- 2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires
- 2 représentants suppléants
- SUD-Recherche EPST : 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision  $n^{\circ}$  060018DRH du 15 février 2006.

Art. 5. - Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 janvier 2009.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Comités, conseils, commissions

Décision n° 090008DRH du 4 février 2009 relative à la nomination à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche

DRH

VU L.  $n^\circ$  83-634 du 13-07-1983 mod.; L.  $n^\circ$  84-16 du 11-01-1984 mod.; D.  $n^\circ$  82-451 du 28-05-1982 mod.; D.  $n^\circ$  82-993 du 24-11-1982 mod.; D.  $n^\circ$  83-1260 du 30-12-1983 mod.; D.  $n^\circ$  84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-02-1986 mod.

Art.  $1^{\rm er}$ . - sont nommés, à compter du  $1^{\rm er}$  février 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

- M. Arnold MIGUS directeur Général du CNRS, président
- M. Raymond DUVAL ingénieur de recherche hors classe
- M. Joseph GABAY ingénieur de recherche hors classe
- Mme Catherine LANDESMAN ingénieure de recherche de première classe
- M. Pascal PUGET ingénieur de recherche hors classe
- M. Emmanuel RIDENT ingénieur de recherche de première classe
- Mme Michèle SAUMON déléguée régionale

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

- Mme Brigitte BACROIX directrice de recherche de première classe
- M. Frédéric CHAUTARD ingénieur de recherche de première classe
- Mme Marie-Alice FOUJOLS ingénieure de recherche hors classe
- M. Christophe GEOURJON ingénieur de recherche de première classe
- M. Alain LEGENDRE ingénieur de recherche hors classe
- Mme Marie-Hélène PAPILLON ingénieure de recherche de première classe
- Mme Claudia RABEL ingénieure de recherche de première classe

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Comités, conseils, commissions

Décision n° 090009DRH du 4 février 2009 relative à la nomination à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des ingénieurs d'études, des chargés de mission de la recherche et des attachés d'administration de la recherche

DRH

Vu L.  $n^\circ$  83-634 du 13-07-1983 mod.; L.  $n^\circ$  84-16 du 11-01-1984 mod.; D.  $n^\circ$  82-451 du 28-05-1982 mod.; D.  $n^\circ$  82-993 du 24-11-1982 mod.; D.  $n^\circ$  83-1260 du 30-12-1983 mod.; D.  $n^\circ$  84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1er. - Sont nommés, à compter du 1er février 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des ingénieurs d'études, des chargés de mission de la recherche et des attachés d'administration de la recherche :

- M. Arnold MIGUS directeur général du CNRS, président
- M. Gilles SENTISE délégué régional
- Mme Sonia BACONNAIS ingénieure de recherche de deuxième classe
- M. Michel BELIN ingénieur de recherche de première classe
- M. Philippe CAVELIER ingénieur de recherche de première classe
- Mme Marie DAVID ingénieure de recherche de deuxième classe
- Mme Florence RAFFRAY ingénieure de recherche de première classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n°4 compétente à l'égard des ingénieurs d'études, des chargés de mission de la recherche et des attachés d'administration de la recherche :

- Mme Anne-Marie BENOIT ingénieure de recherche de première classe
- M. Emmanuel CADEL ingénieur de recherche de première classe
- Mme Clarisse DAVID ingénieure de la recherche de deuxième classe
- M. Michel ERRECART ingénieur d'études de première classe
- M. Vincent MIGNOTTE chargé de recherche de première classe
- M. Gérard RICHARD ingénieur de recherche de première classe
- M. William TURNER ingénieur de recherche hors classe

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Comités, conseils, commissions

Décision n° 090010DRH du 4 février 2009 relative à la nomination à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs

DRH

Vu L.  $n^\circ$  83-634 du 13-07-1983 mod.; L.  $n^\circ$  84-16 du 11-01-1984 mod.; D.  $n^\circ$  82-451 du 28-05-1982 mod.; D.  $n^\circ$  82-993 du 24-11-1982 mod.; D.  $n^\circ$  83-1260 du 30-12-1983 mod.; D.  $n^\circ$  84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-02-1986 mod.

Art.  $1^{\text{er.}}$  - Sont nommés, à compter du  $1^{\text{er.}}$  février 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

- M. Arnold MIGUS directeur général du CNRS, président
- M. Patrick SAUBOST délégué régional
- Mme Dominique le FUR ingénieure de recherche de première classe
- M. Dominique PACOT ingénieur de recherche de première classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du  $1^{\rm er}$  février 2009, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs:

- Mme Carine AMOROS ingénieure d'études de deuxième classe
- Mme Véronique COHONER ingénieure d'études de deuxième classe
- M. Sébastien PATURANCE ingénieur d'études de deuxième classe
- M. Gérald SAILLY ingénieur d'études de deuxième classe

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Comités, conseils, commissions

Décision n° 090011DRH du 4 février 2009 relative à la nomination à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 6 compétente à l'égard des techniciens de la recherche et des secrétaires d'administration de la recherche

Vu L.  $n^{\circ}$  83-634 du 13-07-1983 mod.; L.  $n^{\circ}$  84-16 du 11-01-1984 mod.; D.  $n^{\circ}$  82-451 du 28-05-1982 mod.; D.  $n^{\circ}$  82-993 du 24-11-1982 mod.; D.  $n^{\circ}$  83-1260 du 30-12-1983 mod.; D.  $n^{\circ}$  84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1er. - sont nommés, à compter du 1er février 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 6 compétente à l'égard des techniciens de la recherche et des secrétaires d'administration de la recherche :

- M. Arnold MIGUS directeur Général du CNRS, président
- Mme Liliane FLABBEE déléguée régionale
- Mme Christiane ENAME ingénieure d'études de deuxième classe
- M. Etienne GOUIN-LAMOURETTE ingénieur d'études de première classe

- M. Michel PELLICIOLI ingénieur de recherche de première classe
- M. Gilles TRAIMOND délégué régional
- M. Philippe WILLOQUET ingénieur de recherche hors classe
- Mme Anne-Laure ZWILLING ingénieure d'études de première classe
- Art. 2. Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 6 compétente à l'égard des techniciens de la recherche et des secrétaires d'administration de la recherche :
  - Mme Michèle FRERET ingénieure d'études de deuxième classe
  - M. Mathieu MORCRETTE ingénieur de recherche de première classe
  - M. Gilles N'KAOUA ingénieur d'études de première classe
  - Mme Hélène NAFTALSKI ingénieure de recherche de deuxième classe
  - Mme Elisabeth NORMAND ingénieure d'études de première classe
  - Mme Séverine ROLLET ingénieure d'études de deuxième classe
  - M. Hugues SCH0ENFELD ingénieur d'études de deuxième classe
  - Mme Michèle WEBER ingénieur de recherche de première classe
- Art. 3. Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Comités, conseils, commissions

Décision n° 090012DRH du 4 février 2009 relative à la nomination à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche et des adjoints administratifs de la recherche

DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod.; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod.; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1er. - Sont nommés, à compter du 1er février 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche et des adjoints administratifs de la recherche :

- M. Arnold MIGUS directeur général du CNRS, président
- M. Alain WEISWALD ingénieur de recherche de première classe
- Mme Carole BROUX ingénieure d'études de deuxième classe
- Mme Laurence GIMENEZ ingénieure d'études de première classe
- M. Emmanuel ROQUES ingénieur d'études de deuxième classe
- Art. 2. Sont nommés, à compter du 1er février 2009, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche et des adjoints administratifs de la recherche :
  - Mme Pascale MERCIER ingénieure de recherche de deuxième classe
  - M. Emmanuel METERREAU ingénieur d'études de deuxième classe
  - M. Jean-Paul MOULIN assistant ingénieur
  - Mme Nathalie POTHIER ingénieure d'études de deuxième classe
  - M. Jessy VIOUGEAS ingénieur d'études de deuxième classe
- Art. 3. Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Comités, conseils, commissions

Décision n° 090001ELEC du 4 février 2009 fixant le calendrier pour l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 4 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 29-05-2008 ; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008 ; DEC. n° 080049DAJ du 17-11-2008 ; protocole d'accord relatif à la mise en place expérimentale du vote électronique au CNRS.

Art. 1<sup>er</sup>. - Objet

Conformément à l'arrêté du 29 mai 2008 [fixant les modalités d'élection au conseil d'administration du CNRS] et à la décision n° 080049DAJ du 17 novembre 2008 [fixant les modalités de vote pour l'élection au conseil d'administration du CNRS], la présente décision définit le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du CNRS.

- Art. 2. Période de simulation et demande de vote par correspondance
- 2.1. Une période de simulation est prévue du 4 au 18 mars 2009.

2.2. - En application de l'article 3.2 de la décision du 17 novembre 2008 précitée, une solution de vote papier par correspondance est mise en place pour les électeurs qui ne sont pas en situation de recourir au vote électronique pour des motifs techniques.

La demande de vote par correspondance doit être motivée et adressée, par courrier, fax ou courriel, auprès du délégué pour les élections, qui la soumet, pour avis, à la commission électorale.

La date limite de réception de la demande de vote par correspondance est fixée au 30 mars 2009.

### Art. 3. - Liste électorale

- La liste électorale provisoire sera consultable du 4 au 25 mars 2009 à l'unité de service « Organisation des élections » ainsi que sur le site Web des élections
- Des réclamations peuvent être formulées par écrit, par les intéressés, auprès du délégué pour les élections qui les soumet, pour avis, à la commission électorale.
- La date limite de réception des réclamations est fixée au 25 mars 2009.
- La liste électorale définitive sera arrêtée le 31 mars 2009 par le directeur général du CNRS.

### Art. 4. - Candidatures et professions de foi

 La date limite de dépôt des listes de candidats est fixée au 6 avril 2009 à 12 heures, auprès du délégué pour les élections - 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé, ces listes seront validées par la commission électorale.

- La date limite de dépôt des professions de foi des listes de candidats par les délégués de liste, est fixée au 8 avril 2009 à 12 heures, auprès du délégué pour les élections, par courriel à elections@cnrs-dir.fr
- La date limite de remplacement des candidats prévue à l'article 10 alinéa 3 de l'arrêté susmentionné, est fixée au 14 avril 2009.

### Art. 5. - Période de vote

- Le matériel de vote est adressé aux électeurs à compter du 25 mai 2009.
- Pour le vote par Internet :
- La date d'ouverture du système de vote est fixée au 27 mai 2009 à 8 heures.
- La date de blocage du système de vote est fixée au 16 juin 2009 à 10 heures.
- Pour le vote par correspondance :
   La date limite de réception des votes est fixée au 16 juin 2009 à 10 heures.

### Art. 6. – Date limite

Les dates limites indiquées aux articles 2, 3, 4 et 5, s'entendent de la date de réception au siège de l'UPS Organisation des élections. Seuls seront pris en compte les plis parvenus à cette date limite.

#### Art. 7. - Dépouillement

Le dépouillement et la proclamation des résultats s'effectueront le 16 juin 2009 à partir de 10h15 à la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, 1 place Aristide Briand – 92195 Meudon Cedex.

#### Art. 8. - Contestations

Les contestations éventuelles sur la validité des opérations devront être portées au plus tard le 22 juin 2009 devant le directeur général du Centre national de la recherche scientifique.

#### Art. 9. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 4 février 2009

Le directeur général, Arnold MIGUS

### Comités, conseils, commissions

Décision n° 080046DR06 du 20 décembre 2008 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon

DR06 - Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3; D. n° 70-1174 du 17-12-1970; D. du 19 janvier 2006; DEC. n° 070120DAJ et n° 070121DAJ du 06-09-2007; PV assemblée élisant président Université de Franche-Comté; contrat quadriennal 2008-2011 en cours de négociation Université de Franche-Comté/CNRS, not. conditions relatives au conseil de l'unité.

### Art. 1er. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR  $n^{\circ}$  6623 comprend les 13 membres suivants :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres nommés;
- 8 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité seront affichés dans les locaux de l'UMR n° 6623.

La durée du mandat des membres du conseil de Laboratoire est fixée à quatre ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2008-2011. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

### Art. 2. – Organisation des élections

### Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le CNRS, par l'Université de Franche-Comté ou par un autre organisme partenaire de l'UMR.
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans Labintol

Sont éligibles : Tout électeur est éligible.

Modalités du scrutin :

En cas de démission ou de départ du laboratoire d'un membre élu, il est procédé à une nouvelle élection pour le collège concerné.

Répartition des sièges :

- 7 membres élus appartenant au collège des enseignants-chercheurs,
- 1 membre élu appartenant au collège des ITA-IATOS-ITARF,

Modalités de publicité des résultats : affichage dans les locaux de l'unité

### Art. 3. - Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins une fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

### Art. 4. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'unité mixte de recherche n°6623 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandœuvre, le 20 décembre 2008.

Pour le directeur général et par délégation : Le délégué régional Centre-Est, Michel RETOURNA

### Comités, conseils, commissions

Décision n° 090105DR08 du 23 février 2009 portant composition nominative de la cellule de crise de la délégation Centre-Poitou-Charentes

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; DEC. n° 04115DAJ du 08-12-2004 mod.; DEC. n° 060096DR08 du 18-09-2006; DEC. n° 090007DAJ du 15-01-2009.

Art.  $1^{\rm er}$ . - La cellule de crise comprend comme membres permanents :

- Le déléqué régional, M. Patrice SOULLIE
- L'adjointe au délégué régional, Mme Pascale LETOURNEUX
- La responsable du service ressources humaines, Mme Rose-Marie CIROTTEAU
- Le responsable du service patrimoine et logistique, M. Pascal TOUTIN

- L'ingénieur régional de prévention et sécurité, M. Damien MONCOQ
- Le chargé de communication, M. Eric DARROUZET
- Le responsable des systèmes d'information, M. Hervé CHAUDRET
- L'ingénieur en maintenance et travaux immobiliers, M. Roger GUICHOUX
- Art. 2. En fonction du type d'évènement, toute personne qualifiée peut être appelée à se joindre à la cellule de crise.
- Art. 3. La présente décision abroge la décision  $n^{\circ}$  070040DR08 du 11 juillet 2007.
- Art. 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique et prend effet à la date de signature.

Fait à Orléans, le 23 février 2009.

Le délégué régional Centre Poitou-Charentes, Patrice SOULLIE

### Comités, conseils, commissions

Décision n° 090046DR10 du 10 février 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives

DR10 – Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1er. – Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3212.

Art. 2. – Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- la directrice de l'unité,
- 12 membres élus.
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 3. – Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 [relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche des structures opérationnelles des services du Centre national de la recherche scientifique].

Fait à Strasbourg, le 10 février 2009.

Pour le directeur général et par délégation : Le délégué régional Alsace, Philippe PIERI

### **Nominations**

### **Administration centrale**

DG

#### **MME NATHALIE GODET**

DEC. n° 090013DA Ldu 06-02-2009

Mme Nathalie GODET, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission auprès du directeur général et placée auprès du président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures, à compter du 28 janvier 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

#### M. ANDRÉ LE BIVIC

DEC\_n° 090014DA Ldu 06-02-2009 M. André le BIVIC, directeur scientifique adjoint au départe-ment scientifique SDV est désigné représentant du CNRS, pour l'année 2009, lors des assemblées générales de la société par actions simplifiées GENOPLANTE VALOR et des sociétés en participation (SEP) auxquelles le CNRS est associé en qualité de membre du groupement d'intérêt scientifique (GIS) « GENOPLANTE 2010 ».

Pour l'accomplissement des missions de représentation visées ci-dessus, délégation est donnée à M. André Le BIVIC à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les avenants aux contrats et les nouveaux contrats des SEP auxquelles le CNRS est associé en qualité de membre du GIS « GENOPLANTE 2010 », au titre de l'année 2009. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

IN2P3

### M. STEVE PANNETIER

DEC. n° 080042IN2P3 du 27-10-2008 M. Steve PANNETIER, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008, adjoint au directeur adjoint administratif à l'IN2P3.

Signé: Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

### M. BRUNO LAURIOUX

DEC. n° 090015DAJ du 18-02-2009 M. Bruno LAURIOUX, professeur des universités, est nommé directeur du département scientifique SHS, à compter du 1er février 2009.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

### Délégations

DR18 - Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

### M. JEAN-FRANÇOIS LAC

DEC. n° 09D012DR18 du 01-12-2008 M. Jean-François LAC, en qualité d'ingénieur d'études est nommé à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 responsable du service des systèmes d'information à la délégation Nord Pas de Calais et Picardie en remplacement de M. Robert MAER-TEN appelé à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord Pas de Calais et Picardie

### Laboratoires

UMR n° 12 - Laboratoire Léon Brillouin (LLB)

### MME CHRISTIANE ALBA-SIMIONESCO

DEC. n° 080052MPPU du 22-02-2009 Mme Christiane ALBA-SIMIONESCO, directrice de recherche, est nommée directrice de l'UMR n° 12 à compter du 1er janvier 2009, pour la durée restante de l'unité, en remplacement de M. Philippe MANGIN.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5142 - Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP)

#### M. LAURENT BORDES

DEC. n° 090002SPHM du 18-02-2009

M. Laurent BORDES, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n $^\circ$  5142, en remplacement de M. Mohamed AMARA, démissionnaire, pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5586 - laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures (LPMCN)

#### M. ALFONSO SAN MIGUEL

DEC. n° 080037MPPU du 06-02-2009

M. Alfonso SAN MIGUEL, professeur d'université, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5586 du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8145 - Mathématiques appliquées Paris 5 (MAP5)

#### **MME ANNIE RAOULT**

DEC. n° 080050SPHM du 06-02-2009

Mme Annie RAOULT, professeure des universités, est nommée directrice de l'UMR n° 8145, en remplacement de Mme Christine GRAFFIGNE, démissionnaire, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Signé : Árnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications (DMA)

### M. François LOESER

DEC. n° 080049SPHM du 02-02-2009

M. François LOESER, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 8553, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

USR n° 59 - Service central d'analyse (SCA)

### M. JEAN-JACQUES LEBRUN

DEC. n° 090007CHIM du 09-02-2009

M. Jean-Jacques LEBRUN est nommé directeur de l'USR n° 59 susvisée à compter du 1er janvier 2009, pour la durée du mandat de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n°5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

M. FRANCOIS COUDERC

### M. CHRISTOPHE MINGOTAUD

DEC. n° 090006CHIM du 16-02-2009

M. François COUDERC, professeur des universités et M. Christophe MINGOTAUD, directeur de recherche CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'UMR  $\rm n^\circ$  5623, à compter du  $\rm 1^{er}$  janvier 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6001 - Laboratoire de chimie des molécules bioactives et des arômes

### M. RACHID BENHIDA

DEC. n° 090005CHIM du 13-02-2009

M. Rachid BENHIDA, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'UMR  $\rm n^\circ$  6001, pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Signé: Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)

M. ERIC VIVIER

#### M. BERTRAND NADEL

DEC. n° 080031SCVI du 02-02-2009

M. Eric VIVIER, professeur des universités - praticien hospitalier, est nommé directeur de l'UMR n° 6102, pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011.

M. Bertrand NADEL, chargé de recherche à l'INSERM, est nommé, directeur adjoint de l'UMR n° 6102, rétroactivement du 1er septembre 2008 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8080 - Développement, morphogenèse et évolution

#### M. ANDRÉ MAZABRAUD M. ROLAND PERASSO

DEC. n° 090012SDV du 18-02-2009

M. André MAZABRAUD, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 8080, à compter du 1er janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009.

M. Roland PERASSO, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8080, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5222 - Europe, européanité, européanisation

#### M. JEAN-PAUL RÉVAUGER

DEC. n° 090006SCHS du 13-02-2009

M. Jean-Paul RÉVAUGER, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n°5222, à compter du 1er janvier 2009 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire

#### M. FRANCIS JAUREGUIBERRY

DEC. n° 090005SCHS du 18-02-2009

M. Francis JAUREGUIBERRY, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n $^\circ$  5603, à compter du 1 $^{\rm er}$  janvier 2009 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6201 - Droit public comparé - droit international et droit européen

#### M. ROSTANE MEHDI

DEC. n° 080056SCHS du 02-02-2009

M. Rostane MEHDI, professeur d'université, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 6201, pour la période du 1er décembre 2008 au 30 juin 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans

#### M. PATRICK VILLIEU

DEC. n° 090007SCHS du 20-02-2009

M. Patrick VILLIEU, professeur des universités à Orléans, est nommé directeur de l'UMR n° 6221, pour la période du 1er septembre 2008 au 31 décembre 2011 en remplacement de Mme Anne LAVIGNE, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6578 - Anthropologie bioculturelle

#### M. MICHEL SIGNOLI

DEC. n° 080043SCHS du 02-02-2009

M. Michel SIGNOLI, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 6578, pour la période du 1er octobre 2008 au 28 février 2009.

Signé: Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5119 - Ecosystèmes laqunaires

#### M. MARC BOUVY

DEC. n° 080007EDD du 02-03-2009 M. Marc BOUVY, directeur de recherche à l'IRD, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5119, pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5141 - Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI)

#### M. OLIVIER CAPPE

DEC. n° 090006SING du 16-02-2009

M. Olivier CAPPE, directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5141 à compter du 1er janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5668 - Laboratoire de l'informatique du parallélisme (I IP

#### M. GILLES VILLARD

DEC. n° 090004SING du 10-02-2009 M. Gilles VILLARD, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim, dans l'attente de l'avis du comité national, de l'UMR n° 5668, à compter du 1er janvier 2009 et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2009, en remplacement de M. Frédéric DESPREZ, appelé à d'autres fonctions.

Signé: Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6599 - Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (Heudiasvc)

#### M. THIERRY DENOEUX

DEC. n° 090007SING du 16-02-2009

M. Thierry DENOEUX, professeur des universités à l'Université de Technologie de Compiègne, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 6599 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2011.

Signé: Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7608 - Fluides, automatique et systèmes thermiques (FAST)

#### M. DOMINIQUE SALIN

DEC. n° 090009SING du 20-02-2009

M. Dominique SALIN, professeur à l'Université de Paris 6, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7608 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 juin 2009 en remplacement de Mme Anne DAVAILLE.
Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 3019 - Très grands équipements et infrastructures de recherche

#### M. STEVE PANNETIER

DEC. n° 090012DAJ du 05-02-2009 M. Steve PANNETIER, ingénieur d'études au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UPS n° 3019 à compter du 28 janvier 2009, en remplacement de Mme Nathalie GODET appelée à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

#### **ACMO**

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

#### MLLE MARJORIE HELLIER

DEC. n° 090048DR05 du 13-02-2009

Mlle Marjorie HELLIER, TCN CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour le Campus de Meudon-Bellevue à compter du 1er janvier 2009.

Mlle Marjorie HELLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Marjorie HEL-LIER est placée directement sous l'autorité du délégué régio-

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7161 - laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique

#### M. JAMES REGIS

DEC. n° 080086DR05 du 23-12-2008

M. James REGIS, ingénieur d'études CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 7161, à compter du 1er janvier

M. James REGIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. James REGIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé : M. Philippe BAPTISTE, directeur de l'UMR n° 7161

#### UMR n° 7649 - Laboratoire de mécanique des solides

#### M. HAKIM GHARBI

DEC. n° 090047DR05 du 04-02-2009

M. Hakim GHARBI, ingénieur d'études et de fabrication du Ministère de la Défense, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7649 à compter du 1er janvier 2009.

M. Hakim GHARBI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Hakim GHARBI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé : Bernard HALPHEN, directeur de l'UMR n° 7649

#### UMR n° 7653 - Hétéroéléments et coordination

#### M. XAVIER LE GOFF

DEC. n° 090045DR05 du 04-02-2009 M. Xavier le GOFF, ingénieur d'études CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

(ACMO) dans l'UMR n° 7653 à compter du 1er janvier 2009. M. Xavier le GOFF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Xavier le GOFF est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pascal le FLOCH, directeur de l'UMR n° 7653

UMR n° 7654 - Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique

#### M. MARC DAUPLAIS

DEC\_n° 090046DR05 du 04-02-2009

M. Marc DAUPLAIS, ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n $^\circ$  7654 à compter du  $1^{\rm er}$  janvier

M. Marc DAUPLAIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Marc DAUPLAIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé : Yves MECHULAM, directeur de l'UMR n° 7654

#### UMR n° 8539 - Laboratoire de météorologie dynamique

#### M. GÉRARD CŒUR-JOLY

DEC. n° 080084DR05 du 23-12-2008

M. Gérard CŒUR-JOLY, AI CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8539, à compter du 28 août 2008.

M. Gérard CŒUR-JOLY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gérard CŒUR-JOLY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité

Signé : François VIAL, directeur de l'UMR n° 8539

UMR n° 6213 - Institut univers, transport, interfaces nanostructures, atmosphère et environnement, molécules (UTINAM)

#### MLLE VIRGINIE MOUTARLIER

DEC. n° 090008DR06 du 20-01-2009

Mlle Virginie MOUTARLIER, ingénieure d'études, est nommée agent chargée de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6213, à compter du 19 décembre 2008.

Mlle Virginie MOUTARLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Virginie MOU-TARLIER est placée directement sous l'autorité du directeur

Signé : Georges JOLICARD, directeur de l'UMR n° 6213

#### UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques (LET)

#### MME HÉLÈNE GRASSIN

DEC. n° 080166DR08 du 21-05-2008

Mme Hélène GRASSIN, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6608 à compter du 1er janvier 2008.

Mme Hélène GRASSIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Mme Hélène GRASSIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO. Signé : Denis LEMONNIER, directeur de l'UMR n° 6608

UPR n° 3118 - Centre interdisciplinaire de nanoscience de Marseille (CINaM)

#### M. JEAN-BAPTISTE BERGOT

DEC. n° 091636DR12 du 19-01-2009

M. Jean-Baptiste BERGOT, IR2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3118, à compter du 19 janvier 2009.

M. Jean-Baptiste BERGOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Jean-Baptiste BER-GOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé : Claude HENRY, directeur de l'UPR n° 3118

UMR n° 6231 - Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M)

#### MME NANCY OSORIO

DEC. n° 091637DR12 du 26-01-2009

Mme Nancy OSORIO, ingénieure d'études de 2ème classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6231, à compter du 1er janvier 2009.

Mme Nancy OSORIO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Nancy OSORIO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé : Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR n° 6231

USR n° 2936 - Station de biologie expérimentale du CNRS à Moulis

#### MME MICHÈLE HUET

DEC. n° 090004DR14 du 22-01-2009

Mme Michèle HUET, technicienne en recherche et formation, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'USR n° 2936, à compter du 22 janvier 2009.

Mme Michèle HUET exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Michèle HUET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé: Jean CLOBERT, directeur de l'USR n° 2936

UMR n° 7083 - GULLIVER

#### M. HERVÉ WILLAIME

DEC. n° 090056DR16 du 15-12-2008 M. Hervé WILLAIME, CR1, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7083, à compter du 16 février 2004.

M. Hervé WILLAIME exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Hervé WILLAIME est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Elie RAPHAEL, directeur de l'UMR n° 7083

#### UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

#### MME ISABELLE MARLART

DEC. n° 090017DR17 du 06-02-2009 Mme Isabelle MARLART, technicienne de classe normale recherche et formation, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans

l'UMR n° 6226, à compter du 22 septembre 2008. Mme Isabelle MARLART est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité

Mme Isabelle MARLART exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Isabelle MARLART est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

UMR n° 6457 - Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH)

#### M. ROMAIN BERNY

DEC. n° 090007DR17 du 08-12-2008 M. Romain BERNY, ingénieur de recherches, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6457, à compter du 1er décembre 2008. M. Romain BERNY exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Romain BERNY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé: Jacques MARTINO, directeur de l'UMR n° 6457

#### UMR n° 6538 - Domaines océaniques

#### M. CÉDRIC BRACHET

DEC. n° 080203DR17 du 19-11-2008 M. Cédric BRACHET, AI CNRS, quotité 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6538, à compter du 19 septembre 2008. M. Cédric BRACHE est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Cédric BRACHET exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Cédric BRACHET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé: Jean-Yves ROYER, directeur de l'UMR n° 6538

UMR n° 6563 - Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles

#### MME FRANÇOISE LE CORRE

DEC. n° 090008DR17 du 15-10-2008 Mme Françoise le CORRE, TNC 100%, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6563, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Mme Françoise le CORRE est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité. Mme Françoise le CORRE exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Fraçoise le CORRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Marc HOVASSE, directeur de l'UMR n° 6563

#### Fin de fonctions

UMR n° 7036 - Laboratoire de cristallographie et de modélisation des matériaux minéraux et biologiques (CRM²)

#### M. ALEXANDRE BOUCHE

DEC. n° 090009DR06 du 20-01-2009

Il est mis fin, à compter du 30 novembre 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Alexandre BOUCHE dans l'UMR n° 7036.

Signé : Claude LECOMTE, directeur de l'UMR n° 7036

### Délégations de signature

#### **Administration centrale**

DG

#### M. André le BIVIC

DEC. n° 090014DAJ du 06-02-2009 Délégation de signature est donnée à M. André le BIVIC à l'effet de signer les contrats-cadres de collaboration de recherche visant à définir les modalités de participation des laboratoires affiliés au CNRS retenus à l'issue des différents appels à projets, en lien avec le programme GENOPLANTE, des agences de financement tels que ceux de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

#### M. PHILIPPE LECONTE

DEC. n° 090019DAJ du 19-02-2009

Délégation est donnée à M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le contrat d'objectifs partagés susvisé visant à soutenir le projet de « Développement de deux plateformes interdisciplinaires en Aquitaine : PRISNA et AIFIRA ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### M. BRUNO LAURIOUX MME BRIGITTE ETLICHER

DEC. n° 090021DAJ du 20-02-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Bruno LAURIOUX, directeur du département scientifique « Sciences humaines et sociales », à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions, contrats et documents relevant des domaines suivants :

- 1. Structures opérationnelles de recherche et de service :
  - les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS;
  - les conventions ou les avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation :

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation :
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

#### 2. - Gestion scientifique :

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et, le cas échéant, à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LAURIOUX, délégation est donnée à Mme Brigitte ETLICHER, secrétaire générale du département scientifique SHS, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

#### DG

#### M. PATRICK NETTER

DEC. n° 090022DAJ du 24-02-2009 Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, directeur du département scientifique SDV, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le vendredi 27 février 2009, à Villejuif, la convention de création de la structure fédérative de recherche susvisée entre l'Université Paris Sud 11, l'INSERM,

le CNRS et l'IGR. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

#### DG

#### MME FRANÇOISE GAILL

DEC. n° 090023DAJ du 27-02-2009 Délégation est donnée à Mme Françoise GAILL, directrice du département scientifique EDD, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, en Polynésie, le Memorendum of understanding regarding collaboration and collaboration entre l'UC, le CNRS et l'EPHE.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

#### DG

#### M. JEAN-MARC GAMBAUDO

DEC. n° 090025DAJ du 04-03-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Marc GAMBAUDO, directeur scientifique adjoint (MPPU), à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le lundi 9 mars 2009, à Mexico, la convention de création du LIA « Solomon Lefschetz » (LAISLA) entre les parties françaises et mexicaines suivantes : le CNRS, l'Université de Provence (UM1), l'Université Paul-Cézanne (UPCAM); le Consejo Nacional de Ciencia y Tecnologia de Mexico (CONACYT) et l'Universidad Nacional Autonoma de Mexico (UNAM).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

#### IN2P3

M. JÉRÔME VITRE
M. PASCAL DARGENT
M. STEVE PANNETIER
MME LAURENCE MATHY-MONTALESCOT
MME ELIANE PERRET

DEC. n° 090004IN2P3 du 27-10-2008

Délégation de signature est donnée à M. Jérôme VITRE, directeur adjoint administratif à l'IN2P3, à M. Pascal DARGENT, directeur adjoint technique à l'IN2P3, aux fins de gestion de l'institut, de représentation du Centre national de la recherche scientifique dans tous les actes ressortissant à la mission de l'institut et en particulier, la préparation et l'exécution du budget de l'institut.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, de M. Pascal DARGENT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Steve PANNETIER, adjoint au directeur administratif à L'IN2P3, à Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT, responsable du pôle « ressources humaines et allocation des moyens », à Mme Eliane PERRET, responsable du pôle « liaisons internationales, valorisation, Europe », pour les actes et documents se rapportant à leurs compétences respectives au sein de la division technique et administrative des projets.

La présenté décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008, elle abroge la décision n° 080003INPN du 2 janvier 2008. Signé: Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

#### INSU

#### M. GUY LAUVERGEON MME MARIE-THÉRÈSE DORIN-GERALD MME CLAUDINE COLON

DEC. n° 090020INSU du 11.02.2009

M. Guy LAUVERGEON, ingénieur de recherche du CNRS, reçoit délégation de signature du directeur de l'INSU pour signer tous les actes concernant les affaires mentionnées au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4, et au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 du décret n° 85-218 [créant l'INSU du CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy LAUVER-GEON, Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, adjointe au directeur administratif de l'INSU, Mme Claudine COLON, responsable du service du budget et des affaires financières, reçoivent délégation pour signer en ses lieu et place.

La présente décision annule et remplace la décision n° 070034INSU du 28 novembre 2007 et prend effet à compter du 1er mars 2009.

Signé : Dominique le QUEAU, directeur de l'INSU

#### Délégations

DR05 – Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

M. VINCENT GOUJON
M. JEAN-MARC BOIVENT
MME SOPHIE GOGUELET

DEC. n° 080081DR05 du 16-01-2009

Délégation est donnée à M. Vincent GOUJON, directeur délégué aux achats, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, dans la limite des crédits disponibles de la direction déléquée aux achats, les actes suivants :

1. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention, ainsi que les commandes adressées à une unité ou à une délégation du CNRS;

2. les commandes d'un montant inférieur à  $4\,000 \in HT$  (dans les cas ne relevant pas de l'alinéa 1) ;

3. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOUJON, directeur délégué aux achats, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOIVENT, adjoint au directeur délégué aux achats, ingénieur d'études et à Mme Sophie GOGUELET,

adjointe au directeur déléqué aux achats, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

#### DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

#### DIRECTEURS D'UNITÉS

DEC. n° 090005DR14 du 25-02-2009

```
L'article 1er des décisions de délégation de signature :
     DEC. n° 070042DR14; DEC. n° 070058DR14; DEC. n° 070042DR14; DEC. n° 070038DR14; DEC. n° 070079DR14; DEC. n° 070079DR14; DEC. n° 070075DR14; DEC. n° 070014DR14; DEC. n° 070028DR14; DEC. n° 070042DR14; DEC. n° 070042DR14; DEC. n° 070042DR14; DEC. n° 07005BR14; DEC. n° 070042DR14; DEC. n° 07005BR14; 
DEC. n° 070042DR14; DEC. n° 070058DR14; DEC. n° 070022DR14; DEC. n° 070060DR14; DEC. n° 070048DR14; DEC. n° 070060DR14; DEC. n° 070048DR14; DEC. n° 070038DR14; DEC. n° 070034DR14; DEC. n° 070010DR14; DEC. n° 070010DR14; DEC. n° 070010DR14; DEC. n° 070010DR14; DEC. n° 07007DR14; DEC. n° 070032DR14; DEC. n° 070052DR14; DEC. n° 070044DR14; DEC. n° 070052DR14; DEC. n° 070046DR14; DEC. n° 070054DR14; DEC. n° 070081DR14; DEC. n° 070054DR14; DEC. n° 070116DR14; DEC. n° 070073DR14; DEC. n° 070114DR14; DEC. n° 070112DR14; DEC. n° 070114DR14; DEC. n° 070113DR14; DEC. n° 070103DR14; DEC. n° 070016DR14; DEC. n° 070103DR14; DEC. n° 070016DR14; DEC. n° 070018DR14; DEC. n° 070016DR14; DEC. n° 070013DR14; DEC. n° 070014BDR14; DEC. n° 070014BDR14;
DEC. n° 070018DR14; DEC. n° 070026DR14; DEC. n° 070103DR14; DEC. n° 070148DR14; DEC. n° 070148DR14; DEC. n° 070064DR14; DEC. n° 070064DR14; DEC. n° 070128DR14; DEC. n° 07012DR14; DEC. n° 07012DR14; DEC. n° 07010DR14; DEC. n° 07012DR14; DEC. n° 07014DR14; DEC. n° 08002TDR14; DEC. n° 080018DR14; DEC. n° 080023DR14; DEC. n° 080025DR14; DEC. n° 080025DR14; DEC. n° 080037DR14; DEC. n° 080035DR14; DEC. n° 080045DR14; DEC. n° 080
```

est modifié comme suit : « Les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7-1 du décret n° 2005-7042 du 30 décembre 2005 modifié (art. 4 du décret n° 2008-1334 du 17 décembre 2008) soit 133 000 € HT, à la date de signature de l'acte. »

La décision modificative n° 070137DR14 du 15 octobre 2007

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

DEC. n° 080041DR14; DEC. n° 080045DR14; DEC. n° 090002DR14

#### DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

#### DIRECTEURS D'UNITÉS

DEC. n° 090002DR15 du 05-02-2009

```
DEC. n° 070002DR15 du 05-02-2009
L'article 1.1 des décisions de délégation de signature :
DEC. n° 070230DR15 [UMR n° 5114 – M. Philippe AUVERGNON]
DEC. n° 07021DDR15 [UMR n° 5107 – M. Philippe BALCOU]
DEC. n° 080007DR15 [UMR n° 5234 – M. Théo BALTZ]
DEC. n° 070217DR15 [UMR n° 5629 – M. Henri CRAMAIL]
DEC. n° 070217DR15 [UMR n° 5800 – Marie-Pierre DELEST]
DEC. n° 080001DR15 [UMR n° 5800 – Marie-Pierre DELEST]
DEC. n° 080003DR15 [UMR n° 5228 – M. Georges DI SCALA]
DEC. n° 080003DR15 [UMR n° 5248 – M. Erick DUFOURC]
DEC. n° 070182DR15 [UMR n° 5103 – M. Patrick CASTERA]
DEC. n° 070196DR15 [UMR n° 5469 – M. Marc DESCHAMPS]
DEC. n° 080019DR15 [UMR n° 5469 – M. Marc DESCHAMPS]
DEC. n° 080019DR15 [UMR n° 5798 – M. Eric FREYSZ]
DEC. n° 070202DR15 [UMR n° 5255 – M. Philippe GARRIGUES]
DEC. n° 080017DR15 [FR n° 2952 – M. Jean-Louis GOUT]
    DEC. n° 080017DR15 (FR n° 2952 – M. Jean-Louis GOUT)
```

```
DEC. n° 070184DR15 (UMS n° 2567 - M. Francis GROUSSET)
DEC. n^{\circ} 070176DR15 (UMR n^{\circ} 5797 – M. Bernard HAAS)
DEC. n° 070221DR15 (UMR n° 5199 - M. Jacques JAUBERT)
DEC. n° 080030DR15 (UPS n° 849 – M. Jean-Marie JOUANNEAU)
DEC. n° 070225DR15 (UMR n° 5212 - M. Dimitri KOMATITSCH)
DEC. n° 070219DR15 (UMR n° 5084 - M. Bernard-Dominique LAVIELLE)
DEC. n° 070212DR15 (UMR n° 5200 – M. René LESSIRE)
DEC. n° 070208DR15 (IFR n° 4 - M. Roger MARTHAN)
DEC. n° 080015DR15 (UMR n° 5251 - M. Guy METIVIER)
DEC. n° 070182DR15 (UMR n° 6172 - M. Dominique CROS)
DEC. n° 070092DR15 (UMR n° 5231 – M. Chrétien MOONEN)
DEC. n° 070206DR15 (UMR n° 5226 - Mme Francoise MOOS)
DEC. n° 070223DR15 (UMR n° 5164 – M. Jean-François MOREAU)
DEC. n° 080025DR15 (UMR n° 5091 – M. Christophe MULLE)
DEC. n° 080023DR15 (UMR n° 5115 - M. René OTAYEK)
DEC. n° 080021DR15 (UMR n° 5478 - M. Bernard OYHARCABAL)
DEC. n° 080009DR15 (UMS n° 3033 – M. Jean-Jacques TOULME)
DEC. n° 070190DR15 (UMR n° 5095 - M. Jean VELOURS)
DEC. n° 070204DR15 (UMR n° 5113 - M. Murat YILDIZOGLU)
sus-visées consenties aux directeurs d'unité est remplacé
« les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-
```

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ».

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine Limousin

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

#### MME MONIQUE ROYER

DEC. n° 090002DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à Mme Monique ROYER, directrice de cabinet de la Présidente du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Présidence, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € hors taxes, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

#### MME PASCALE BUKHARI

DEC. n° 090003DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à Mme Pascale BUKHARI, directrice de cabinet du directeur général du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction générale, les actes suivants

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les

pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

#### M. ALAIN RESPLANDY-BERNARD MME VÉRONIQUE BRISSET-FONTANA

DEC. n° 090004DR16 du 03-02-2009 Délégation est donnée à M. Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au Secrétariat général. les actes suivants:

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain RESPLAN-DY-BERNARD, délégation est donnée à Mme Véronique BRIS-SET-FONTANA, assistante du secrétaire général du CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

## M. CLAUDE GAILLARD MME CAROLE LE CONTEL M. JACQUES LAVIELLE

DEC. n° 090005DR16 du 03-02-2009 Délégation est donnée à M. Claude GAILLARD, responsable du bureau de pilotage et de coordination (BPC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au BPC, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GAILLARD, délégation est donnée à Mme Carole le CONTEL, responsable des Moyens communs et des relations avec les Délégués régionaux au sein du bureau de pilotage et de coordination, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GAILLARD et de Mme Carole le CONTEL, délégation est donnée à M. Jacques LAVIELLE, responsable de la modernisation et de la qualité au sein du bureau de pilotage et de coordination, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

MME FRANÇOISE SEVIN MME LAURENCE LOMME M. FRANÇOIS GIRARD M. SYLVAIN DEHAUD

DEC. n° 090006DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise SEVIN, directrice des finances, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des Finances, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000  $\in$  HT, soit 23 920  $\in$  TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en

respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise SEVIN, délégation est donnée à Mme Laurence LOMME adjointe à la directrice des finances, aux fins mentionnées ci-dessus. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise SEVIN et de Mme Laurence LOMME, délégation est aussi donnée à M. François GIRARD, chef du bureau de la réglementation et des affaires générales et à M. Sylvain DEHAUD, chef du bureau du budget et des finances, aux fins mentionnées cidessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

#### MME DANIÈLE DAUVIGNAC MME ISABELLE LONGIN

DEC. n° 090007DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques (DAJ), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction des affaires juridiques, les actes suivants : a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS, b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle DAUVI-GNAC, délégation est donnée à Mme Isabelle LONGIN, adjoin-

GNAC, délégation est donnée à Mme Isabelle LONGIN, adjointe à la directrice des affaires juridiques, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

#### M. GILLES PIJAUDIER-CABOT MME JANINE SATURNIN

DEC. n° 090008DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à M. Gilles PIJAUDIER-CABOT, responsable de la mission de la stratégie et de la prospective (MSP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la MSP, les actes suivants:

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PIJAUDIER-CABOT, délégation est donnée à Mme Janine SATURNIN, assistante à la mission de la stratégie et de la prospective, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

#### M. JOSEPH ILLAND

DEC. n° 090009DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à M. Joseph ILLAND, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits qui lui sont attribués, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a, c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. Signé: Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

#### M. BERNARD ADANS MME MARIE-ANGE THIBORD

DEC. n° 090010DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à M. Bernard ADANS, agent comptable principal du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'Agence comptable principale (ACP), les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ADANS, délégation est donnée à Mme Marie-Ange THIBORD, fondée de pouvoir à l'agence comptable principale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

### DR16 – Délégation Paris Michel-Ange M. MAURICE GROSS

### M. MAURICE GROSS MME FRANÇOISE PAILLOUS

DEC. n° 090011DR16 03-02-2009 Délégation est donnée à M. Maurice GROSS, directeur des partenariats, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DPA, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000  $\in$  HT, soit 23 920  $\in$  TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice GROSS, délégation est donnée à Mme Françoise PAILLOUS, secrétaire générale de la DPA, aux fins mentionnées ci-dessus. Signé: Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

#### M. ARNAUD BENEDETTI MME RAJA DRISSI-DOUADI

DEC. n° 090012DR16 du 03-02-2009 Délégation est donnée à M. Arnaud BENEDETTI, directeur de la communication, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRCOM, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud BENEDET-TI, délégation est donnée à Mme Raja DRISSI-DOUADI, directrice administrative de la DIRCOM, aux fins mentionnées cidessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

#### M. FRÉDÉRIC BENOLIEL MME ARABELLE BAUDETTE

DEC. n° 090013DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à M. Frédéric BENOLIEL, directeur des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DRI. Jes actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS.

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BENO-LIEL, délégation est donnée à Mme Arabelle BAUDETTE, directrice administrative de la DRI, aux fins mentionnées cidessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

#### M. Izo ABRAM M. François BIENENFELD

DEC. n° 090014DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à M. Izo ABRAM, directeur des affaires européennes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DAE, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000  $\in$  HT, soit 23 920  $\in$  TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Izo ABRAM, délégation est donnée à M. François BIENENFELD, directeur administratif de la DAE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

#### MME NICOLE LE GAL MME AGNÈS DES ROCHETTES

DEC. n° 090015DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à Mme Nicole le GAL, secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au SGCN, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000  $\in$  HT, soit 23 920  $\in$  TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole le GAL, délégation est donnée à Mme Agnès des ROCHETTES, adjointe à la secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 – Délégation Paris Michel-Ange MME GILBERTE CHAMBAUD M. PHILIPPE CAVELIER

DEC. n° 090016DR16 du 24-02-2009 Délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice du département scientifique Chimie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au département Chimie, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS.

sées à une unité ou une délégation du CNRS, b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gilberte CHAM-BAUD, délégation est donnée à M. Philippe CAVELIER, secrétaire général du département scientifique Chimie, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

MME FRANÇOISE GAILL MME HÉLÈNE NAFTALSKI MME STÉPHANIE THIEBAUT

DEC. n° 090017DR16 du 24-02-2009 Délégation est donnée à Mme Françoise GAILL, directrice du département scientifique Environnement et développement durable (EDD), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au département EDD, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000  $\in$  HT, soit 23 920  $\in$  TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GAILL, délégation est donnée à Mme Hélène NAFTALSKI, secrétaire générale du département scientifique EDD, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GAILL et de Mme Hélène NAFTALSKI, délégation est donnée à Mme Stéphanie THIEBAUT, directrice scientifique adjointe au département scientifique EDD, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 – Délégation Paris Michel-Ange M. PATRICK NETTER MME ANNIE LECHEVALLIER M. LYASID HAMMOUD MME ANNE-MARIE CAPELLAN

DEC. n° 090018DR16 du 12-02-2009 Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, directeur du département scientifique Sciences du vivant (SDV), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au département SDV, les actes suivants : a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS, b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit

b. les commandes d'un montant inferieur à 20 000 € H1, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a, c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation est donnée à Mme Annie LECHEVALLIER, secrétaire générale du département scientifique SDV, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER et de Mme Annie LECHEVALLIER, délégation est donnée à M. Lyasid HAMMOUD, ingénieur d'études au département scientifique SDV, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, Mme Annie LECHEVALLIER et de M. Lyasid HAMMOUD, délégation est donnée à Mme Anne-Marie CAPELLAN, assistante ingénieure au département SDV, aux fins mentionnées cidessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

### M. BRUNO LAURIOUX MME BRIGITTE ETLICHER

DEC. n° 090019DR16 du 24-02-2009 Délégation est donnée à M. Bruno LAURIOUX, Directeur du département scientifique Sciences humaines et sociales (SHS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au département SHS, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000  $\in$  HT, soit 23 920  $\in$  TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LAURIOUX,

En cas d'absence ou d'empecnement de M. Bruno LAURIOUX, délégation est donnée à Mme Brigitte ETLICHER, secrétaire générale du département scientifique SHS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

## M. BERTRAND GIRARD MME FRANÇOISE BALESTIE MME MARTINE RECHENMANN

DEC. n° 090020DR16 12-02-2009 Délégation est donnée à M. Bertrand GIRARD, Directeur du département scientifique Mathématiques, physique, planète et univers (MPPU), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au département MPPU, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000  $\in$  HT, soit 23 920  $\in$  TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GIRARD, délégation est donnée à Mme Françoise BALESTIE, secrétaire générale du département scientifique MPPU, aux fins mentionnées ci-dessus

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GIRARD et de Mme Françoise BALESTIE, délégation est donnée à Mme Martine RECHENMANN, responsable du budget et des affaires financières du département scientifique MPPU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

### M. PIERRE GUILLON M. PHILIPPE ALCOUFFE

DEC. n° 090021DR16 du 12-02-2009

Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, Directeur du département scientifiques Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie (ST2I), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au département ST2I, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUILLON, délégation est donnée à M. Philippe ALCOUFFE, secrétaire général du département scientifique ST2I, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

MME CHRISTINE D'ARGOUGES M. EMMANUEL RIDENT MME CHRISTINE ENAME MME ISABELLE KAUFFMANN MME MICHÈLE DESLANGLES

DEC. n° 090022DR16 du 12-02-2009

Délégation est donnée à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines (DRH), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des Ressources Humaines, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES, délégation est donnée à M. Emmanuel RIDENT, adjoint de la directrice des RH, aux fins mentionnées cidessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES et de M. Emmanuel RIDENT, délégation est aussi donnée à Mme Christine ENAME, responsable du service formation et itinéraires professionnels ; à Mme Isabelle KAUFFMANN, responsable du service du développement social ; et à Mme Michèle DESLANGLES, chargée des affaires générales pour les crédits de la dotation globale aux fins mentionnées cidessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

### MME AGNÈS NETTER M. JEAN-LUC CHOUKROUN

DEC. n° 090023DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à Mme Agnès NETTER, directrice de la mission pour la place des femmes au CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la Mission, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès NETTER, délégation est donnée à M. Jean-Luc CHOUKROUN, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

#### M. ANDRÉ KASPI MME MARIE-FRANCE PINHAS-DIENA

DEC. n° 090024DR16 du 03-02-2009

Délégation est donnée à M. André KASPI, président du comité pour l'histoire du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du Comité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André KASPI, délégation est donnée à Mme Marie-France PINHAS-DIENA, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

M. SERGE BAUIN
M. JOSEPH GABAY
M. EMILE CHAMOUN

DEC. n° 090031DR16 du 24-02-2009

Délégation est donnée à M. Serge BAUIN, directeur de l'IPAM, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'IPAM, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000  $\in$  HT, soit 23 920  $\in$  TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BAUIN, délégation est donnée à M. Joseph GABAY, ingénieur de recherche, et à M. Emile CHAMOUN, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

### MME ALIX GICQUEL MME FARANAK GRANGE

DEC\_n° 090032DR16 du 24-02-2009 Délégation est donnée à Mme Alix GICQUEL, directrice de l'UPS n° 2934 - Unité support de l'agence nationale de la recherche (USAR), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'USAR les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS.

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alix GICQUEL, délégation est donnée à Mme Faranak GRANGE, secrétaire générale de l'UPS n°2934, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

#### Laboratoires

#### DR02 - Paris B

UMR n° 7070 - Laboratoire des matériaux mésoscopiques et nanométriques

M. CHRISTOPHE PETIT MME MARIE-PAULE PILENI MME ISABELLE LISIECKI

DEC. n° 090029DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Christophe PETIT à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PETIT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Paule PILE-NI, PE2 ou à Mme Isabelle LISIECKI, DR2 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7070 - Laboratoire des matériaux mésoscopiques et nanométriques

#### MME MARIE-PAULE PILENI MME ISABELLE LISIECKI

DEC. n° 090030DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à Mme Isabelle LISIECKI, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LISIEC-KI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Paule PILENI, PrE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe PETIT, directeur de l'UMR n $^{\circ}$  7070

UMR n° 7110 - Laboratoire de linguistique formelle

M. ALAIN KIHM M. CLÉMENT PLANCQ MME JANIQUE BIABIANY

DEC. n° 090086DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Alain KIHM, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain KIHM, délégation de signature est donnée à M. Clément PLANCQ, IE2 ou à Mme Janique BIABIANY, TCN aux fins mentionnées ci-

Signé : Liliane FLABBÉE, délégué régional Paris B

### UMR n° 7110 - Laboratoire de linguistique formelle $\mathbf{M}.$ CLÉMENT PLANCQ

### MME JANIQUE BIABIANY

DEC. n° 090087DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Clément PLANCQ, IE2, ingénieur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément PLANCQ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Janique BIABIANY, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain KIHM, directeur de l'UMR n° 7110

UMR n° 7197 - Laboratoire de réactivité de surface

#### MME CLAIRE-MARIE PRADIER MME SONIA M'BAREK

DEC. n° 090062DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à Mme Claire-Marie PRADIER, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire-Marie PRADIER, délégation de signature est donnée à Mme Sonia M'BAREK, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

#### UMR n° 7197 - Laboratoire de réactivité de surface

#### MME SONIA M'BAREK

DEC. n° 090063DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à Mme Sonia M'BAREK, IE à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claire-Marie PRADIER, directrice de l'UMR n° 7197

UMR n° 7201 - Institut parisien de chimie moléculaire

M. MAX MALACRIA MME CORINNE AUBERT MME SYLVIE PALLER-JAMMES

DEC. n° 090064DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Max MALACRIA à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Max MALACRIA, délégation de signature est donnée à Mme Corinne AUBERT, DR2 ou à Mme Sylvie PALLER-JAMMES, TCS aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7201 - Institut parisien de chimie moléculaire

#### **MME CORINNE AUBERT** MME SYLVIE PALLER-JAMMES

DEC. n° 090065DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Corinne AUBERT, DR2, directrice adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne AUBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Mme Sylvie PALLER-JAMMES, TCS, gestionnaire. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Max MALACRIA, directeur de l'UMR n° 7201

UMR n° 7193 - Institut des sciences de la terre Paris

M. PHILIPPE HUCHON M. BERTRAND MEYER MME SANDRINE GAY

DEC. n° 090058DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Philippe HUCHON à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe HUCHON, délégation de signature est donnée à M. Bertrand MEYER, PR ou à Mme Sandrine GAY, TCN aux fins mentionnées ci-dessus. Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7193 - Institut des sciences de la terre Paris

#### M. BERTRAND MEYER MME SANDRINE GAY

Délégation est donnée à M. Bertrand MEYER, PR. directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la

DEC. n° 090059DR02 du 01-01-2009

décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MEYER délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sandrine GAY, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe HUCHON, directeur de l'UMR n° 7193

UMR n° 7212 - Pathologie et virologie moléculaire

# M. HUGUES DE THE MME VALÉRIE LÄLLEMAND MME EVELYNE LEAUTAUD

DEC. n° 090070DR02 du 01-01-2009 M. Hugues de THE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de

2. les ordres de mission1 ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de THE, délégation de signature est donnée à Mme Valérie LÄLLE-MAND, CR1 ou à Mme Evelyne LEAUTAUD, technicienne aux

fins mentionnées ci-dessus. Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

### UMR n° 7212 - Pathologie et virologie moléculaire ${f Mme\ Val\'erie\ L\"allemand}$

### **MME EVELYNE LEAUTAUD**

DEC. n° 090071DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à Mme Valérie LÄLLEMAND, CR1, chercheuse à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie I ÄLLE-MAND, délégation est donnée aux fins mentionnées à ci-dessus à Mme Evelyne LEAUTAUD, technicienne, assistante de direction

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hugues de THE, directeur de l'UMR n° 7212

#### UMR n° 7216 - Centre épigénétique et destin cellulaire M. JONATHAN WEITZMAN

MME VALÉRIE MEZGER

DEC. n° 090039DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. WEITZMAN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte

2. les ordres de mission(en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jonathan WEITZ-MAN, délégation de signature est donnée à Mme Valérie MEZGER, DR2 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

#### UMR n° 7216 - Centre épigénétique et destin cellulaire

#### MME VALÉRIE MEZGER

DEC. n° 090040DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Valérie MEZGER, DR2, directrice de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jonathan WEITZMAN, directeur de l'UMR n° 7216

UMR n° 7219 - Laboratoire de philosophie et d'histoire des

M. PASCAL CROZET
M. DAVID RABOUIN
MME VIRGINIE MAOUCHI

DEC. n° 090084DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Pascal CROZET à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal CROZET, délégation de signature est donnée à M. David RABOUIN, CR1 ou à Mme Virginie MAOUCHI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n $^{\circ}$  7219 - Laboratoire de philosophie et d'histoire des sciences

### M. DAVID RABOUIN MME VIRGINIE MAOUCHI

DEC. n° 090085DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. David RABOUIN, CR1 à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. David RABOUIN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Virginie MAOUCHI, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal CROZET, directeur de l'UMR n° 7219

UMR n° 7222 - Institut des systèmes intelligents et robotiques

#### M. PHILIPPE BIDAUD MME PASCALE DAVID

DEC. n° 090072DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Philippe BIDAUD à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BIDAUD, délégation de signature est donnée à Mme Pascale DAVID, TCE aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7222 - Institut des systèmes intelligents et robotiques

#### MME PASCALE DAVID

DEC. n° 090073DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Pascale DAVID, TCE, Secrétaire – gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BIDAUD, directeur de l'UMR n° 7222

UMR n° 7225 - Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière

M. BERNARD ZALC
MME NICOLE FAUCON-BIGUET
MME MATHILDE NIANG
MME LINE GARNERO
MME CATHERINE MOULY
MME GUILAN VODJNANI
M. JACQUES MALLET

DEC. n° 090041DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Bernard ZALC à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ZALC, délégation de signature est donnée à Mme Nicole FAUCON-BIGUET, DR2 ou à Mme Mathilde NIANG, Al ou à Mme Line GARNERO, DR1 ou à Mme Catherine MOULY, TCE ou à Mme Guilan VODJDANI, DR2 ou à M. Jacques MALLET, DR1 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7225 - Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière

MME NICOLE FAUCON-BIGUET MME MATHILDE NIANG MME LINE GARNERO
MME CATHERINE MOULY MME GUILAN VODJNANI M. JACQUES MALLET

DEC. n° 090042DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à Mme Nicole FAUCON-BIGUET, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole FAUCON. délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mathilde NIANG, Al.

Délégation est donnée à Mme Line GARNERO, DR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ susvisée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Line GARNERO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine MOULY, TCE. Délégation est donnée à Mme Guilan VODJNANI, DR2, à l'effet

de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ susvisée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Guilan VODJA-NI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacques MALLET, DR1.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard ZALC, directeur de l'UMR n° 7225

UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

M. L HAKAN ELIASSON M. SINNOU DAVID M. ZOUBEIR ZADVAT

DEC. n° 090011DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. L. Hakan ELIASSON à l'effet de signer, au nom de la déléquée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. L Hakan ELIAS-SON, délégation de signature est donnée à M. Sinnou DAVID, professeur ou à M. Zoubeir ZADVAT, IE2, aux fins mentionnées à ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

M. SINNOU DAVID M. ZOUBEIR ZADVAT

DEC. n° 090012DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Sinnou DAVID, professeur, directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sinnou DAVID, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Zoubeir ZADVAT, ingénieur d'études, secrétaire général. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : L Hakan ELIASSON, directeur de l'UMR n° 7586

UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod **M. Giuseppe BALDACCI** M. MAURICE BRUN MLLE ANNE DIDIER DE SAINT AMAND **MME ROSINE HAGUENAUER-TSAPIS** 

DEC. n° 090001DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Giuseppe BALDACCI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giuseppe BAL-DACCI, délégation de signature est donnée à M. Maurice BRUN, IR2 ou à Mlle Anne DIDIER de SAINT AMAND, AI ou à Mme Rosine HAGUENAUER-TSAPIS, DR1 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod

M. MAURICE BRUN MLLE ANNE DIDIER DE SAINT AMAND MME ROSINE HAGUENAUER-TSAPIS

DEC. n° 090002DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Maurice BRUN, IR2 à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice BRUN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Anne DIDIER de SAINT AMAND, Al, assistante gestionnai-

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice BRUN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Rosine HAGENHAUER-TSAPIS, DR1, directrice de

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Giuseppe BALDACCI, directeur de l'UMR n° 7592

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

M. CHRISTIAN FRETIGNY M. FRANCOIS LEQUEUX MME ANNIE GILLE-GORGUET MME GUYLAINE DUCOURET

DEC. n° 090015DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Christian FRETIGNY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian FRETI-GNY, délégation de signature est donnée à M. François LEQUEUX, directeur de recherche ou à Mme Annie GILLE-GORGUET, T ou à Mme Guylaine DUCOURET, IR aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

#### M. FRANCOIS LEQUEUX

DEC. n° 090016DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. François LEQUEUX, DR1, directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian FRETIGNY, directeur de l'UMR n° 7615

UMR n° 7625 - Ecologie et évolution

#### M. JACOMINUS VAN BAALEN MME ELIZABETH NGUYEN-VAN

DEC. n° 090088DR02 du 01-02-2009 Délégation est donnée à M. Jacominus van BAALEN, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission(en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacominus van BAALEN, délégation de signature est donnée à Mme Elizabeth NGUYEN-VAN, IE1C aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, délégué régional Paris B

#### UMR n° 7625 - Ecologie et évolution

#### **MME ELIZABETH NGUYEN-VAN**

DEC. n° 090089DR02 du 01-02-2009 Délégation est donnée à Mme Elizabeth NGUYEN-VAN, IE1C, secrétaire générale à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacominus VAN BAALEN, directeur de l'UMR n° 7625

UMR n° 8541 - Régulation de l'expression génétique

M. OLIVIER BENSAUDE M. ERIC MEYER MME BRIGITTE ARNAUD

DEC. n° 090045DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Olivier BENSAUDE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BENSAU-DE, délégation de signature est donnée à M. Eric MEYER, DR2 ou à Mme Brigitte ARNAUD, AI, aux fins mentionnées ci-

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

#### UMR n° 8541 - Régulation de l'expression génétique

#### M. ERIC MEYER MME BRIGITTE ARNAUD

DEC. n° 090046DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Eric MEYER, DR2, chef d'équipe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MEYER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme

Brigitte ARNAUD, Al. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvelle-

ment de l'unité. Signé : Olivier BENSAUDE, directeur de l'UMR n° 8541

FRE n° 3226 - Sociétés en développement : études transdiscinlinaires

M. FRANCOIS MORICONI MME CHANTAL CHANSON-JABEUR **MME SYLVIANE CHEMINOT** 

DEC. n° 090080DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. François MORICONI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François MORICO-NI, délégation de signature est donnée à Mme Chantal CHAN-SON-JABEUR, IR ou à Mme Sylviane CHEMINOT, Al aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 3226 - Sociétés en développement : études transdisci-

#### MME CHANTAL CHANSON-JABEUR **MME SYLVIANE CHEMINOT**

DEC. n° 090081DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à Mme Chantal CHANSON-JABEUR, IR, directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal CHAN-SON-JABEUR, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Mme Sylviane CHEMINOT, AI, assistante en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François MORICONI, le directeur de la FRE n° 3226

FRE n° 3230 - Systèmes interfaciaux à l'échelle nanométrique

### M. ANTOINE GEDEON MLLE ANNIE METTENDORFF

DEC. n° 090074DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Antoine GEDEON à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits dispo-

nibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de

l'acte, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine GEDEON, délégation de signature est donnée à Mlle Annie METTEN-DORFF, TCN aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

### FRE n° 3230 - Systèmes interfaciaux à l'échelle nanométrique **M**LLE **ANNIE METTENDORFF**

DEC. n° 090075DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à Mlle Annie METTENDORFF, TCN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine GEDEON, directeur de la FRE n $^{\circ}$  3230

#### FRE n° 3231 - Laboratoire Jean PERRIN

#### M. DIDIER CHATENAY M. JÉRÔME ROBERT

DEC. n° 090082DR02 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Didier CHATENAY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier CHATENAY, délégation de signature est donnée à M. Jérôme ROBERT, maître de conférences UPMC aux fins mentionnées ci-dessus. Signé: Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 3231 - Laboratoire Jean PERRIN

#### M. JÉRÔME ROBERT

DEC. n° 090083DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jérôme ROBERT, maître de conférences UPMC, directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier CHATENAY, directeur de la FRE n° 3231

FRE n° 3232 - Equipe de combinatoire et optimisation

M. SYLVAIN SORIN MME MICHÈLE TROUVÉ M. VINCENT DUQUENNE

DEC. n° 090078DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Sylvain SORIN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain SORIN, délégation de signature est donnée à Mme Michèle TROUVÉ, T ou à M. Vincent DUQUENNE, CR1 aux fins mentionnées cidessus

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 3232 - Equipe de combinatoire et optimisation

#### MME MICHÈLE TROUVÉ M. VINCENT DUQUENNE

DEC. n° 090079DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Michèle TROUVÉ, T, gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle TROU-VÉ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Vincent DUQUENNE, CR1.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvain SORIN, directeur de la FRE n° 3232

FRE n° 3233 - Logique mathématique

MME FRANÇOISE DELON MME ZOÉ CHATZIDAKIS M. ARNAUD DURAND

DEC. n° 090076DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise DELON à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise DELON, délégation de signature est donnée à Mme Zoé CHAT-ZIDAKIS, DR2 ou à M. Arnaud DURAND, PR aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 3233 - Logique mathématique

#### MME ZOÉ CHATZIDAKIS M. ARNAUD DURAND

DEC. n° 090077DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Zoé CHATZIDAKIS, DR2, directrice adjointe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés e en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Zoé CHATZIDA-KIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Arnaud DURAND, PR, membre du conseil.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise DELON, directrice de la FRE n $^\circ$  3233

#### DR03 - Ile-de-France Est

UMS n° 2700 - Outils et méthodes de la systématique intégrative

M. ERIC PASQUET
MME MARIE-CATHERINE BOISSELIER
M. MICHEL BAYLAC

DEC. n° 090021DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Eric PASQUET, directeur de l'UMS n° 2700, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric PASQUET, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Catherine BOISSELIER, chargée de recherche au CNRS et à M. Michel BAYLAC, maitre de conférences au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMS n° 2700 - Outils et méthodes de la systématique intégrative

### MME MARIE-CATHERINE BOISSELIER M. MICHEL BAYLAC

DEC. n° 090022R03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Catherine BOISSELIER, chargée de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Catherine BOISSELIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel BAYLAC, maître de conférences au MNHN

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric PASQUET, directeur de l'UMS n° 2700

UMR n° 7179 - Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

### MME MARTINE PERRET M. MICHEL BAGUETTE

DEC. n° 090007DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Martine PERRET, directrice de l'UMR n° 7179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 00  $\oplus$  HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine PER-RET, délégation de signature est donnée à M. Michel BAGUET-TE, professeure des universités au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7179 - Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

#### M. MICHEL BAGUETTE

DEC. n° 090008DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Michel BAGUETTE, professeur des universités au MNHN, à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine PERRET, directrice de l'UMR n° 7179

UMR n° 7208 - Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques

### MME SYLVIE DUFOUR M. THIERRY OBERDORFF

DEC. n° 090009DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Sylvie Dufour, directrice de l'UMR n° 7208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 00 € HT), à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie DUFOUR, délégation de signature est donnée à M. Thierry OBERDORFF, directeur de recherche à l'IRD, directeur adjoint de l'UMR n° 7208, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7208 - Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques

#### M. THIERRY OBERDORFF

DEC. n° 090010DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Thierry OBERDORFF, directeur de recherche à l'IRD, directeur adjoint de l'UMR n° 7208, à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision ° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvie Dufour, directrice de l'UMR n° 7208

UMR n° 8108 - Laboratoire de physique des matériaux divisés des interfaces

### MME YAMIN LEPRINCE MME ELISE LORENCEAU

DEC. n° 090005DR03 du 16-01-2009

Délégation est donnée à Mme Yamin LEPRINCE, directrice de l'UMR n° 8108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 00  $\in$  HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yamin LEPRIN-CE, délégation de signature est donnée à Mme Elise LOREN-CEAU, chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8108 - Laboratoire de physique des matériaux divisés des interfaces

#### MME ELISE LORENCEAU

DEC. n° 090006DR03 du 16-01-2009

Délégation est donnée à Mme Elise LORENCEAU, chargée de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yamin LEPRINCE, directrice de l'UMR n° 8108

UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés

### M. OLIVIER COUTARD MME MARIE D'ARMICOLES

DEC. n° 090017DR03 du 09-01-2009

Délégation est donnée à M. Olivier COUTARD, directeur par intérim de l'UMR n° 8134, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier COUTARD, délégation de signature est donnée à Mme Marie d'ARMICO-LES, ingénieure d'études au CNRS, aux fins mentionnées ci-

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

### UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés $\textbf{Mme}\;\textbf{Marie}\;\textbf{D'ARMICOLES}$

DEC. n° 090018DR03 du 09-01-2009

Délégation est donnée à Mme Marie d'ARMICOLES, ingénieure de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier COUTARD, directeur par intérim de l'UMR n° 8134

FRE n° 3190 - Informatique, biologie intégrative et systèmes complexes (IBICS)

#### M. JEAN-LOUIS GIAVITTO M. ETIENNE COLLE

DEC. n° 090023DR03 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Louis GIAVITTO, directeur de la FRE n° 3190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis GIA-VITTO, délégation de signature est donnée à M. Etienne COL-LE, professeur des universités à l'Université d'Evry Val-d'Essonne, responsable adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3190 - Informatique, biologie intégrative et systèmes complexes (IBICS)

#### M. ETIENNE COLLE

DEC. n° 090024R03 du 05-01-2009 Délégation est donnée à M. Etienne COLLE, professeur des universités à l'Université d'Evry Val-d'Essonne, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Louis GIAVITTO, directeur de la FRE n° 3190

UPS n° 44 - Transgenèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)

M. YANN HERAULT MME CHRISTELLE MARTIN MME CATHERINE LANDREAU

DEC. n° 090001DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Yann HERAULT, directeur de l'UPS n° 44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 00  $\oplus$  HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT, délégation de signature est donnée à Mme Christelle MARTIN, ingénieure d'études à l'INSERM, à Mme Catherine LANDREAU, ingénieure d'études au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UPS n° 44 - Transgenèse et archivage d'animaux modèles ( $T\Delta\Delta M$ )

### MME CHRISTELLE MARTIN MME CATHERINE LANDREAU

DEC. n° 090002DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Christelle MARTIN, ingénieure d'études à l'INSERM, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle MARTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Mme Catherine LANDREAU, ingénieure d'études au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yann HERAULT, directeur de l'UPS n $^\circ$  44

#### DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale

M. YVES LANGEVIN
M. THIERRY APPOURCHAUX
M. LAURENT VERSTRAETE
MME DELPHINE PRIVAL
MME CATHERINE RIVALAIN

DEC. n° 09A010DR04 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Yves LANGEVIN, directeur de l'UMR n° 8617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LANGEVIN, délégation de signature est donnée à M. Thierry APPOUR-CHAUX, directeur de recherche, à M. Laurent VERSTRAETE, professeur, à Mme Delphine PRIVAL, ingénieure d'études, et à Mme Catherine RIVALAIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 09A002DR04 du  $1^{\rm er}$  janvier 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, réléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale

M. THIERRY APPOURCHAUX
M. LAURENT VERSTRAETE
MME DELPHINE PRIVAL
MME CATHERINE RIVALAIN

DEC. n° 090A011DR04 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Thierry APPOURCHAUX, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry APPOUR-CHAUX, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Laurent VERSTRAETE, professeur, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry APPOUR-CHAUX et de M. Laurent VERSTRAETE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Delphine PRIVAL, ingénieure d'études, administratrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry APPOUR-CHAUX, de M. Laurent VERSTRAETE et de Mme Delphine PRI-VAL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine RIVALAIN, assistante ingénieure, administratrice adjointe.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A239DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves LANGEVIN, directeur de l'UMR n° 8617

#### UPS n° 831 - Prévention du risque chimique

#### MME ANNE-CHRISTINE MACHEREY

DEC. n° 09A012DR04 du 01-01-2009 Délégation est donnée à Mme Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'unité UPS n° 831, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

#### DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7620 - Service d'aéronomie M. Alain HAUCHECORNE M. ÉRIC CHASSEFIERE MME MICHÈLE MOREAU MME BÉNÉDICTE ANDRÉ

DEC. n° 080062DR05 du 08-09-2008 Délégation est donnée à M. Alain HAUCHECORNE, directeur de l'UMR n° 7620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000  $\in$  HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain HAUCHE-CORNE, délégation de signature est donnée à M. Éric CHAS-SEFIERE, DR2, directeur adjoint de l'unité, à Mme Michèle MOREAU, IE2, et à Mme Bénédicte ANDRÉ, AI, administratrices de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070082DR05 du 20 juin 2007 donnant délégation

La décision n° 070082DR05 du 20 juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7620 - Service d'aéronomie

M. ÉRIC CHASSEFIERE MME MICHÈLE MOREAU MME BÉNÉDICTE ANDRÉ

DEC. n° 080061DR05 du 05-09-2009

Délégation est donnée à M. Éric CHASSEFIERE, DR2, directeur adjoint de l'UMR n° 7620, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CHASSEFIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle MOREAU, IE2, administratrice, et à Mme Bénédicte ANDRÉ, AI, administratrice.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050013DR05 du 21 février 2005 est abrogée. Signé : Alain HAUCHECORNE, directeur de l'UMR n° 7620

UMR n° 7639 - Laboratoire d'optique appliquée

M. ANTOINE ROUSSE MME CATHY SARRAZIN M. PHILIPPE ZEITOUN

DEC. n° 090034DR05 du 03-02-2009

Délégation est donnée à M. Antoine ROUSSE, directeur de l'UMR n° 7639, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine ROUSSE, délégation de signature est donnée à Mme Cathy SARRAZIN, IE, responsable du secrétariat et à M. Philippe ZEITOUN, CR1, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070129DR05 du 25 juillet 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7639 - Laboratoire d'optique appliquée

### MME CATHY SARRAZIN M. PHILIPPE ZEITOUN

DEC. n° 090033DR05 du 27-01-2009 Délégation est donnée à Mme Cathy SARRAZIN, IE, responsable du secrétariat et à M. Philippe ZEITOUN, CR1, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine ROUSSE, directeur de l'UMR n° 7639

UMR n° 7648 - Laboratoire de physique des plasmas

M. ANTOINE ROUSSEAU
MME LAURENCE REZEAU
MME PASCALE HENNEQUIN
M. PATRICK CANU
M. DOMINIQUE DELCOURT
M. JEAN GUILLON

DEC.  $n^\circ$  090008DR05 du 03-02-2009 Délégation est donnée à M. Antoine ROUSSEAU, directeur de l'UMR  $n^\circ$  7648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine ROUS-SEAU, délégation de signature est donnée à Mme Laurence REZEAU, professeure, directrice adjointe de l'unité, à Mme Pascale HENNEQUIN, DR2, responsable de l'équipe ITTT, à M. Patrick CANU, CR1, chargé de recherche, à M. Dominique DELCOURT, DR2, directeur de recherche et à M. Jean GUILLON, IR1, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional

UMR n° 7648 - Laboratoire de physique des plasmas

MME LAURENCE REZEAU
MME PASCALE HENNEQUIN
M. PATRICK CANU
M. DOMINIQUE DELCOURT
M. JEAN GUILLON

DEC. n° 090007DR05 du 15-01-2009

Délégation est donnée à Mme Laurence REZEAU, professeure, directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet

2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence REZEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Mme Pascale HENNEQUIN, DR2, responsable de l'équipe ITTT, à M. Patrick CANU, CR1, chargé de recherche, à M. Dominique DELCOURT, DR2, directeur de recherche et à M. Jean GUILLON, IR1, ingénieur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine ROUSSEAU, directeur de l'UMR n° 7648

UMR n° 8102 - Laboratoire de l'univers et de ses théories (LUTH)

M. JEAN-MICHEL ALIMI MME HÉLÈNE SOL MME CLAIRE MICHAUT MLLE VIRGINIE HABABOU

DEC080058DR05 du 08-09-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Michel ALIMI, directeur de l'UMR n° 8102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel ALI-MI, délégation de signature est donnée à Mme Hélène SOL, DR2, à Mme Claire MICHAUT, CR1, directrices adjointes et à Mlle Virginie HABABOU, IE de l'Observatoire de Paris-Meudon, administratrice, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070025DR05 du 23 juillet 2007donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8102 - Laboratoire de l'univers et de ses théories (LUTH)

MME HÉLÈNE SOL MME CLAIRE MICHAUT MLLE VIRGINIE HABABOU

DEC. n° 080057DR05 du 25-08-2008

Délégation est donnée à Mme Hélène SOL, DR2, directrice adjointe et à Mme Claire MICHAUT, CR1, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène SOL et de Mme Claire MICHAUT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Virginie HABABOU, IE de l'Observatoire de Paris-Meudon, administratrice.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvelle-

La décision n° 060077DR05 du 18 décembre 2006 est abrogée. Signé : Jean-Michel ALIMI, directeur de l'UMR n° 8102

UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique et instrumentation -

M. FRANÇOIS HAMMER

M. YVES VIALA

M. DAVID VALLS GABAUD

M. PIERCARLO BONIFACIO

M. PASCAL JAGOUREL

MME LAURENCE GAREAUX

MME SABINE KIMMEL

MME FANNY CHEMLA
MME PASCALE HAMMES

DEC. n° 090052DR05 du 04-03-2009

Délégation est donnée à M. François HAMMER, directeur de l'UMR n° 8111, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François HAM-MER, délégation de signature est donnée à M. Yves VIALA, astronome, directeur adjoint du GEPI, à M. David VALLS, GABAUD, CR1, directeur adjoint du GEPI, à M. Piercarlo BONI-FACIO, chercheur, directeur adjoint du GEPI, à M. Pascal JAGOUREL, IR1, responsable du pôle instrumental à Paris, à Mme Laurence GAREAUX IE2, administratrice du laboratoire, à Mme Sabine KIMMEL, Al, gestionnaire du laboratoire, à Mme Fanny CHEMLA, IR2, responsable de la R et D, et à Mme Pascale HAMMES, TCN, gestionnaire du pôle instrumental à Paris, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080029DR05 du 21 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique et instrumentation -**GEPI** 

M. YVES VIALA M. DAVID VALLS GABAUD M. PIERCARLO BONIFACIO
M. PASCAL JAGOUREL MME LAURENCE GAREAUX MME SABINE KIMMEL MME FANNY CHEMLA MME PASCALE HAMMES

DEC. n° 090051DR05 du 27-02-2009 Délégation est donnée à M. Yves VIALA, astronome, M. David VALLS GABAUD, CR1, et M. Piercarlo BONIFACIO, chercheur, directeurs adjoints du GEPI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves VIALA, de M. David VALLS GABAUD et de M. Piercarlo BONIFACIO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laurence GAREAUX IE2, administratrice du laboratoire, à M. Pascal JAGOUREL, IR1, responsable du pôle instrumental à Paris, à M. Sabine KIMMEL, Al, gestionnaire du laboratoire, à M. Fanny CHEMLA, IR2, responsable de la R et D, et à Mme Pascale HAMMES, TCN, gestionnaire du pôle instrumental à Paris.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 080028DR05 du 11 avril 2008 est abrogée.

Signé : François HAMMER, directeur de l'UMR n° 8111

UMR n° 8190 - Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales (LATMOS)

MME DANIÈLE HAUSER M. ALAIN HAUCHECORNE M. JACQUES PELON MME BÉNÉDICTE ANDRÉ MME MICHÈLE MOREAU MME EVELYNE QUINSAC

DEC. n° 090042DR05 du 11-02-2009

Délégation est donnée à Mme Danièle HAUSER, directrice de l'UMR n° 8190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle HAU-SER, délégation de signature est donnée à M. Alain HAUCHE-CORNE, DR1, directeur adjoint, à M. Jacques PELON, DR2, directeur adjoint, à Mme Bénédicte ANDRÉ, AI, administratrice du laboratoire, à Mme Michèle MOREAU, IE, administratrice adjointe du laboratoire, et à Mme Evelyne QUINSAC, TCE, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Čette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Gilles TRAIMOND, déléqué régional Ile-de-France Quest et Nord

UMR n° 8190 - Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales (LATMOS)

M. ALAIN HAUCHECORNE M. JACQUES PELON MME BÉNÉDICTE ANDRÉ MME MICHÈLE MOREAU MME EVELYNE QUINSAC

DEC. n° 090041DR05 du 05-02-2009

Délégation est donnée à M. Alain HAUCHECORNE, DR1, directeur adjoint, et M. Jacques PELON, DR2, directeur adjoint, et à Mme Bénédicte ANDRÉ, Al, administratrice du laboratoire, Mme Michèle MOREAU, IE, administratrice adjointe du laboratoire, et Mme Evelyne QUINSAC, TCE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Danièle HAUSER, directrice de l'UMR n° 8190

UMR n° 8630 - Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)

M. NoëL DIMARCQ M. JEAN SOUCHAY M. PHILIP TUCKEY MME MARINE PAILLER

DEC. n° 090036DR05 du 06-02-2009 Délégation est donnée à M. Noël DIMARCQ, directeur de l'unité n° UMR 8630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié [soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009], à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël DIMARCQ, délégation de signature est donnée à M. Jean SOUCHAY et M. Philip TUCKEY, astronomes, directeurs-adjoints de l'unité et à Mme Marine PAILLER, IGE MEN, administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8630 - Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)

M. JEAN SOUCHAY
M. PHILIP TUCKEY
MME MARINE PAILLER

DEC090035DR05 du 30-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean SOUCHAY et M. Philip TUC-KEY, astronomes, directeurs-adjoints de l'unité et à Mme Marine PAILLER, IGE MEN, administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Noël DIMARCQ, directeur de l'UMR n° 8630

URA n° 2171 - Génétique des génomes

M. BERNARD DUJON
MME MARIE-PIERRE LANDETE

DEC. n° 090030DR05 du 04-02-2009

Délégation est donnée à M. Bernard DUJON, directeur de l'URA 2171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DUJON, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre LANDETE, gestionnaire du Site Fernbach, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 2171 - Génétique des génomes

#### MME MARIE-PIERRE LANDETE

DEC. n° 090029DR05 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre LANDETE, gestionnaire du Site Fernbach, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard DUJON, directeur de l'URA n° 2171

URA n° 2182 - Gènes, synapses et cognition

#### M. PIERRE-MARIE LLEDO MME MARIE-PIERRE LANDETE

DEC. n° 090038DR05 du 05-02-2009

Délégation est donnée à M. Pierre-Marie LLEDO, directeur de l'URA n° 2182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marie LLE-DO, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre LANDETE, gestionnaire du Site Fernbach, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 2182 - Gènes, synapses et cognition

#### MME MARIE-PIERRE LANDETE

DEC. n° 090037DR05 du 29-01-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre LANDETE, gestionnaire du Site Fernbach, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Marie LLEDO, directeur de l'URA n $^\circ$  2182

URA n $^{\circ}$  3012 - Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique

M. HUGUES BEDOUELLE
M. ERIC BOURRELI
MME CATHERINE HOUY-LEMAIRE

DEC. n° 090040DR05 du 18-02-2009 Délégation est donnée à M. Hugues BEDOUELLE, directeur de l'URA n° 3012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues BEDOUELLE, délégation de signature est donnée à M. Eric BOURRELI, cadre administratif, gestionnaire à l'Institut Pasteur et à Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, gestionnaire XLAB, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 3012 - Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique

M. ERIC BOURRELI

MME CATHERINE HOUY-LEMAIRE
DEC. n° 090039DR05 du 12-02-2009

Délégation est donnée à M. Eric BOURRELI, cadre administratif, gestionnaire à l'Institut Pasteur et à Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, Gestionnaire XLAB, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hugues BEDOUELLE, directeur de l'URA n° 3012

URA n° 3015 - Virologie

M. FÉLIX REY
M. SIMON WAIN-HOBSON
M. FRÉDÉRIC TANGY
MME SYLVIE VAN DER WERF
MME BÉNÉDICTE ECOUTIN
M. ERIC BOURRELI
MME MARTINE TREMELOT-SANDRIN
MME CATHERINE HOUY-LEMAIRE

DEC. n° 090022DR05 du 09-02-2009 Délégation est donnée à M. Félix REY, directeur de l'URA n° 3015, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000  $\in$  HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix REY, délégation de signature est donnée à M. Simon WAIN-HOBSON, professeur IP, directeur adjoint de l'unité, à M. Frédéric TAN-GY, DR2, responsable de l'équipe n° 6, à Mme Sylvie van der WERF, PU1, chef de laboratoire IP, responsable de l'équipe n° 8, à Mme Bénédicte ECOUTIN, gestionnaire du site LBS, à M. Eric BOURRELI, gestionnaire du site BDGNR, à Mme Martine TREMELOT-SANDRIN, technicienne supérieure de gestion IP, site LBS, et à Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, secrétaire de direction IP, site BDGNR, aux fins mentionnées circlessus

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 3015 - Virologie

M. SIMON WAIN-HOBSON
M. FRÉDÉRIC TANGY
MME SYLVIE VAN DER WERF
MME BÉNÉDICTE ECOUTIN
M. ERIC BOURRELI
MME MARTINE TREMELOT-SANDRIN
MME CATHERINE HOUY-LEMAIRE

DEC. n° 090021DR05 du 05-02-2009

Délégation est donnée à M. Simon WAIN-HOBSON, professeur IP, directeur adjoint de l'unité, à M. Frédéric TANGY, DR2, responsable de l'équipe n° 6, à Mme Sylvie van der WERF, PU1, chef de laboratoire IP, responsable de l'équipe n° 8, à Mme Bénédicte ECOUTIN, gestionnaire du site LBS, à M. Eric BOURRELI, gestionnaire du site BDGNR, à Mme Martine TRE-MELOT-SANDRIN, technicienne supérieure de gestion IP, site LBS, et à Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, secrétaire de direction IP, site BDGNR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Félix REY, directeur de l'URA n $^{\circ}$  3015

FRE n° 3256 - Centre d'économie de Paris Nord

MME DONATELLA GATTI MME CHANTALE DARIN

DEC. n° 090044DR05 du 18-02-2009

Délégation est donnée à Mme Donatella GATTI, directrice de la FRE n° 3256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Donatella GAT-TI, délégation de signature est donnée à Mme Chantale DARIN, TCE, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

#### FRE n° 3256 - Centre d'économie de Paris Nord

#### MME CHANTALE DARIN

DEC. n° 090043DR05 du 16-02-2009

Délégation est donnée à Mme Chantale DARIN, TCE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Donatella GATTI, directrice de la FRE n° 3256

#### UMS n° 2201 - Observatoire de Paris

### M. CLAUDE ZEIPPEN MLLE LAËTITIA RUBAUD

DEC. n° 090050DR05 du 19-02-2009

Délégation est donnée à M. Claude ZEIPPEN, directeur de l'UMS n° 2201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude ZEIPPEN, délégation de signature est donnée à Mlle Laëtitia RUBAUD, secrétaire d'administration, chef de cabinet de la présidence de l'observatoire de Paris et administratrice de l'UMS n° 2201, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070069DR05 du 6 août 2007 est abrogée. Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

#### UMS n° 2201 - Observatoire de Paris

#### MLLE LAËTITIA RUBAUD

DEC. n° 090049DR05 du 17-02-2009

Délégation est donnée à Mlle Laëtitia RUBAUD, secrétaire d'administration, chef de cabinet de la présidence de l'observatoire de Paris et administratrice de l'UMS n° 2201, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude ZEIPPEN, directeur de l'UMS n° 2201

FR n° 3259 - Mathématiques et applications à l'école polytechnique

#### M. YVES LASZLO

DEC. n° 090053DR05 du 25-02-2009

Délégation est donnée à M. Yves LASZLO, directeur de la FR n° 3259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000  $\in$  HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

#### DR06 - Centre-Est

UMR n° 6249 - Chrono-environnement

M. HERVÉ RICHARD

M. DIDIER MARQUER

M. JEAN-FRANÇOIS VIEL
M. PIERRE-MARIE BADOT

DEC. n° 080038DR06 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Hervé RICHARD, directeur de l'UMR n° 6249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à  $90\,000 \in HT$  à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Didier MARQUER - directeur-adjoint, à M. Jean-François VIEL - directeur-adjoint, à M. Pierre-Marie BADOT - directeur-adjoint et à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY - secrétaire de direction et gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070285DR06 du 17 septembre 2007 donnant

La décision n° 070285DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6249 - Chrono-environnement

M. DIDIER MARQUER
M. JEAN-ERANCOIS VIE

M. JEAN-FRANÇOIS VIEL
M. PIERRE-MARIE BADOT

DEC. n° 080039DR06 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Didier MARQUER, professeur des universités de 1ère classe relevant de l'Université de Franche-Comté - directeur-adjoint de l'UMR n° 6249, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés

en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MARQUER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-François VIEL, professeur des universités - praticien hospitalier de 1ère classe relevant de l'Université de Franche-Comté - directeur-adjoint de l'UMR n° 6249.

Encas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François VIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre-Marie BADOT, professeur des universités hors classe relevant de l'Université de Franche-Comté - directeuradjoint de l'UMR n° 6249.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marie BADOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY - technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire de direction et gestionnaire de l'uni-

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé RICHARD, directeur de l'UMR n° 6249

UMR n° 7561 - Physiopathologie et pharmacologie articulaires

M. JACQUES MAGDALOU

M. PATRICK NETTER

M. MOHAMED OUZZINE

DEC. n° 090003DR06 du 01-04-2008 Délégation est donnée à M. Jacques MAGDALOU, directeur de l'UMR n° 7561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MAGDA-LOU, délégation de signature est donnée à M. Patrick NETTER, directeur-adjoint de l'UMR n° 7561, professeur des universités, et M. Mohamed OUZZINE, aux fins mentionnées ci-des-SUS

La décision n° 070277DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7561 - Physiopathologie et pharmacologie articulaires

### M. PATRICK NETTER

#### M. MOHAMED OUZZINE

DEC. n° 090004DR06 du 01-04-2008 Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, directeur-adjoint de l'UMR n° 7561, professeur des universités à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Mohamed OUZZINE, directeur de recherche INSERM de

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques MAGDALOU, directeur de l'UMR n° 7561

FRE n° 3236 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux

#### M. EL MOSTAPHA DAYA MME CHRISTELLE SOLIMAN

DEC. n° 090011DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. El Mostafa Daya, directeur de la FRE n° 3236, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de signature de l'acte, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. El Mostafa DAYA, délégation de signature est donnée à Mme Christelle SOLI-MAN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi gu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre Est

FRE n° 3236 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux

#### **MME CHRISTELLE SOLIMAN**

DEC. n° 090012DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Christelle SOLIMAN, assistante ingénieur, assistante de direction-gestionnaire CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : El Mostapha DAYA, directeur de la FRE n° 3236

#### DR07 - Rhône-Auvergne

UMR n° 5005 - Laboratoire AMPERE

M. LAURENT NICOLAS

M. PHILIPPE BILLOUX

DEC. n° 090005DR07 du 11-02-2009

Délégation est donnée à M. Laurent NICOLAS, directeur de l'UMR n° 5005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NICOLAS, délégation de signature est donnée à M. Philippe BILLOUX, technicien, à l'effet de signer les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation, et les bons de commande engageant uniquement des crédits de fonctionnement et d'un montant inférieur ou égal à 2000 € HT, à compter du 1er janvier 2009.

La décision n° 070094DR07 du 22 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5062 - Institut d'Asie orientale

#### M. GUY FAURE M. FRÉDÉRIC WANG

DEC. n° 090001DR07 du 04-02-2009

Délégation est donnée à M. Guy FAURE, directeur de l'UMR  $n^\circ$  5062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy FAURE, délégation de signature est donnée à M. Frédéric WANG, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080074DR07 du 10 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5125 - Paléoenvironnement et paléobiosphère

## M. CHRISTOPHE LECUYER M. SERGE LEGENDRE

DEC. n° 090010DR07 du 11-02-2009

Délégation est donnée à M. Christophe LECUYER, directeur de l'UMR n° 5125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe LECUYER, délégation de signature est donnée à M. Serge LEGENDRE, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070084DR07 du 22 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5148 - Laboratoire des procédés en milieux granulaires

M. CHRISTOPHE PIJOLAT

M. DIDIER BERNACHE-ASSOLANT

M. GÉRARD THOMAS

DEC. n° 090007DR07 du 11-02-2009

Délégation est donnée à M. Christophe PIJOLAT, directeur de l'UMR n° 5148, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PIJO-LAT, délégation de signature est donnée à M. Didier BERNA-CHE-ASSOLANT, professeur et à M. Gérard THOMAS, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070080DR07 du 22 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n $^{\circ}$  5205 - Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information (LIRIS)

M. ATILLA BASKURT M. MOHAND-SAÏD HACID MME CATHERINE LOMBARDI

DEC. n° 090004DR07 du 11-02-2009

Délégation est donnée à M. Atilla BASKURT, directeur de l'UMR n° 5205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Atilla BASKURT, délégation de signature est donnée à M. Mohand-Saïd HACID, professeur et à Mme Catherine LOMBARDI, assistante-ingénieure. aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080041DR07 du 9 juin 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5208 - Institut Camille Jordan

M. FRANK WAGNER
M. LAURENT HABSIEGER
MME SYBIL CARABOEUF
M. OLIVIER GRANGE

DEC. n° 090002DR07 du 09-02-2009

Délégation est donnée à M. Frank WAGNER, directeur de l'UMR n° 5208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frank WAGNER, délégation de signature est donnée à M. Laurent HABSIEGER, directeur de recherche, à Mme Sybil CARABOEUF, ingénieure d'études et à M. Olivier GRANGE, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

mentionnées ci-dessus.
La décision n° 080078DR07 du 19 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5223 - Ingénierie des matériaux polymères

#### M. JEAN-FRANÇOIS GERARD M. GÉRARD SEYTRE

DEC. n° 090009DR07 du 11-02-2009 Délégation est donnée à M. Jean-François GERARD, directeur de l'UMR n° 5223, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. es marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François GERARD, délégation de signature est donnée à M. Gérard SEYTRE, directeur de recherche, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 070083DR07 du 22 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5270 - Institut des nanotechnologies de Lyon

M. GUY HOLLINGER
M. IAN O'CONNOR
M. GÉRARD GUILLOT
M. PIERRE MORIN

DEC. n° 090006DR07 du 11-02-2009 Délégation est donnée à M. Guy HOLLINGER, directeur de L'UMR n° 5270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. es marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié , à la date de signature de l'acte.

2. es ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy HOLLINGER, délégation de signature est donnée à M. Ian O'CONNOR, professeur, à M. Gérard GUILLOT, professeur et à M. Pierre MORIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n $^\circ$  070078DR07 du 22 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5824 - Groupe d'analyse et de théorie économique [GATE]

#### MME MARIE-CLAIRE VILLEVAL

DEC. n° 090008DR07 du 12-02-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire VILLEVAL, directrice de l'UMR n° 5824, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070082DR07 du 22 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

IFR n° 41 - Bio-environnement et santé

#### M. PHILIPPE NORMAND M. CHRISTIAN GAUTIER

DEC. n° 090003DR07 du 09-02-2009

Délégation est donnée à M. Philippe NORMAND, directeur de l'IFR n° 41, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NOR-MAND, délégation de signature est donnée à M. Christian GAUTIER, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070120DR07 du 5 novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

#### DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

MME ANNE-MARIE EDDE MME ANNIE DUFOUR MME ANNE-MARIE LABBE

DEC. n° 09090035DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à Mme Anne-Marie EDDE, directrice de L'UPR n° 841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie EDDE, délégation est donnée à Mme Annie DUFOUR, directrice adjointe et à Mme Anne-Marie LABBE, ingénieure d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080088DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR  $n^{\circ}$  841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

### MME ANNIE DUFOUR MME ANNE-MARIE LABBE

DEC. n° 09090036DR08 du 27-01-2009 Délégation est donnée à Mme Annie DUFOUR, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie DUFOUR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Marie LABBE, ingénieure d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080089DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Anne-Marie EDDE, directrice de l'UPR n° 841

UPR n° 1934 - Centre d'études biologiques de Chizé

#### M. VINCENT BRETAGNOLLE

DEC. n° 090024DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Vincent BRETAGNOLLE, directeur de l'UPR n° 1934, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La présente décision abroge la décision n° 080083DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3021 - Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement

M. ISKENDER GOKALP
MME JEANINE CLINARD
MME MURIELLE CHEVRIER

DEC\_n° 090043DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, directeur de l'UPR n° 3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation est donnée à Mme Jeanine CLINARD, technicienne de classe exceptionnelle et à Mme Murielle CHEVRIER, assistante-ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080025DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire

M. JEAN-CLAUDE BELOEIL M. THIERRY ARTUSO M. PATRICK MIDOUX

l'acte.

DEC. n° 0900009DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Claude BELOEIL, directeur de l'UPR n° 4301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BELOEIL, délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, directeur administratif, et à M. Patrick MIDOUX, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080147DR08 du 30 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

# UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire M. THIERRY ARTUSO M. PATRICK MIDOUX

DEC. n° 090010DR08 du 27-01-2009

Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, directeur administratif, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ARTUSO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick MIDOUX, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 070148DR08 du 29 avril 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au  $1^{\rm er}$  février 2009.

Signé : Jean-Claude BELOEIL, directeur de l'UPR n° 4301

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

MME NICOLE CORNILLEAU-WEHRLIN M. YVAN THOMAS M. SAMUEL GARNIER M. CHRISTOPHE ROZIERE

DEC. n° 090028DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Nicole CORNILLEAU-WEHRLIN, directrice de l'USR n° 704, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole COR-NILLEAU-WEHRLIN, délégation est donnée à M. Yvan THO-MAS, ingénieur de recherches, à M. Samuel GARNIER, ingénieur d'études et à M. Christophe ROZIERE, assistantingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080084DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, déléqué régional Centre-Poitou-Charentes

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

M. YVAN THOMAS
M. SAMUEL GARNIER
M. CHRISTOPHE ROZIERE

DEC. n° 090029DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Yvan THOMAS, ingénieur de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan THOMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Samuel GARNIER, ingénieur d'études.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan THOMAS et de M. Samuel GARNIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe ROZIERE, assistant-ingénieur, responsable administratif.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080085DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Nicole CORNILLEAU-WEHRLIN, directrice de l'USR n° 704

UMR n° 6005 - Institut de chimie organique et analytique

### M. OLIVIER MARTIN M. Luc MORIN-ALLORY

DEC. n° 090064DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, directeur de l'UMR n° 6005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation est donnée à M. Luc MORIN-ALLORY, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080030DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6005 - Institut de chimie organique et analytique

#### M. Luc MORIN-ALLORY

DEC. n° 090065DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Luc MORIN-ALLORY, professeur des universités, directeur-adjoint, à l'effet de signer, au nom

du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080031DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Olivier MARTIN, directeur de l'UMR n° 6005

UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie et de microbiologie de l'agu

#### M. BERNARD LEGUBE MME NATHALIE KARPEL VEL LEITNER M. JEAN-PHILIPPE CROUE

DEC. n° 090056DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Bernard LEGUBE, directeur de  $IUMR\ n^\circ$  6008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard LEGUBE, délégation est donnée à Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER, directrice de recherches et à M. Jean-Philippe CROUE, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080017DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie et de microbiologie de l'eau

#### MME NATHALIE KARPEL VEL LEITNER

DEC. n° 090057DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER, directrice de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080018DR08 du 4 février 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Bernard LEGUBE, directeur de l'UMR n° 6008

UMR n° 6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte

#### M. JEAN-PAUL MONGE M. CLAUDIO LAZZARI

DEC. n° 090077DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MONGE, directeur de l'UMR n° 6035, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MON-GE, délégation est donnée à M. Claudio LAZZARI, directeuradjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080108DR08 du 10~mars~2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6046 - Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements

M. JEAN-JACQUES JAEGER M. PATRICK VIGNAUD MME GHISLAINE FLORENT

DEC. n° 090048DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques JAEGER, directeur de l'UMR n° 6046, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques JAEGER, délégation est donnée à M. Patrick VIGNAUD, maître de conférences et à Mme Ghislaine FLORENT, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080008DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6046 - Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements

### M. PATRICK VIGNAUD MME GHISLAINE FLORENT

DEC. n° 090049DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Patrick VIGNAUD, maître de conférences, directeur-adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VIGNAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Ghislaine FLORENT, technicienne de classe exceptionnelle, secrétaire de laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080009DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Jean-Jacques JAEGER, directeur de l'UMR n° 6046

UMR n° 6083 - Laboratoire de mathématiques et physique théorique

#### M. EMMANUEL LESIGNE

M. HECTOR GIACOMINI

DEC. n° 090060DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Emmanuel LESIGNE, directeur de l'UMR n° 6083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LESI-GNE, délégation est donnée à M. Hector GIACOMINI, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080028DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6083 - Laboratoire de mathématiques et physique théorique

#### M. HECTOR GIACOMINI

DEC. n° 090061DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Hector GIACOMINI, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation

des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080029DR08 du 21 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Emmanuel LESIGNE, directeur de l'UMR n° 6083

UMR n° 6086 - Laboratoire de mathématiques et applications

### M. POL VANHAECKE M. MARC ARNAUDON

DEC. n° 090088DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Pol VANHAECKE, directeur de l'UMR n° 6086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pol VANHAECKE, délégation est donnée à M. Marc ARNAUDON, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080047DR08 du 25 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6086 - Laboratoire de mathématiques et applications

#### M. MARC ARNAUDON

DEC. n° 090089DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Marc ARNAUDON, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 070048DR08 du 25 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Pol VANHAECKE, directeur de l'UMR n° 6086

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans

M. ARY BRUAND M. Bruno SCAILLET MME CHANTAL DEBERNE

DEC. n° 090025DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Ary BRUAND, directeur de l'UMR  $n^{\circ}$  6113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ary BRUAND, délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur adjoint et à Mme Chantal DEBERNE, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080105DR08 du 10 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6113 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans

### M. BRUNO SCAILLET MME CHANTAL DEBERNE

DEC. n° 090026DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeuradjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Chantal DEBERNE, technicienne de classe exceptionnelle, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080106DR08 du 10 mars 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Ary BRUAND, directeur de l'UMR n° 6113

UMR n° 6157 - Laboratoire d'électrodynamique des matériaux avancés

#### M. François GERVAIS

DEC. n° 09090040DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. François GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6157, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 20051742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La présente décision abroge la décision n° 080024DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6173 - Cités, territoires, environnement et sociétés

MME CORINNE LARRUE
MLLE ELISABETH LORANS
M. PATRICE MELE
M. JEAN-PAUL CARRIERE
MME NORA SEMMOUD

DEC. n° 090052DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Corinne LARRUE, directrice de l'UMR n° 6173, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LAR-RUE, délégation est donnée à Mlle Elisabeth LORANS, maître de conférences, à M. Patrice MELE, maître de conférences, à M. Jean-Paul CARRIERE, professeur des universités et à Mme Nora SEMMOUD, professeure des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080010DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6173 - Cités, territoires, environnement et sociétés

MLLE ELISABETH LORANS M. PATRICE MELE M. JEAN-PAUL CARRIERE MME NORA SEMMOUD

DEC. n° 090053DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mlle Elisabeth LORANS, maître de conférences, directrice-adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Elisabeth LORANS, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à M. Patrice MELE, maître de conférences, directeuradioint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Elisabeth LORANS et de M. Patrice MELE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Paul CARRIERE, Professeur des universités, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Elisabeth LORANS, de M. Patrice MELE et de M. Jean-Paul CARRIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nora SEMMOUD, professeure des universités, directrice-adjointe.

Cétte délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080011DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009.

Signé : Corinne LARRUE, directrice de l'UMR n° 6173

UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements

M. BENOÎT MALPAUX M. PASCAL MERMILLOD M. JACKY WOJTENKA

DEC. n° 090062DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Benoît MALPAUX, directeur de l'UMR n° 6175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît MALPAUX, délégation est donnée à M. Pascal MERMILLOD, ingénieur de recherches et à M. Jacky WOJTENKA, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080066DR08 du 6 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n $^{\circ}$  6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements

### M. PASCAL MERMILLOD M. JACKY WOJTENKA

DEC. n° 090063DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Pascal MERMILLOD, ingénieur de recherche, directeur-adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MER-MILLOD, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à M. Jacky WOJTENKA, ingénieur d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080067DR08 du 6 février 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La présente prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Benoît MALPAUX, directeur de l'UMR n° 6175

UMR n° 6187 - Institut de physiologie et de biologie cellulaires

#### M. Frédéric BECQ Mme Lalasoa RAYNAUD

DEC. n° 0900007DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Frédéric BECQ, directeur de l'UMR n° 6187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BECQ, délégation est donnée à Mme Lalasoa RAYNAUD, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080012DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n $^{\circ}$  6187 - Institut de physiologie et de biologie cellulaires

#### MME LALASOA RAYNAUD

DEC. n° 09008DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Lalasoa RAYNAUD, assistanteingénieure, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080013DR08 du 18 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Frédéric BECQ, directeur de l'UMR n° 6187

UMR n° 6218 - Immunologie et embryologie moléculaire

MME VALÉRIE QUESNIAUX-RYFFEL M. BERNHARD RYFFEL M. YANN HERAULT MME SYLVIE MAZAN

DEC. n° 090083DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Valérie QUENIAUX-RYFFEL, directrice de l'UMR n° 6218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie QUE-NIAUX-RYFFEL, délégation est donnée à M. Bernhard RYFFEL, directeur de recherches, à M. Yann HERAULT, directeur de recherches et à Mme Sylvie MAZAN, directrice de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080135DR08 du 24 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6218 - Immunologie et embryologie moléculaire

M. BERNHARD RYFFEL M. YANN HERAULT MME SYLVIE MAZAN

DEC. n° 090084DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Bernhard RYFFEL, directeur de recherches, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernhard RYFFEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yann HERAULT, directeur de recherches.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernhard RYFFEL et de M. Yann HERAULT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie MAZAN, directrice de recherches.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080145DR08 du 24 avril 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Valérie QUESNIAUX-RYFFEL, directrice de l'UMR n° 6218

UMR n° 6223 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

#### M. CLAUDIO GALDERISI MME CLAUDE ARRIGNON

DEC.  $n^\circ$  090038DR08 du 02-02-2008 Délégation est donnée à M. Claudio GALDERISI, directeur de l'UMR  $n^\circ$  6223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claudio GALDERI-SI, délégation est donnée à Mme Claude ARRIGNON, assistante-ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080022DR08 du 21 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6223 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

#### MME CLAUDE ARRIGNON

DEC. n° 090039DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Claude ARRIGNON, assistanteingénieure, secrétaire de laboratoire, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080023DR08 du 21 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Claudio GALDERISI, directeur de l'UMR n° 6223

UMR n $^{\circ}$  6224 - Centre d'études sur la coopération juridique internationale

#### MME MARIE CORNU MME MARIE-EUGÉNIE LAPORTE-LEGEAIS M. JEAN-PIERRE DIONNET

DEC. n° 090030DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Marie CORNU, directrice de l'UMR n° 6224, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie CORNU, délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, professeure des universités et à M. Jean-Pierre DIONNET, ingénieur d'études aux fins mentionnées ci-dessus. La présente décision abroge la décision n° 080059DR08 du 5 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6224 - Centre d'études sur la coopération juridique internationale

#### MME MARIE-EUGÉNIE LAPORTE-LEGEAIS M. JEAN-PIERRE DIONNET

DEC. n° 090031DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, professeure des universités, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Pierre DIONNET, ingénieur d'étu-

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi gu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080060DR08 du 5 février 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Marie CORNU, directrice de l'UMR n° 6224

UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie et cancer

### M. YVES BIGOT MME EVELYNE DEQUEANT MME MARIE-CLAUDE VIAUD-MASSUARD

DEC. n° 090017DR08 du 27-01-2009

Délégation est donnée à M. Yves BIGOT, directeur de l'UMR n° 6239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BIGOT, délégation est donnée à Mme Evelyne DEQUEANT, assistanteingénieure et à Mme Marie-Claude VIAUD-MASSUARD, professeure des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080005DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie et cancer MME EVELYNE DEQUEANT

#### MME MARIE-CLAUDE VIAUD-MASSUARD

DEC. n° 090018DR08 du 02-02-2008

Délégation est donnée à Mme Evelyne DEQUEANT, assistanteingénieure, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne DEQUEANT, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Mme Marie-Claude VIAUD-MASSUARD, professeure des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080006DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Yves BIGOT, directeur de l'UMR n° 6239

#### UMR n° 6250 - Littoral, environnement et sociétés

#### M. SYLVAIN LAMARE

DEC. n° 090098DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain LAMARE, directeur de l'UMR n° 6250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6503 - Laboratoire de catalyse en chimie organique

M. JEAN-MICHEL LEGER M. PATRICK MAGNOUX M. YANNICK POUILLOUX

DEC. n° 090054DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Michel LEGER, directeur de l'UMR n° 6503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel LEGER, délégation est donnée à M. Patrick MAGNOUX, directeur de recherche et à M. Yannick POUILLOUX, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080014DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6503 - Laboratoire de catalyse en chimie organique

#### M. PATRICK MAGNOUX M. YANNICK POUILLOUX

DEC. n° 090055DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Patrick MAGNOUX, directeur de recherches, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MAGNOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yannick POUILLOUX, professeur des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

La présente décision abroge la décision n° 080015DR08 du 18 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des

La présente prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Jean-Michel LEGER, directeur de l'UMR n $^{\circ}$  6503

UMR n° 6514 - Synthèse et réactivité des substances naturel-

#### M. André AMBLES M. JEAN-MARIE COUSTARD

DEC. n° 090003DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. André AMBLES, directeur de l'UMR n° 6514, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André AMBLES, délégation est donnée à M. Jean-Marie COUSTARD, professeur des universités aux fins mentionnées ci-dessus

La présente décision abroge la décision n° 080215DR08 du 17 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6556 - Ecologie, évolution, symbiose **M. Didier BOUCHON** 

### M. ROLAND RAIMOND

DEC. n° 090022DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Didier BOUCHON, directeur de l'UMR n° 6556, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOUCHON, délégation est donnée à M. Roland RAIMOND, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080045DR08 du 29 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charente

UMR n° 6556 - Ecologie, évolution, symbiose

#### M. ROLAND RAIMOND

DEC. n° 090023DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Roland RAIMOND, maître de conférences, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080046DR08 du 24 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Didier BOUCHON, directeur de l'UMR n° 6556

UMR n° 6576 - Centre d'études supérieures de la renaissance

#### M. PHILIPPE VENDRIX MME MARIE-LUCE DEMONET M. Joël BIARD

DEC. n° 090090DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Philippe VENDRIX, directeur de l'UMR n° 6576, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe VENDRIX, délégation est donnée à Mme Marie-Luce DEMONET, professeure des universités et à M. Joël BIARD, professeur des

universités, aux fins mentionnées ci-dessus. La présente décision abroge la décision n° 080052DR08 du 29 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

#### UMR n° 6576 - Centre d'études supérieures de la renaissance MME MARIE-LUCE DEMONET M. Joël BIARD

DEC. n° 090091DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à Mme Marie-Luce DEMONET, professeure des universités, directrice-adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des pivoux d'évoluction des horsierd. niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 070053DR08 du 29 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Philippe VENDRIX, directeur de l'UMR n° 6576

# UMR n° 6588 - Migrations internationales, espaces et sociétés

# M. WILLIAM BERTHOMIERE

DEC. n° 0900013DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. William BERTHOMIERE, directeur de l'UMR n° 6588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La présente décision abroge la décision n° 080130DR08 du 15 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi gu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6606 - Groupe de recherches sur l'énergie des milieux ionisés

M. JEAN-MICHEL POUVESLE MME CHANTAL LEBORGNE M. CHRISTOPHE DUBOIS
MME SYLVIE JAUFFRION

DEC. n° 090079DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'UMR n° 6606, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POU-VESLE, délégation est donnée à Mme Chantal LEBORGNE, professeure des universités, à M. Christophe DUBOIS, technicien de classe exceptionnelle et à Mme Sylvie JAUFFRION, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-

La présente décision abroge la décision n° 080069DR08 du 7 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6606 - Groupe de recherches sur l'énergie des milieux ionisés

# MME CHANTAL LEBORGNE M. CHRISTOPHE DUBOIS MME SYLVIE JAUFFRION

DEC. n° 090080DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Chantal LEBORGNE, professeure des universités, directrice-adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

La présente décision abroge la décision n° 080071DR08 du 8 février 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des

La présente décision prendra effet au 1er février 2009. Signé : Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'UMR n° 6606

# UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques

#### M. DENIS LEMONNIER M. DANIFI PETIT

DEC. n° 090059DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'UMR n° 6608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis LEMON-NIER, délégation est donnée à M. Daniel PETIT, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080016DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques

M. YVES GERVAIS
M. SERGE MACIA

M. JACQUES BOREE
M. JEAN-CHRISTOPHE VALIERE

DEC. n° 090041DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GERVAIS, délégation est donnée à M. Serge MACIA, ingénieur d'études, à M. Jacques BOREE, professeur des universités et à M. Jean-Christophe VALIERE, professeur des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080038DR08 du 22 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n $^{\circ}$  6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques

# M. SERGE MACIA

DEC. n° 090042DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Serge MACIA, ingénieur d'études, gestionnaire, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080039DR08 du 22 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Yves GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6609

UMR n° 6617 - Laboratoire de mécanique et de physique des matériaux

# MME MARIE-CHRISTINE LAFARIE-FRENOT M. DENIS BERTHEAU

DEC. n° 090050DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine LAFARIE-FRE-NOT, directrice de l'UMR n° 6617, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine LAFARIE-FRENOT, délégation est donnée à M. Denis BER-THEAU, ingénieur de recherches, aux fins mentionnées cidessus.

La présente décision abroge la décision n° 080073DR08 du 1er février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6628 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans (MAPMO)

M. STÉPHANE CORDIER
M. JEAN-PHILIPPE ANKER
M. JEAN RENAULT
MME ANNE LIGER
MME MARIE-FRANCE GRESPIER
M. MICHEL ZINSMEISTER

DEC. n° 090027DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'UMR n° 6628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane COR-DIER, délégation est donnée à M. Jean-Philippe ANKER, professeur des universités, à M. Jean RENAULT, professeur des universités, à Mme Anne LIGER, technicienne de classe supérieure et à Mme Marie-France GRESPIER, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement des subdélégataires désignés ci-dessus, délégation de signature est donnée à M. Michel ZINSMEISTER, professeur des universités, pour les actes relatifs au contrat européen CODY.

La présente décision abroge la décision n° 080040DR08 du 22 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6630 - Laboratoire de physique des matériaux

#### M. ROLLY-JACQUES GABORIAUD M. FRÉDÉRIC BADAWI

DEC\_n° 090037DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Rolly-Jacques GABORIAUD, directeur de l'UMR n° 6630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rolly-Jacques GABORIAUD, délégation est donnée à M. Frédéric BADAWI, professeur des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080021DR08 du 29 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2522 - Philosophie de la connaissance et philosophie de la nature au Moyen-Âge et à la Renaissance

#### M. Joël BIARD MME SABINE ROMMEVAUX

DEC. n° 090015DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, directeur du GDR n° 2522, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BIARD, délégation est donnée à Mme Sabine ROMMEVAUX, chargée de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080081DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2522 - Philosophie de la connaissance et philosophie de la nature au Moyen-Âge et à la Renaissance

## MME SABINE ROMMEVAUX

DEC. n° 090016DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Sabine ROMMEVAUX, chargée de recherches, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

La présente décision abroge la décision n° 080082DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Joël BIARD, directeur du GDR n° 2522

GDR n° 2657 - Approche pluridisciplinaire de la production verbale écrite

## M. DENIS ALAMARGOT

DEC. n° 090002DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Denis ALAMARGOT, directeur du GDR n° 2657, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La présente décision abroge la décision n° 080079DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

# GDR n° 2985 - Pile a combustible tout électrolyte

# M. CLAUDE LAMY

# M. JEAN-MICHEL LEGER

DEC. n° 090051DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Claude LAMY, directeur du GDR n° 2985, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LAMY, délégation est donnée à M. Jean-Michel LEGER, directeur de l'UMR n° 6503, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080092DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, déléqué régional Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2990 - Hydrodynamique et transferts dans les hydrosystèmes souterrains

# M. FRÉDÉRICK DELAY M. GILLES POREL

DEC. n° 09090032DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Frédérick DELAY, directeur du GDR n° 2990, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité. les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédérick DELAY, délégation est donnée à M. Gilles POREL, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080086DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

GDR n $^{\circ}$  2990 - Hydrodynamique et transferts dans les hydrosystèmes souterrains

# M. GILLES POREL

DEC. n° 09090033DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Gilles POREL, maître de conférences, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 08087DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La présente décision prendra effet au  $1^{\rm er}$  février 2009 Signé : Frédérick DELAY, directeur du GDR  $n^\circ$  2990

GDR n° 3051 - Matériaux innovants en conditions extrêmes

#### MME CATHERINE BESSADA MME ANNE-MARIE GUEDON

DEC. n° 090014DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice du GDR n° 3051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BES-SADA, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUEDON, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080080DR08 du 22 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1er février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FRE n° 3091 - Physiologie moléculaire du transport des sucres chez les végétaux

#### M. RÉMI LEMOINE

## M. PIERRE COUTOS-THEVENOT

DEC. n° 090058DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Rémi LEMOINE, directeur de la FRE n° 3091, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi LEMOINE, délégation est donnée à M. Pierre COUTOS-THEVENOT, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080056DR08 du 30 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FRE n° 3114 - Hydrologie, argiles, sols et altérations

# M. ALAIN MEUNIÉR MME SABINE PETIT

DEC. n° 090072DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Alain MEUNIER, directeur de la FRE n° 3114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MEUNIER, délégation est donnée à Mme Sabine PETIT, chercheure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080003DR08 du 18 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

#### FRE n° 3114 - Hydrologie, argiles, sols et altérations MME MARIE-FRANCE HUBERT

DEC. n° 090073DR08 du 27-01-2009 Délégation est donnée à Mme Marie-France HUBERT, technicienne de classe exceptionnelle, gestionnaire, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080004DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Alain MEUNIER, directeur de la FRE n° 3114

UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles

#### M. YANN HERAULT M. JEAN-LUC THOMAS

DEC. n° 090047DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Yann HERAULT, directeur de l'UPS n° 44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT, délégation est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080065DR08 du 6 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé: Patrice SOULLIE, déléqué régional Centre-Poitou-Charentes

UMS n° 1835 - Maison de sciences de la ville, de l'urbanisme et des paysages

# MME SYLVETTE DENEFLE

DEC. n° 090097DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à Mme Sylvette DENEFLE, directrice de l'UMS n° 1835, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

#### UMS n° 3109 - Environnement littoral atlantique

## M. PHILIPPE-JACQUES HATT MME EVELYNE TRAVERS

DEC. 090046DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Philippe-Jacques HATT, directeur de l'UMS n° 3109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe-Jacques HATT, délégation est donnée à Mme Evelyne TRAVERS, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

tante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. La présente décision abroge la décision n° 080181DR08 du 24 juin 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, déléqué régional Centre-Poitou-Charentes

UMS  $\ n^{\circ}\ 3116$  - Observatoire des sciences de l'univers en région centre

# MME ELISABETH VERGES M. STÉPHANE BOUQUET

DEC. n° 0900092DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Elisabeth VERGES, directrice de l'UMS n° 3116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth VER-GES, délégation est donnée à M. Stéphane BOUQUET, assistant-ingénieur aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080194DR08 du 3 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 2708 - Physique et chimie du vivant

# M. JEAN-CLAUDE BELOEIL M. THIERRY ARTUSO

DEC. n° 090011DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Claude BELOEIL, directeur de la FR n° 2708, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BELOEIL, délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, directeur administratif. aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080157DR08 du 23 mai 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

# FR n° 2708 - Physique et chimie du vivant

# M. THIERRY ARTUSO

DEC. n° 090012DR08 du 27-01-2009 Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, directeur administratif, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080158DR08 du 23 mai 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Jean-Claude BELOEIL, directeur de la FR n° 2708

FR n° 2964 - Fédération Denis Poisson

M. GUY BARLES M. STÉPHANE CORDIER M. EMMANUEL LESIGNE MME MARIE-FRANCE GRESPIER

DEC. n° 0900006DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Guy BARLES, directeur de la FR n° 2964, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy BARLES, délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, professeur des universités, à M. Emmanuel LESIGNE, professeur des universités et à Mme Marie-France GRESPIER, assistante-ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080007DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

## FR n° 3100 - Fédération REAUMUR

#### M. DANIEL DUPREZ

DEC. n° 090034DR08 du 02-02-2009 Délégation est donnée à M. Daniel DUPREZ, directeur de la FR n° 3100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des

crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La présente décision abroge la décision n° 080133DR08 du 15 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2009. Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

# DR10 - Alsace

UPR n° 22 - Institut Charles Sadron

M. JEAN-FRANÇOIS LEGRAND
M. PHILIPPE MESINI
M. PHILIPPE CHOFFEL
MME PAULE VANNSON
MME KATIA BRUZZONE

DEC. n° 090015DR10 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Jean-François LEGRAND, directeur de l'UPR n° 22, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UPR n° 22 et à 20 K€ HT pour les subdélégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LEGRAND, délégation de signature est donnée à M. Philippe MESINI, CR-CNRS, à M. Philippe CHOFFEL, IE-CNRS, à

Mme Paule VANNSON, TCE-CNRS, et à Mme Katia BRUZZO-NE, TCN-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de  $20~\text{K} \oplus \text{HT}.$ 

La décision n° 080080DR10 du 25 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes

M. PASCAL GENSCHIK
M. SERGE KAUFFMANN

M. PHILIPPE HAEGEL

DEC.  $n^\circ$  090012DR10 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Pascal GENSCHIK, directeur de l'UPR  $n^\circ$  2357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K  $\!\!\!\in$  HT pour le directeur de l'UPR n° 2357 et à 20 K  $\!\!\!\in$  HT pour les sub-délégataires,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GENSCHIK, délégation de signature est donnée à M. Serge KAUFFMANN, DR-CNRS ainsi qu'à M. Philippe HAEGEL, IE-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT

mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT. La décision n° 080056DR10 du 5 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (INCI)

gratives (INCI)
MME MARIE-FRANCE BADER
MME DANIÈLE HAEGEL
MME VALÉRIE SIMONNEAUX
M. RÉMY SCHLICHTER
M. BERNARD POULAIN

DEC. n° 090003DR10 du 29-01-2009 Délégation est donnée à Mme Marie-France BADER, directrice de l'UPR n° 3212, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour la directrice de l'UPR n° 3212 et à 20 K€ HT pour les subdélégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BADER délégation de signature est donnée à

BADER, délégation de signature est donnée à Mme Danièle HAEGEL, IR-CNRS; à Mme Valérie SIMON-NEAUX, DR-CNRS; à M. Rémy SCHLICHTER, PR-UdS; et à M. Bernard POULAIN, DR-CNRS aux fins mentionnées cidessus, dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9002 – Architecture et réactivité de l'ARN (IBMC)

M. ERIC WESTHOF
M. PATRICK FURRER

DEC. n° 090032DR10 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en

n° 9002 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K  $\!\!\!\in$  HT pour le directeur de l'UPR n° 9002 et à 20 K  $\!\!\!\in$  HT pour le sub-délégataire,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Patrick FURRER [IE-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080129R10 du 3 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

# UPR n° 9021 - Immunologie et chimie thérapeutiques (ICT) MME SYLVIANE MULLER

DEC. n° 090036DR10 du 01-01-2009 Délégation est donnée à Mme Sylviane MULLER, directrice de L'UPR n° 9021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des

opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour la directrice de l'UPR n° 9021, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. La décision n° 080132DR10 du 27 mars 2008 donnant déléga-

tion de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renou-

vellement de l'unité. Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9022 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC)

M. JEAN-MARC REICHHART M. CHARLES HETRU MME VALÉRIE WOLF

DEC. n° 090023DR10 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Jean-Marc REICHHART, directeur de l'UPR n° 9022 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UPR n° 9022 et à 20 K€ HT pour les subdélégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc REI-CHHART, délégation de signature est donnée à M. Charles HETRU, DR-CNRS ainsi qu'à Mme Valérie WOLF, secrétaire, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080110R10 du 3 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi gu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

USR n° 3227 - Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace (MISHA)

**MME CHRISTINE MAILLARD** M. RICHARD KLEINSCHMAGER MME MARYVONNE HUBERT

DEC. n° 090017DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Christine MAILLARD, directrice de l'USR n° 3227, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour la directrice de l'USR n° 3227 et à 20 K€ HT pour les subdélégataires.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine MAILLARD, délégation de signature est donnée à M. Richard KLEINSCHMAGER, DR adjoint, et à Mme Maryvonne HUBERT, administratrice CNRS aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080133DR10 du 3 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi gu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7006 - Institut de science et d'ingénierie supramolé-

#### M. THOMAS EBBESEN **MME YVETTE AGNUS**

DEC\_n° 090007DR10 du 29-01-2009

Délégation est donnée à M. Thomas EBBESEN, directeur de l'UMR n° 7006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7006 et à 20 K€ HT pour les sub-

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas EBBE-SEN, délégation de signature est donnée à Mme Yvette AGNUS, professeure, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080131DR10 du 28 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7044 - Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance

M. DOMINIQUE BÉYER MME ANNE-MARIE ADAM MME SARINE ZINCK

DEC. n° 090005DR10 du 29-01-2009

Délégation est donnée à M. Dominique BEYER, directeur de l'UMR n° 7044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7044 et à 20 K€ HT pour les sub-

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BEYER, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie ADAM, PR-UdS ainsi qu'à Mme Sabine ZINCK, TCN-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 070085DR10 du 3 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7140 - Laboratoire de tectonique moléculaire du solide

#### M. MIR WAIS HOSSEINI M. JEAN-MARC PLANEIX

DEC. n° 090011DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Mir Wais HOSSEINI, directeur de l'UMR n° 7140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7140 et à 20 K€ HT pour les subdélégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mir Wais HOSSEI-NI, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc PLA-NEIX, professeur aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 070001DR10 du 17 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7156 - Génétique moléculaire, génomique et microbiologie (GMGM)

M. SERGE POTIER M. ROBERT MARTIN

M. JEAN-LUC SOUCIET

DEC. n° 090022DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Serge POTIER, directeur de l'UMR n° 7156 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K $\in$  HT pour le directeur de l'UMR n° 7156 et à 20 K $\in$  HT pour les sub-délégataires.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge POTIER, délégation de signature est donnée à M. Robert MARTIN, DR-CNRS ainsi qu'à M. Jean-Luc SOUCIET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 050049R10 du 14 octobre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7163 - Institut d'électronique du solide et des systèmes (InESS)

## M. DANIEL MATHIOT

DEC. n° 090019DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Daniel MATHIOT, directeur de l'UMR n° 7163 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K  $\!\!\!\in$  HT pour le directeur de l'UMR n° 7163 et à 20 K  $\!\!\!\in$  HT pour les sub-délégataires,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MATHIOT, délégation de signature est donnée à Mme Marina URBAN, AI-CDD aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080090R10 du 26 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n $^{\circ}$  7199 - Laboratoire de conception et application de molécules bioactives

## M. Luc LEBEAU Mme Nathalie HAMMERSCHMITT

DEC. n° 090013DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Luc LEBEAU, directeur de l'UMR n° 7199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K  $\!\!\!\in$  HT pour le directeur de l'UMR n° 7199 et à 20 K  $\!\!\!\in$  HT pour les sub-délégataires,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc LEBEAU, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie HAM-MERSCHMITT, AI-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n $^\circ$  7213 - Laboratoire de biophotonique et pharmacologie

#### M. YVES MELY

## MME MARIE-ELISABETH WERNERT

DEC. n° 090034DR10 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Yves MELY, directeur de l'UMR n° 7213 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des

crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7213 et à 20 K€ HT pour la subdélégataire,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MELY, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Elisabeth WERNERT, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7501 – Institut de recherche mathématique avancée (IRMA)

#### M. THOMAS DELZANT MME JOSIANE MOREAU

DEC. n° 090006DR10 du 29-01-2009

Délégation est donnée à M. Thomas DELZANT, directeur de l'UMR n° 7501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K  $\!\!\!\in$  HT pour le directeur de l'UMR n° 7501 et à 20 K  $\!\!\!\in$  HT pour les sub-délégataires,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas DELZANT, délégation de signature est donnée à Mme Josiane MOREAU, Al-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 070079DR10 du 3 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7504 - Institut de physique et de chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS)

M. MARC DRILLON
M. DANIEL GUILLON
MME ANITA GRASSET

DEC. n° 090038DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Marc DRILLON, directeur de l'UMR n° 7504 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K $\in$  HT pour le directeur de l'UMR n° 7504 et à 20 K $\in$  HT pour les sub-délégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DRILLON, délégation de signature est donnée à M. Daniel GUILLON, DR-CNRS et à Mme Anita GRASSET, IE- CNRS aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 080146R10 du 5 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

# UMR n° 7509 - Chimie moléculaire

## MME FRANÇOISE COLOBERT

DEC. n° 090004DR10 du 29-01-2009 Délégation est donnée à Mme Françoise COLOBERT, directrice de l'UMR n° 7509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des

ment, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour la directrice de l'UMR n° 7509 et à 20 K€ HT pour les sub-délégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise COLOBERT, délégation de signature est donnée à Mme Sabine CHOPPIN, maître de conférence aux fins mentionnées ci-

dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080040DR10 du 25 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7515 – Laboratoire des matériaux, surface et procédés pour la catalyse

M. FRANÇOIS GARIN
MLLE NADIA JEANMAIRE
M. DOMINIQUE BEGIN

DEC. n° 090008DR10 du 29-01-2009

Délégation est donnée à M. François GARIN, directeur de l'UMR n° 7515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7515 et à 20 K€ HT pour les subdélégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. François GARIN, délégation de signature est donnée à MILe Nadia JEANMAIRE, TCN-CNRS ainsi qu'à M. Dominique BEGIN, CR-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080052 DR10 du 27 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n $^{\circ}$  7517 - Laboratoire d'hydrologie et de géochimie de Strasbourg (LHyGeS)

M. PHILIPPE ACKERER
M. FRANÇOIS CHABAUX
M. YVES ARMANDO

DEC. n° 090002DR10 du 28-01-2009

Délégation est donnée à M. Philippe ACKERER, directeur de l'UMR n° 7517, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7517 et à 20 K€ HT pour les sub-délégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ACKE-RER, délégation de signature est donnée à M. François CHA-BAUX, directeur adjoint ainsi qu'à M. Yves ARMANDO, IE-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K € HT

La décision n° 080054DR10 du 28 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n $^{\circ}$  7550 - Observatoire astronomique de strasbourg

#### M. HERVÉ WOZNIAK MME ESTELLE BRUNETTE MME SANDRINE LANGENBACHER

DEC. n° 090025DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Hervé WOZNIAK, directeur de l'UMR n° 7550 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K  $\!\!\!\in$  HT pour le directeur de l'UMR n° 7550 et à 20 K  $\!\!\!\in$  HT pour les sub-délégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé WOZNIAK, délégation de signature est donnée à Mme Estelle BRUNETTE, TCS-CNRS ainsi qu'à Mme Sandrine LANGENBACHER, Al-UdS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 070021R10 du 19 mars 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FRE n° 3229 - Cultures et sociétés en Europe

# M. PASCAL HINTERMEYER MME CATHY REIBEL

DEC. n° 090010DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Pascal HINTERMEYER, directeur de la FRE n° 3229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de la FRE n° 3229 et à 20 K€ HT pour les sub-délégataires.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HINTER-MEYER, délégation de signature est donnée à Mme Cathy REIBEL [Al-CNRS] aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080066DR10 du 27 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FRE n° 3253 - Chimie organique et bioorganique (COB)

#### M. CLAUDE LE DRIAN

DEC. n° 090029DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Claude le DRIAN, directeur de la FRE n° 3253 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de la FRE n° 3253.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. La décision n° 080078R10 du 28 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

IFR n° 37 - Institut fédératif de recherche en neurosciences de Strasbourg

#### M. PAUL PEVET MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 090020DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Paul PEVET, directeur de l'IFR  $n^{\circ}$  37 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'IFR n° 37 et à 20 K€ HT pour les sub-délégataires,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PEVET, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique DINHOF, Al-

CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT

La décision n° 080102R10 du 3 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPS n° 3156 - Centre de neurochimie

#### M. PAUL PEVET MME DANIÈLE HAEGEL MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 090021DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Paul PEVET, directeur de l'UPS  $n^\circ$  3156 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UPS n° 3156 et à 20 K€ HT pour les sub-délégataires.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PEVET, délégation de signature est donnée à Mme Danièle HAEGEL, IRCNRS ainsi qu'à Mme Frédérique DINHOF Al-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080101R10 du 3 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FR n° 2229 - Fédération de Recherche de l'ECPM

# MME FRANÇOISE ARNAUD MME BERNADETTE GEIN

DEC. n° 090027DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise ARNAUD, directrice de la FR n° 2229 de l'ECPM, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour la directrice de l'unité FR n° 2229 de l'ECPM et à 20 K€ HT pour la sub-délégataire,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise ARNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Bernadette GEIN, TCN −CNRS aux fins mentionnées cidessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 070010DR10 du 25 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FRC n° 1589 – Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC)

M. ERIC WESTHOF
M. ALAIN KROL

DEC. n° 090035DR10 du 01-01-2009 Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de la FRC n° 1589 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de la FRC n° 1589 et à 20 K€ HT pour les sub-délégataires,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Alain KROL, DR adjoint-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080127R10 du 3 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

LRC n° 7228 - Institut de sciences des matériaux de Mulhouse (IS2M)

MME CATHIE VIX
M. BASSEL HAIDAR

DEC. n° 090014DR10 du 01-01-2009 Délégation est donnée à Mme Cathie VIX, directrice du LRC n° 7228, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour la directrice du LRC n° 7228 et à 20 K€ HT pour les sub-délégataires,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathie VIX, délégation de signature est donnée à M. Bassel HAIDAR [CR-CNRS] aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080072DR10 du 29 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

# DR11 - Alpes

UPR n° 5301 - Centre de recherches sur les macromolécules végétales

M. REDOUANE BORSALI MME ALBERTE DESSARTS MME ISABELLE CALDARA MME MARTINE MORALES

DEC. n° 090005DR11 du 10-02-2009

Délégation est donnée à M. Redouane BORSALI, directeur de l'UPR  $n^\circ$  5301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000  $\in$  HT), à la date de signature de l'acte,

2. es ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Redouane BORSA-LI, délégation de signature est donnée à Mme Alberte DES-SARTS, ingénieure d'études, à Mme Isabelle CALDARA, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Martine MORALES, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision n°  $080023\overline{D}R11$  du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

# **DR12 - Provence et Corse**

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy

MME GENEVIÈVE ROUGON
MME RÉGINE DEMOULIN
M. PATRICK GARIGLIO
MME FLEUR ENRIQUEZ-SARANO
MME PATRICIA GEORGEON

DEC. n° 081634DR12 du 01-09-2008 Délégation est donnée à Mme Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ROU-GON, délégation de signature est donnée à Mme Régine DEMOULIN, ingénieure d'études, à M. Patrick GARIGLIO, ingénieur d'études, à Mme Fleur ENRIQUEZ-SARANO, assistanteingénieure et à Mme Patricia GEORGEON, technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy

MME RÉGINE DEMOULIN
M. PATRICK GARIGLIO
MME FLEUR ENRIQUEZ-SARANO
MME PATRICIA GEORGEON

DEC. n° 081635DR12 du 01-09-2008 Délégation est donnée à Mme Régine DEMOULIN, ingénieure d'études, responsable du service administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine Demoulin, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick GARIGLIO, ingénieur d'études, responsable du service logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine Demoulin et de M. Patrick GARIGLIO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Fleur ENRIQUEZ-SARANO, assistante-ingénieure.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine DEMOU-LIN, de M. Patrick GARIGLIO et de Mme Fleur ENRIQUEZ-SARANO, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus et à Mme Patricia GEORGEON, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216

UMR n° 6231 - Centre de recherche en neurobiologie – neurophysiologie de Marseille

M. ALAIN ENJALBERT
M. JEAN-LOUIS CHASSAING
MME MIREILLE POGGETTI
M. YVES KLEIN
MME RITA CASO

DEC.  $n^\circ$  081628DR12 du 01-09-2008 Délégation est donnée à M. Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR  $n^\circ$  6231 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain ENJALBERT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis CHAS-SAING, ingénieur de recherche, à Mme Mireille POGGETTI, assistante-ingénieure, à M. Yves KLEIN assistant ingénieur, et à Mme Rita CASO, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6231 - Centre de recherche en neurobiologie – neurophysiologie de Marseille

M. JEAN-LOUIS CHASSAING MME MIREILLE POGGETTI M. YVES KLEIN MME RITA CASO

DEC. n° 081629DR12 du 01-09-2008 Délégation est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, ingénieur de recherche, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHAS-SAING, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille POGGETTI, assistant ingénieur, gestionnaire d'unité

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHAS-SAING et de Mme Mireille POGGETTI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yves KLEIN, assistant ingénieur, gestionnaire d'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHAS-SAING, de Mme Mireille POGGETTI, de monsieur Yves KLEIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Rita CASO, technicienne de classe normale, gestionnaire d'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR n° 6231

# DR16 - Paris Michel-Ange

USR n° 3149 - Spectrométrie de masse biologique et protéomique

MME JOELLE VINH MME EMMANUELLE DEMEY-THOMAS

DEC. 090029DR16 du 19-02-2009

Délégation est donnée Mme Joëlle VINH, directeur de l'USR n° 3149 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre modifié (soit 133 000 € HT), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle VINH, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle DEMEY-THOMAS, ingénieure d'études CNRS aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 168 - Unité Physico-Chimie Curie (PCC)

M. JEAN-FRANÇOIS JOANNY M. PATRICK KELLER MME AGNÈS VERIN MME LAURENCE TURPIN

DEC. n° 090027DR16 du 04-02-2009

Délégation est donnée M. Jean-François JOANNY, directeur de l'UMR n° 168 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre modifié (soit 133 000 € HT), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François JOANNY, délégation de signature est donnée à M. Patrick KELLER, directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à Mme Agnès VERIN, technicienne CNRS, et à Mme Laurence TURPIN, technicienne CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060043DR16 en date du 24 août 2007 est abro-

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvelle-

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 7045 - Laboratoire de physico-chimie des surfaces

# M. PHILIPPE MARCUS

# M. VINCENT MAURICE

DEC. n° 090028DR16 du 19-02-2009 Délégation est donnée M. Philippe MARCUS, directeur de l'UMR n° 7045 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre modifié (soit 133 000 € HT), à la date de la signature de l'acte.
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MARCUS, délégation de signature est donnée à M. Vincent MAURICE, directeur de recherche CNRS aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 7152 - Laboratoire de physiologie de la perception et

# M. SYDNEY WIENER

DEC. n° 090026DR16 du 04-02-2009

Délégation est donnée M. Sydney WIENER, directeur de l'UMR n° 7152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre modifié (soit 133 000 € HT), à la date de la signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sydney WIENER, délégation de signature est donnée à M. Alain BERTHOZ, professeur au collège de France, et à M. Jacques DROULEZ, directeur de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 7587 - Institut langevin ondes et images

M. MATHIAS FINK M. ARNAUD TOURIN
M. RÉMI CARMINATI M. MICHAËL TANTER

DEC. n° 090030DR16 du 19-02-2009

Délégation est donnée M. Mathias FINK, directeur de l'UMR n° 7587 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre modifié (soit 133 000 € HT), à la date de la signature de l'acte
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathias FINK, délégation de signature est donnée à M. Arnaud TOURIN, directeur adjoint ; à M. Rémi CARMINATI, directeur adjoint ; et à M. Michaël TANTER, directeur de recherche INSERM aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité

Signé : Gilles SENTISE, déléqué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 7637 - Laboratoire de Neurobiologie

# M. SERGE BIRMAN

M. THOMAS PREAT

DEC. n° 090025DR16 du 04-02-2009 Délégation est donnée M. Serge BIRMAN, directeur de l'UMR n° 7637 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre modifié (soit 133 000 € HT), à la date de la signature de l'acte,
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BIRMAN, délégation de signature est donnée à M. Thomas PREAT, directeur de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées ci-

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

# DR17 - Bretagne et Pays-de-la-Loire

UMR n° 6230 - Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation

M. BRUNO BUJOLI M. André GUINGANT M. MOHAMMED BOUJTITA M. MARC PETIT M. SERGE AKOKA

DEC. n° 090011DR17 du 12-02-2009

Délégation est donnée à M. Bruno BUJOLI, directeur de l'UMR n° 6230, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BUJOLI, délégation de signature est donnée à M. André GUINGANT, directeur de recherche, à M. Mohammed BOUJTITA, maître de conférences, à M. Marc PETIT, chargé de recherche, et à M. Serge AKOKA, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 7139 - Végétaux marins et biomolécules Mme Catherine BOYEN M. Marc MENEYROL Mme Béatrice NOBLOT

MME BÉATRICE NOBLOT M. PHILIPPE POTIN MME MIRJAM CZJZEK

DEC. n° 090009DR17 du 12-02-2009 Délégation est donnée à Mme Catherine BOYEN, directrice de L'UMR n° 7139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BOYEN, délégation de signature est donnée à M. Marc MENEY-ROL, ingénieur de recherche, à Mme Béatrice NOBLOT, ingénieure d'études, à M. Philippe POTIN, directeur de recherche et à Mme Mirjam CZJZEK, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 7139 - Végétaux marins et biomolécules

M. MARC MENEYRÖL MME BÉATRICE NOBLOT M. PHILIPPE POTIN MME MIRJAM CZJZEK

DEC. n° 090010R17 du 23-02-2009

Délégation est donnée à M. Marc MENEYROL, ingénieur de recherche, à Mme Béatrice NOBLOT, ingénieure d'études, à M. Philippe POTIN, directeur de recherche et à Mme Mirjam CZJZEK, directrice de recherche l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine BOYEN, directrice de l'UMR n° 7139

UMR n° 7144 - Adaptation et diversité en milieu marin

M. FRANÇOIS LALLIER
M. MARC MENEYROL
MME BÉATRICE NOBLOT
MME CÉLINE MANCEAU

DEC. n° 090013DR17 du 17-02-2009 Délégation est donnée à M. François LALLIER, directeur de L'UMR n° 7144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LALLIER, délégation de signature est donnée à M. Marc MENEYROL, ingénieur de recherche, à Mme Béatrice NOBLOT, ingénieure d'études, et à Mme Céline MANCEAU, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 7144 - Adaptation et diversité en milieu marin

M. MARC MENEYROL MME BÉATRICE NOBLOT MME CÉLINE MANCEAU

DEC. n° 090014DR17 du 23-02-2009

Délégation est donnée à M. Marc MENEYROL, ingénieur de recherche, à Mme Béatrice NOBLOT, ingénieur d'études et à Mme Céline MANCEAU, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés,en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François LALLIER, directeur de l'UMR n° 7144

FR n° 2424 - Station biologique de Roscoff

M. BERNARD KLOAREG M. MARC MENEYROL MME BÉATRICE NOBLOT M. GÉRARD CLUGNET

DEC. n° 090015DR17 du 26-02-2009

Délégation est donnée à M. Bernard KLOAREG, directeur de la FR n° 2424, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard KLOA-REG, délégation de signature est donnée à M. Marc MENEY-ROL, ingénieur de recherche, à Mme Béatrice NOBLOT, ingénieure d'études, et à M. Gérard CLUGNET, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne Pays-de-la-Loire

## DR18 - Nord Pas-de-Calais et Picardie

USR n° 3078 - Institut de recherche interdisciplinaire (IRI)

## M. RALF BLOSSEY

DEC. n° 08D074DR18 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Ralf BLOSSEY, directeur de l'USR n° 3078, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- 1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

La décision antérieure n° 08D008DR18 est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6054 - Centre universitaire de recherches sur l'action publique et politique, épistémologie et sciences sociales

# M. FRÉDÉRIC LEBARON

# M. FRANÇOIS BUTON

DEC. n° 08D043DR18 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Frédéric LEBARON, directeur de l'UMR n° 6054, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte.
- 2. les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absences ou d'empêchement de M. Frédéric LEBA-RON, la délégation de signature est donnée à M. François BUTON, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision antérieure n° 06D034DR18 du 3 janvier 2006 est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6054 - Centre universitaire de recherches sur l'action publique et politique, épistémologie et sciences sociales

# M. FRÉDÉRIC LEBARON

# M. JEAN-PIERRE LE BOURHIS

DEC. n° 08D079DR18 du 04-12-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric LEBARON, directeur de l'UMR n° 6054, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte.
- 2. les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absences ou d'empêchement de M. Frédéric LEBA-RON, la délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre le BOURHIS, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-des-

La décision antérieure n° 08D043DR18 du 1er janvier 2009 est

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord Pas-de-Calais Picardie

UMR n° 8022 - Laboratoire d'informatique fondamentale de

## MME SOPHIE TISON

DEC. n° 08D003DR18 du 01-04-2008

Délégation est donnée à Mme Sophie TISON, directrice de l'UMR n° 8022, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de
- 2. les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absences ou d'empêchement de Mme TISON Sophie, la délégation de signature est donnée à M. Pierre BOULET, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision antérieure n° 06D028DR18 du 3 janvier 2006 est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8188 - Centre de recherche en informatique de Lens

# M. ERIC GREGOIRE

DEC. n° 09D007DR18 du 21-04-2008

Délégation est donnée à M. Eric GREGOIRE, directeur de l'UMR n° 8188, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de
- 2. les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

La décision antérieure n° 06D031DR18 du 3 janvier 2006 est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8188 - Centre de recherche en informatique de Lens

## M. ERIC GREGOIRE M. MANUEL DEMONT

DEC. n° 09D008DR18 du 10-02-2009

Délégation est donnée à M. Eric GREGOIRE, directeur de l'UMR n° 8188, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte.
- 2. les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absences ou d'empêchement de M. Eric GREGOIRE, la délégation de signature est donnée à M. Manuel DEMONT, administrateur gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision antérieure n° 09D007DR18 du 21 avril 2008 est

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8188 - Centre de recherche en informatique de Lens M. ÉRIC GREGOIRE

DEC. n° 09D008DR18 du 10-02-2009 Délégation est donnée à M. Éric GREGOIRE, Directeur de L'UMR n° 188, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absences ou d'empêchement de M. Éric Grégoire, la délégation de signature est donnée à M. Manuel DEMONT, administrateur gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision antérieure n° 09D007DR18 est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord Pas-de-Calais

## DR20 - Côte d'Azur

UMR n° 7009 - Biologie du développement

des crédits disponibles de l'unité :

MME EVELYN HOULISTON
M. CHRISTIAN GACHE
MME ANNE-MARIE GOMEZ

DEC. n° 090002DR20 du 21-01-2009 Délégation est donnée à Evelyn HOULISTON, directrice de l'UMR n° 7009, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000  $\in$  HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyn HOULIS-TON, délégation de signature est donnée à M. Christian GACHE, directeur de recherche, et à Mme Anne-Marie GOMEZ, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n $^{\circ}$  080018DR20 du 6 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 7009 - Biologie du développement **M. CHRISTIAN GACHE** 

MME ANNE-MARIE GOMEZ

DEC. n° 090004DR20 du 21-01-2009 Délégation est donnée à M. Christian GACHE, directeur de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation

de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian GACHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Marie GOMEZ, technicienne, gestionnaire.

des personnes responsables des marchés au Centre national

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Evelyn HOULISTON, directrice de l'UMR n° 7009

UMR n° 7093 - Laboratoire d'océanographie de Villefranche

# M. LOUIS LEGENDRE M. ANTOINE SCIANDRA

DEC. n° 090001DR20 du 09-01-2009 Délégation est donnée à M. Louis LEGENDRE, directeur de l'UMR n° 7093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes

suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la

date de signature de l'acte, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis LEGENDRE, délégation de signature est donnée à M. Antoine SCIANDRA, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080019DR20 du 6 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 7093 - Laboratoire d'océanographie de Villefranche

# M. ANTOINE SCIANDRA

DEC. n° 090003DR20 du 09-01-2009

Délégation est donnée à M. Antoine SCIANDRA, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Louis LEGENDRE, directeur de l'UMR n $^\circ$  7093

UMR n° 7635 - Centre de mise en forme des matériaux (CEMEF)

M. YVAN CHASTEL

M. FRANCOIS BAY

DEC. n° 090005DR20 du 11-02-2009

Délégation est donnée à M. Yvan CHASTEL, directeur de l'UMR n° 7635, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan CHASTEL, délégation de signature est donnée à M. François BAY, maître de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 080011DR20 du 6 février 2008 donnant déléga-

tion de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité. Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 7635 - Centre de mise en forme des matériaux (CEMEF)

# M. FRANÇOIS BAY

DEC. n° 090006DR20 du 11-02-2009 Délégation est donnée à M. François BAY, maître de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement

de l'unité. Signé : Yvan CHASTEL, directeur de l'UMR n° 7635

# Informations générales

# Textes signalés

# Président de la République

Loi n° 2009-135 du 9 février 2009 de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012

JO du 11-02-2009, texte n° 1

Cette loi est disponible sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020236735

Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés

JO du 18-02-2009, texte n° 1

Cette loi est disponible sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessio-nid=B120403A72C7168179D9FB2AC6EE19DB.tpdjo09v\_2?cidTexte=JORFTEXT000020276457&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

# **Premier Ministre**

Circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics

J0 du 12-02-2009, texte n° 4

Cette circulaire est disponible sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020243534

Décret n $^{\circ}$  2009-138 du 9 février 2009 fixant le taux de l'intérêt légal pour l'année 2009

JO du 11-02-2009, texte n° 41

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessio-nid=E576B8C8B78DE0908DD82F3EBEE437B8.tpdjo07v\_1?cidTexte=JORFTEXT000020237409&dateTexte=&oldAction=rechJ0&categorieLien=id

# Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Décret n° 2009-151 du 10 février 2009 relatif à la rémunération de certains services rendus par l'Etat consistant en une valorisation de son patrimoine immatériel

JO du 12-02-2009, texte n° 19

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E576B8C8B78DE0908DD82F3EBEE437B8.tpdjo07v\_1? cidTexte=JORFTEXT000020243699&dateTexte=&oldAction=rechJ0&categorieLien=id

# Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité

Circulaire DGT-DSS n° 1 du 28 janvier 2009 portant application de l'article 20 de la loi de finnancement de la sécurité sociale pour 2009 relatif aux frais de transports entre la résidence habituelle et le lieu de travail des salariés

Cette ciculaire est disponible sur le site du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, à l'adresse suivante :

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire\_2009\_01\_du\_28\_01\_09.pdf

# Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 6 février 2009 portant ouverture au titre de l'année 2009 de concours internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2e classe au Centre national de la recherche scientifique

JO du 04-03-2009, texte n° 30

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020337562&dateTexte=&categorie-lien=id

Arrêté du 6 février 2009 portant ouverture au titre de l'année 2009 de concours internes pour le recrutement de techniciens de classe normale au Centre national de la recherche scientifique

J0 du 04-03-2009, texte n° 31

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020337566&dateTexte=&categorie-Lien=id

Arrêté du 6 février 2009 portant ouverture au titre de l'année 2009 de concours internes pour le recrutement d'assistants ingénieurs au Centre national de la recherche scientifique

JO du 04-03-2009, texte n° 32

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=J0RFTEXT000020337570&dateTexte=&categorie-Lien=id

Arrêté du 6 février 2009 portant ouverture au titre de l'année 2009 de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs d'études de 2e classe au Centre national de la recherche scientifique

JO du 04-03-2009, texte n° 33

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020337574&dateTexte=&categorie-

Arrêté du 6 février 2009 portant ouverture au titre de l'année 2009 de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2e classe au Centre national de la recherche scientifique

JO du 04-03-2009, texte n° 34

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020337578&dateTexte=&categorie-Lien=id

# Ministère du logement

Décret n $^\circ$  2009-190 du 17 février 2009 portant revalorisation de l'allocation de revenu minimum d'insertion

JO du 19-02-2009, texte n° 42

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020280236&dateTexte=&categorie-Lien=id

# Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Décret n° 2009-119 du 30 janvier 2009 modifiant le décret n° 2007-1003 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique

JO du 03-02-2009, texte n° 40

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020193388

Décret n° 2009-157 du 10 février 2009 portant attribution de produits aux budgets des ministères concernés en application du décret n° 2009-151 du 10 février 2009 relatif à la rémunération de certains services rendus par l'Etat consistant en une valorisation de son patrimoine immatériel

10 du 12-02-2009 texte n° 49

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessio-nid=E576B8C8B78DE0908DD82F3EBEE437B8.tpdjo07v\_1?cidTexte=JORFTEXT000020243957&dateTexte=&oldAction=rechJ0&categorieLien=id

# Rapport relatif au décret n° 2009-203 du 19 février 2009 portant transfert de crédits

JO du 20-02-2009, texte n° 47

Ce rapport est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020284215&dateTexte=&categorie-Lien=id

# Décret n° 2009-203 du 19 février 2009 portant transfert de crédits

JO du 20-02-2009, texte n° 48

Ce decret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020284218&dateTexte=&categorie-lien=id

# Liste des délégations du CNRS

# Délégation ALPES - DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 – télécopie : 04 76 88 11 61

# Délégation ALSACE - DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 - téléphone : 03 88 10 63 01 - télécopie : 03 88 10 60 95

# Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN - DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 – télécopie : 05 57 35 58 01

# Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE - DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex - téléphone : 02 99 28 68 68 - télécopie : 02 99 28 68 01

# Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES - DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00 télécopie : 02 38 69 70 31

# Délégation CÔTE D'AZUR - DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22 télécopie : 04 92 96 03 39

# Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST - DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

# Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD - DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex - téléphone : 01 45 07 50 50 - télécopie : 01 45 07 58 99

# Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD - DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

# Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON - DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 - téléphone : 04 67 61 34 34 - télécopie : 04 67 04 32 36

# Délégation MIDI-PYRÉNÉES - DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00 télécopie : 05 62 17 29 01

# Délégation CENTRE-EST - DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00 télécopie : 03 83 17 46 21

# Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE - DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canonniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00 télécopie : 03 20 63 00 43

# Délégation NORMANDIE - DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

# Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

# Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS - téléphone : 01 42 34 94 00 - télécopie : 01 43 26 87 23

# Délégation PARIS MICHEL-ANGE - DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 - téléphone : 01 44 96 40 00 - télécopie : 01 44 96 53 90

# Délégation PROVENCE ET CORSE - DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 - téléphone : 04 91 16 40 00 - télécopie : 04 91 17 40 26

# Délégation RHÔNE-AUVERGNE - DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00 télécopie : 04 78 89 47 69

## BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS

Centre national de la recherche scientifique 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF M<sup>me</sup> Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M<sup>me</sup> Isabelle DE ANGELIS
M<sup>me</sup> Françoise BALESTIE
M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI
M<sup>me</sup> Catherine DELPECH
M<sup>me</sup> Pascale DIENG
M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL
M<sup>me</sup> Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION M<sup>ILE</sup> Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION M<sup>lle</sup> Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER Bulletin officiel du CNRS CNRS-DSI BP 21902 31319 LABÈGE CEDEX

CONTACT PAR MÉL buloff@dsi.cnrs.fr Pour consulter le BO et ses archives: http://www.dsi.cnrs.fr/bo

Dépôt légal à parution Impression: BIALEC (Nancy) D.P. n° 71154 - 04-2009

ISSN 1148-4853















# www.cnrs.fr





























































































dépasser les frontières